



TH/N°178
Du 29 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL
DU
JEUDI 15 FEVRIER 2024 A 17H30

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yoann LECOURIEUX, Maire de la Ville de Dumbéa.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gérard PIOLET	Mmes	Catherine POITHILI
Mme.	Reine CHENOT		Cintha NARAN
M.	Daniel BLAISE		Tamara TSING-TING
Mme	Mireille LEU	M.	Georges NATUREL
M.	José WENDT	Mme	Juanita LAVEN
Mme	Alison MATHELON	M.	Xavier ROSSARD
M.	Pierre MESTRE	Mmes	Madeleine PAKAINA
Mme	Sylvia TUIHANI		Katia PALADINI
M.	Alexander OESTERLIN	MM.	Raphael ROMANO
Mme	Henriette HAMU		Simon-Pierre SELUI
M.	Jean-Marc VIAN		Melekiate KAIKILEKOFÉ
Mme	Véronique PAGAND		Loic BASSET-CREUGNET
M.	Elia HAEWENG	Mme	Rachel AUCHER
Mme	Carole VERLAGUET	M.	Rudolph TOGNA

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mme	Gisèle NAPOLEON	6 ^{ème} adjoint
MM.	Amastio TAUTUU	7 ^{ème} adjoint
	Larry MARTIN	11 ^{ème} adjoint
Mme	Marielka LAUNAY	Conseiller municipal
MM.	Nickolas N'GODRELLA	Conseiller municipal
	Christian MARTIN	Conseiller municipal

ABSENTS :

Mme	Linsey FELOMAKI	Conseiller municipal
MM.	Gil BRIAL	Conseiller municipal
	Vaimu'a MULIAVA	Conseiller municipal
Mme	Cynthia JAN	Conseiller municipal

*
**

L'administration municipale était représentée par :

Mmes	Juanita FOUAGNE, Cheffe du service des affaires générales par intérim
	Tatiana HARDY, Assistante de direction du service des affaires générales
MM.	Patrice CUER, Secrétaire général
	Denis CORGET, Secrétaire général adjoint
	Jean-Dominique PINÇON, Directeur de cabinet
	Olivier LE BEULZE, Directeur de la Police Municipale
	Steeve VAKIE, Directeur du Développement Durable et de la Proximité
	Olivier DUGUY, Directeur administratif et financier

SOMMAIRE

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL

I	<u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023</u>	Page 3
II	<u>RAPPORT RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2024 DE LA VILLE DE DUMBEA.</u>	Page 4
III	<u>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE N°2024/02 RELATIVE A L'AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION CADRE AVEC LE PROVINCE SUD, POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MANGROVE (PAM) CONCERNANT LA PRESERVATION DES MANGROVES URBAINES DU GRAND NOUMEA, AINSI QUE LEURS AVENANTS EVENTUELS (non présentée en commission) .</u>	Page 34
IV	<u>POUR INFORMATION :</u>	Page 37
-	Note explicative de synthèse n°2024/03 , relative au suivi des décisions du conseil municipal – Année 2023 ;	Page 37
-	Note explicative de synthèse n°2024/04 , relative aux décisions prises par le Maire, par voie de délégation du Conseil Municipal – Exercice 2023.	Page 40

M. LE MAIRE :

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte. Je salue les membres du Conseil Municipal, l'administration, la presse et le public, présents ce soir.

ACCORD A LA MAJORITE

Je donne acte des pouvoirs suivants :

Mme	Gisèle NAPOLEON	donne pouvoir à M. Elia HAEWENG
MM.	Amastio TAUTUJ Larry MARTIN	donne pouvoir à M. Daniel BLAISE donne pouvoir à Mme Sylvia TUIHANI
Mme	Marielka LAUNAY	donne pouvoir à M. José WENDT
MM.	Nickolas N'GODRELLA Christian MARTIN	donne pouvoir à Mme Cinthya NARAN donne pouvoir à Mme Katia PALADINI

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL :

M. LE MAIRE :

Je vous propose de désigner Monsieur Jean-Marc VIAN comme secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

M. LE MAIRE :

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

==/==

RAPPORT RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2024 DE LA VILLE DE DUMBEA.

M. LE MAIRE :

La présentation à suivre résulte d'une synthèse du rapport d'orientations budgétaires que vous avez tous reçu.

Présentation par M. DUGUY, Directeur administratif et financier.

17h51 : Sortie de M. MESTRE

17H55 : Retour de M. MESTRE

AVANT-PROPOS

L'article L.212-1 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit qu'un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, au cours des deux mois précédant le vote de celui-ci.

Il convient de préciser que pour l'exercice 2024, la ville de Dumbéa a décidé de nouveau de voter son budget selon la procédure du budget unique, soit avant le 31 mars 2024, en y intégrant le résultat provisoire de l'exercice 2023.

Le code des communes précise en outre que la convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement. Au cours de cette séance se tient un débat de politique générale communale qui donne lieu à une délibération prenant acte de la tenue de ce débat. Ce débat d'orientations budgétaires concourt à favoriser une meilleure gestion des fonds publics et une amélioration de la performance des politiques publiques.

C'est dans ce cadre que le présent rapport expose succinctement le contexte international et calédonien, avant de présenter la situation financière de la Ville de Dumbéa et les orientations générales de la politique communale qu'il est proposé de mener en 2024, compte tenu des perspectives financières.

PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1.1 Le contexte économique international : une croissance mondiale qui restera modeste malgré un fléchissement de l'inflation

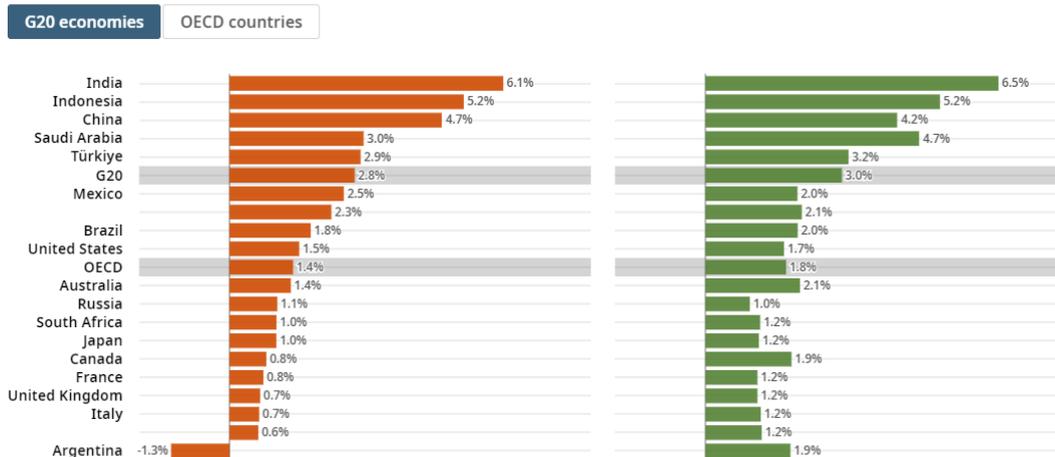
L'activité économique résiste mieux que prévu initialement avec un taux de croissance de l'ordre de +3% pour l'année 2023, mais tout de même en recul par rapport à 2022 (+3,5%).

Paradoxalement, alors que les conditions qui avaient conduit à un ralentissement de l'activité en 2022 (difficulté d'approvisionnement persistantes, inflation et tension sur l'énergie) ont eu un effet moindre en 2023, ce sont les durcissements des politiques monétaires et leur impact sur l'investissement et le niveau des échanges commerciaux qui ont pesés sur la croissance.

Dans ce contexte, la fin de l'année 2023 montre les premiers signes d'essoufflement et laisse craindre une nouvelle baisse de la croissance en 2024, avec des prévisions autour de 2,7 % de croissance du PIB.

L'évolution géostratégique, et notamment la persistance du conflit entre Israël et le Hamas ou son élargissement régional, pourrait également venir contrarier ce scénario. La dynamique économique des pays d'Asie reste également déterminante, la croissance chinoise notamment restant inférieure à 5%.

GDP growth projections for 2024 and 2025 %, year-on-year



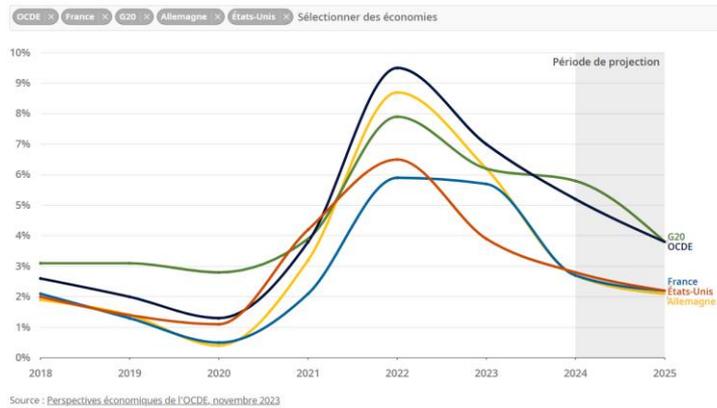
Source: OECD Economic Outlook, November 2023.



L'inflation reste un facteur déterminant dans ce contexte. Sous réserve de nouveaux choc liés aux prix des produits alimentaires ou de l'énergie, on peut espérer un fléchissement significatif de l'inflation pour la plupart des grandes économies. Les projections indiquent pour les pays de l'OCDE un objectif de 5% en 2024 puis 4 % en 2025, contre 7% en 2023. Les améliorations pour les économies européennes et des Etats-Unis pourraient même être plus rapides et marquées avec un atterrissage à 2% fin 2024.

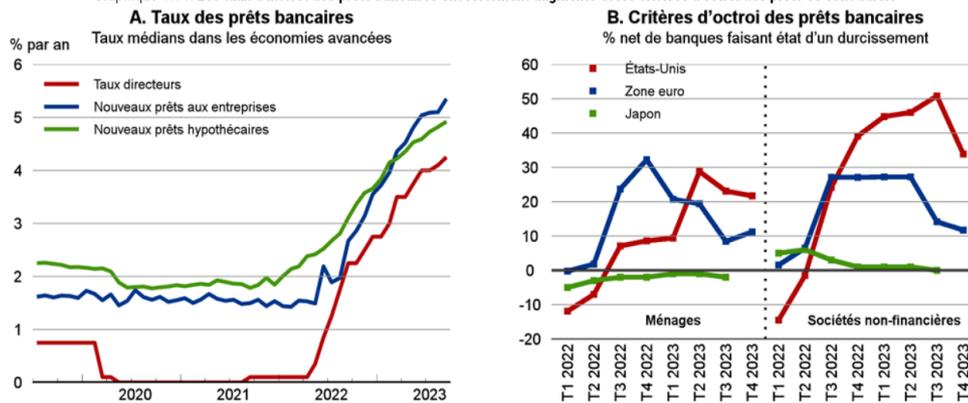
Inflation globale

Glissement annuel en %



La principale inconnue reste à ce jour les conditions de politique monétaire qui seront conduites par les grandes économies. En effet, la hausse des taux directeurs des banques centrales se répercute rapidement sur les prêts bancaires accordés aux entreprises et aux ménages. Dans le même temps, les établissements bancaires ont durci leurs conditions d'octroi de prêt, limitant l'accès au financement et donc à l'investissement.

Graphique 1.11. Les taux d'intérêt des prêts bancaires ont fortement augmenté et les critères d'octroi des prêts se sont durcis



Ainsi, et pour la zone euro, la Banque Centrale Européenne a décidé lors de sa réunion des gouverneurs de décembre 2023 de maintenir ses taux directeurs inchangés (entre 4% et 4.75%) afin de parvenir à l'objectif cible d'un retour à une inflation autour de 2% à moyen terme.

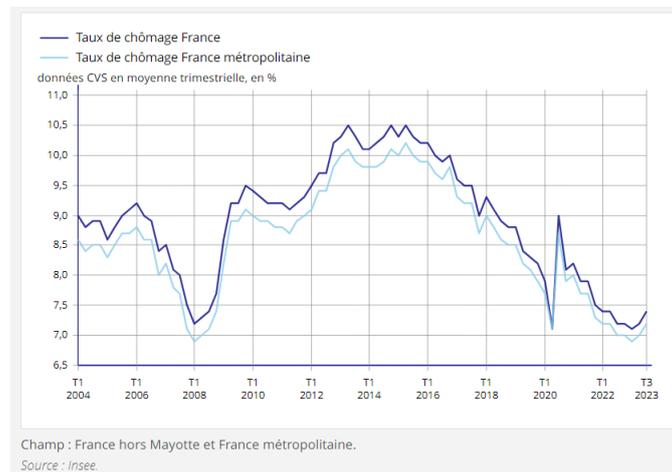
1.2 Au niveau national : une économie résiliente malgré des vents contraires

L'économie française n'a pas cessé de croître, malgré les conséquences du conflit ukrainien, avec les tensions sur l'approvisionnement et la hausse des matières premières. Les conséquences de ces chocs se sont peu à peu dissipées, permettant de passer le pic d'inflation et de retrouver un élan d'activité à compter du 2^{ème} semestre 2023 et taux de croissance de 1%.

Pour 2023, l'inflation serait contenue à +4,9% (après +5,9% en 2022).

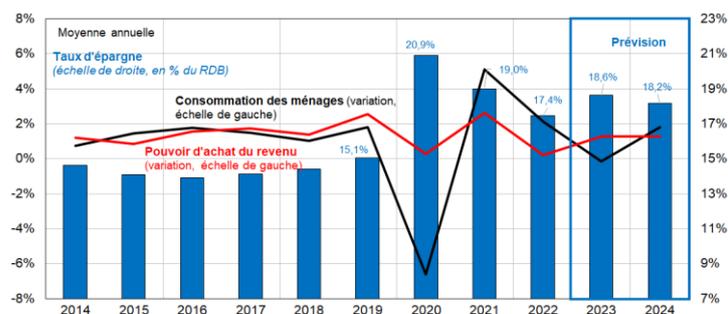


Le marché du travail a bénéficié positivement de cette situation avec un taux de chômage de 7,2% au 3^{ème} trimestre, soit le taux le plus bas depuis 40 ans.



Le pouvoir d'achat des ménages retrouve également quelques couleurs avec une hausse de +1,3% sur l'année.

Pour 2024, le taux de croissance attendu par le gouvernement est de +1,4%, avec une activité soutenue par le retour progressif de la consommation des ménages (baisse du taux d'épargne) et le fléchissement de l'inflation.



Les perspectives d'évolution de l'emploi salarié (+0,5%) et le niveau des salaires (+3,1%) concourent également à cette évolution attendue de la croissance.

En revanche, cette perspective peut être perturbée si la hausse des taux d'intérêts continue de freiner l'investissement des ménages comme celui des entreprises.

Pour l'inflation, une diminution sensible est anticipée avec seulement +2.6% en 2024.

Ces valeurs sont celles retenues pour la loi de finances 2024.

Celle-ci prévoit deux mesures qui concerneront directement les collectivités doivent être relevées :

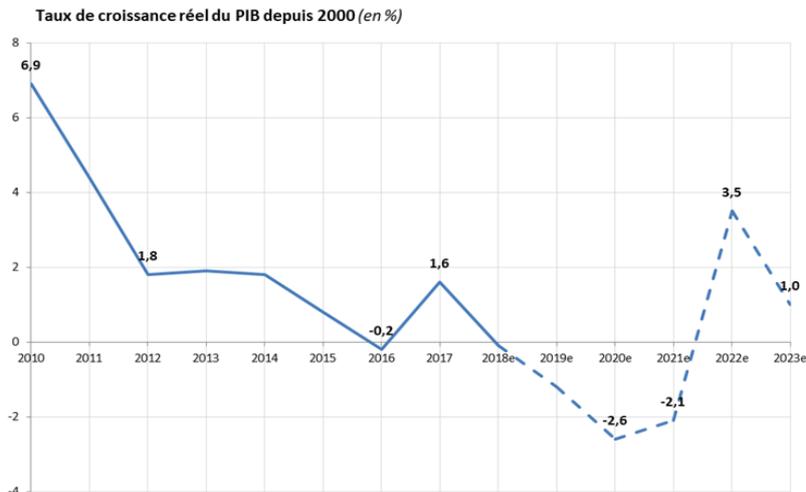
- L'évolution de la DGF : une augmentation de 320 Millions d'euro est inscrite, ce qui devrait permettre à plus de 60 % des communes de voir leur DGF augmenter en 2024
- Le fond vert : il est reconduit et renforcé à hauteur de 2,5 milliards d'euros dont 1,1 milliards de versement prévus pour 2024.

Enfin, le fonds intercommunal de péréquation des communes (FPIC) est également reconduit pour 2024.

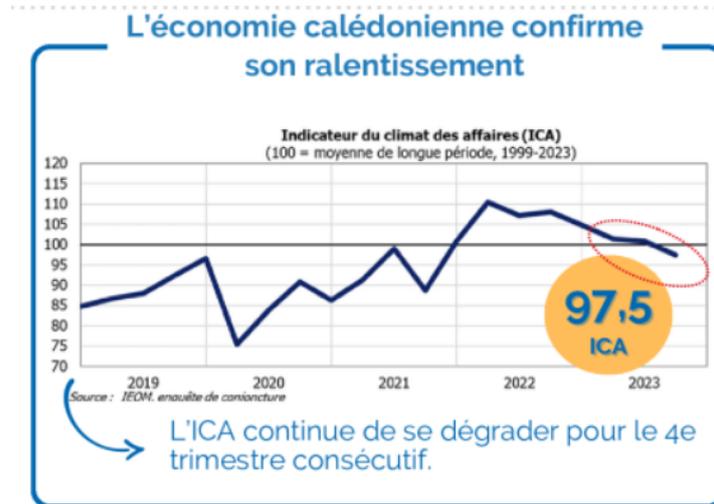
1-3 Le contexte de la Nouvelle Calédonie : la croissance attendue n'est pas au rendez-vous en 2023

En 2022, avec la fin de la crise sanitaire et des cours du nickel au plus haut, la Nouvelle Calédonie avait connu une reprise marquée de la croissance (+3,5%) avec, en corolaire, une forte hausse des prix.

Pourtant, cette dynamique de croissance ne s'est pas poursuivie en 2023, l'économie calédonienne se trouvant pénalisée par un ralentissement de sa consommation intérieure, liée d'une part à des niveaux de prix qui restent élevés (malgré une baisse de l'inflation de -0,2%) et d'autre part aux effets des hausses de taux bancaires qui pèsent sur l'accès au crédit et donc à l'investissement des ménages et des entreprises.



Dans ce contexte, et même si les situations sont contrastées selon les secteurs d'activités, l'indicateur du climat des affaires poursuit sa baisse pour le 4^{ème} trimestre consécutif.



Ce graphique traduit le peu de visibilité à court et moyen termes dont disposent les entreprises, compte tenu d'une évolution institutionnelle toujours en discussion, d'une réforme fiscale qui tarde à voir le jour et des situations financières très préoccupantes des opérateurs miniers et du principal fournisseur d'énergie de la Nouvelle-Calédonie.

Malgré tout, il convient de noter quelques points positifs qui semblent démontrer que l'économie calédonienne « résiste » dans cet environnement complexe et défavorable.

C'est le cas notamment de la baisse de l'inflation, du volume des transactions sur la fin de l'année qui esquisse un regain de la consommation des ménages, et du maintien de l'emploi salarié, avec notamment un retour des emplois dans le secteur de la construction.



Enfin, l'ISEE observe que le solde migratoire reste négatif pour la 8^{ème} année consécutive avec – 3 200 personnes en 2023. Cette réalité traduit le manque d'attractivité du territoire avec les conséquences déjà ressentie en matière d'emplois, de qualifications et de consommation intérieure.

1-4 : Finances publiques : un rendement fiscal stable mais une situation de trésorerie qui reste tendue et des comptes sociaux sous perfusion.

Si les prévisions de recettes fiscales sont globalement à la hausse pour 2023 (+3% par rapport à 2022), cela ne doit pas masquer des disparités importantes : le produit de Taxe Générale sur la Consommation (TGC) nette serait par exemple en recul de -4%, quand le produit des centimes additionnels sur les patentes augmenterait de 23%

De même, l'assiette fiscale des dotations du budget de répartition (qui intéresse les communes) serait en recul de -6% par rapport à 2022.

Cette évolution permet à la Nouvelle Calédonie d'améliorer certains de ses ratios, notamment en termes d'épargne brute et d'endettement.

Cependant, la situation est toujours critique pour la trésorerie qui reste largement négative (-16 milliards à début décembre 2023), considérant que la ligne de trésorerie n'a pu être que partiellement renouvelée. Parallèlement, le fonds de roulement de 8 jours reste bien en dessous du seuil prudentiel de 30 jours. Ainsi la pression reste très forte sur l'ensemble des fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie, également de ses établissements publics et des différentes collectivités dont les ressources dépendent directement de ses différents budgets.

La réforme fiscale marque le pas : les quelques réformes votées en 2023 permettront un gain supplémentaire de 600 millions en 2024 alors que le potentiel attendu était de l'ordre de 7,9 milliards...

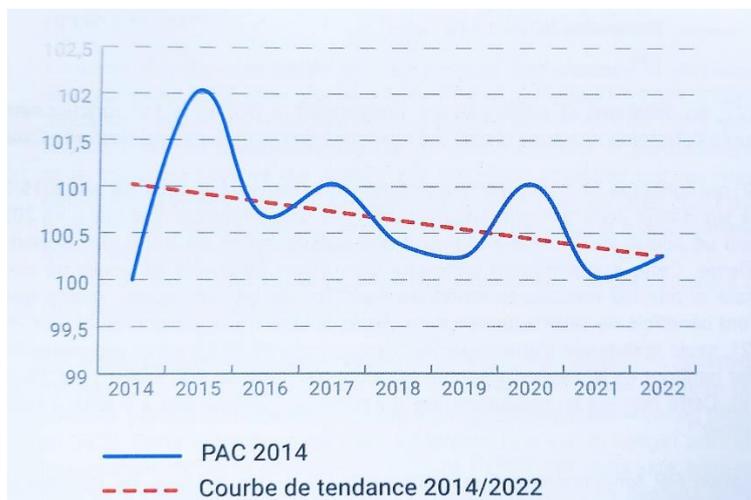
Pas d'embellie non plus du côté des comptes sociaux, qui sont toujours sous perfusion, avec un versement de près de 9 milliards de franc de la Nouvelle Calédonie au Régime Unifié d'Assurance Maladie et Maternité (RUAMM) et à la Caisse Locale de Retraite (CLR) pour éviter des ruptures de trésorerie. Une avance financée partiellement par un soutien de l'Etat à hauteur de 4,5 milliards.

Dans ce contexte morose et attentiste, et afin de renouer avec la croissance et stimuler l'investissement et l'emploi, le gouvernement envisage un « plan de relance économique sur 4 ans » dont les modalités et le contenu ne sont pas connus à ce jour.

PARTIE 2 : L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

Chaque année, l'Agence Française de Développement (AFD), partenaire financier institutionnel des communes, publie son « observatoire des communes de Nouvelle-Calédonie » qui permet de rendre compte de la situation financière des communes.

Pour 2023, l'AFD s'est attachée à calculer le pouvoir d'action des communes (PAC), c'est à dire les recettes réelles de fonctionnement des communes, corrigé de l'inflation

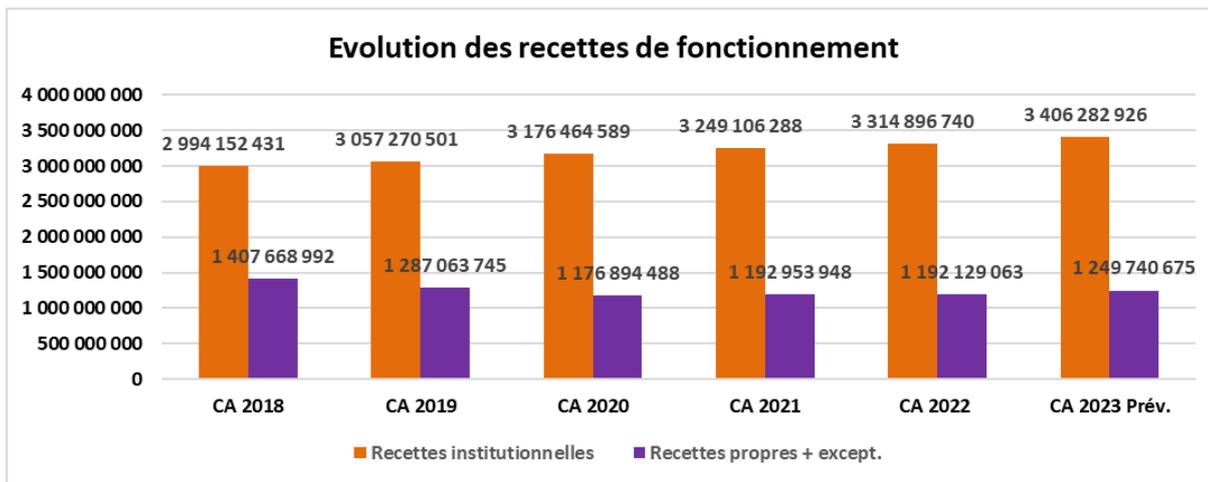


La tendance à la baisse montre que, à francs constants, les ressources des communes peinent à suivre l'évolution des coûts et des besoins. Cette situation limite leur capacité d'intervention obligeant à faire des choix en matière de services publics et d'investissement locaux.

La commune de Dumbéa n'échappe pas à cette tendance lourde.

2-1 Des recettes de fonctionnement stables, mais sensibles aux aléas des autres collectivités

Privées de fiscalité propre, sans réelle autonomie financière, les communes de Nouvelle-Calédonie restent très dépendantes des dotations et participations qui leur sont versées par les autres collectivités ou par l'Etat. Seule la Taxe Communale d'Aménagement (TCA) peut venir appuyer significativement leurs recettes propres, mais il ne s'agit pas d'une ressource pérenne et elle reste très sensible aux conditions économiques de la construction (niveaux des prix, taux d'intérêts).



Les recettes de fonctionnement ont connu une progression de l'ordre de 3,3% avec une croissance des recettes institutionnelles de 2,8%, y compris le rappel du fond intercommunal de péréquation (FIP) 2022.

Attention : le rappel du FIP 2022 en 2023 et le remboursement du FIP trop perçu génèrent une augmentation de +49 MF en 2023. Si l'on corrige la recette 2023 de ce montant, l'évolution des recettes institutionnelles 2022/2023 n'est plus que de + 1,3 %.

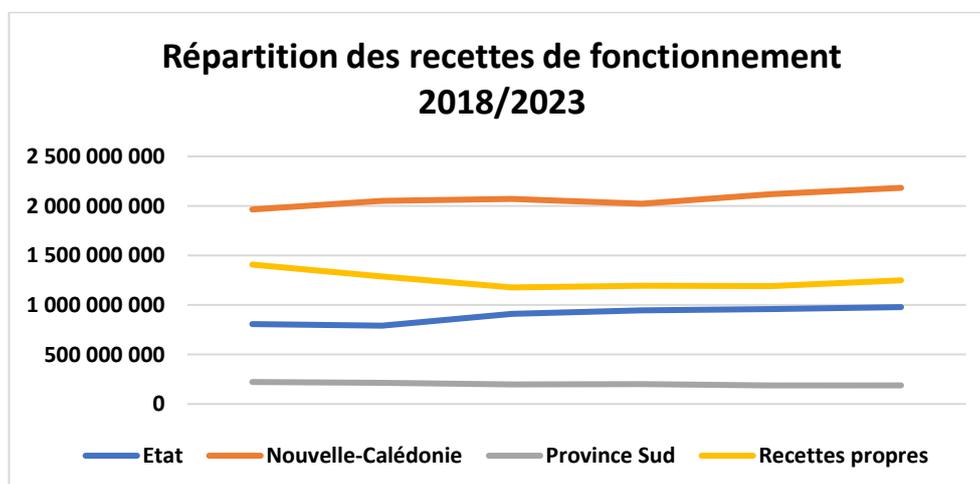
Le FIP a retrouvé son niveau de 2021 après un réajustement sur l'exercice 2023 (+70 MF), mais il atteint de nouveau son plafond. La dotation globale de fonctionnement n'a connu aucune augmentation, au contraire de la dotation de solidarité rurale qui a progressé de 8%. De même le fond intercommunal de péréquation (FPIC) a connu une progression de 13,3%.

Les recettes propres affichent une évolution de près de 60 MF, dont plus de la moitié au titre de la TCA.

Les recettes institutionnelles représentent 73% des recettes réelles de la commune, avec une part du FIP de plus de 34%, alors que celui-ci est toujours gelé et génère un manque à gagner pour la commune de plus d'un milliard de F CFP depuis 2015.

Compte tenu de cette situation, on ne peut encore une fois que souligner la grande dépendance de la santé financière de la commune à celle de la Nouvelle-Calédonie, principal contributeur des recettes réelles, dans le cadre du budget de répartition.

Par ailleurs, si l'on compare l'évolution des recettes sur la période 2021/2023 soit 4,8% avec l'inflation (hors tabac) sur la même période soit 5,4%, on voit bien que la commune a perdu de son « pouvoir d'action ».



Sur la période 2018/2023, on peut même constater que la part des recettes propres a diminué, au profit des interventions de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat.

Cette situation tient compte également de financements contractualisés ou conventionnés, comme le financement du plan jeunesse par l'Etat et la province Sud (62 MF) et le soutien financier de la province Sud pour les charges de fonctionnement liées à la ZAC de Dumbéa-sur-Mer (134 MF) et les missions de protection des personnes et des biens (35 MF). Ces financements, qui figurent au titre des recettes institutionnelles, sont aujourd'hui indispensables à l'équilibre du budget et à la poursuite de ces missions de service public.

2-2 Des dépenses contenues, mais au prix d'efforts permanents

La commune de Dumbéa n'échappe pas au contexte inflationniste que connaît la Nouvelle-Calédonie. Ainsi le peu de croissance de recette est quasiment absorbé par les différentes hausses de prix des fournitures et des services. Viennent s'y ajouter des décisions qui échappent à l'exécutif communal, comme l'évolution de la valeur du point du personnel (+1% au 1^{er} juillet 2023) ou les différentes mesures de rattrapage pour la Caisse Locale de Retraite (CLR).

Dans ce contexte très contraint, la commune a poursuivi sa trajectoire vertueuse pour contenir autant que possible l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Dès la préparation budgétaire, les économies d'échelle sont recherchées, avec le maximum de mutualisation entre les services, en termes de moyens de reprographie, de parc automobile ou de secrétariat partagés. Les dépenses d'entretien ont fait l'objet de marchés pluriannuel qui ont pu dans une certaine mesure avoir un effet « bouclier » contre les hausses de prix. Les achats de matériel informatique, de tenues de travail et de véhicules sont également programmés dans un cadre pluriannuel, afin d'assurer un renouvellement au meilleur coût.

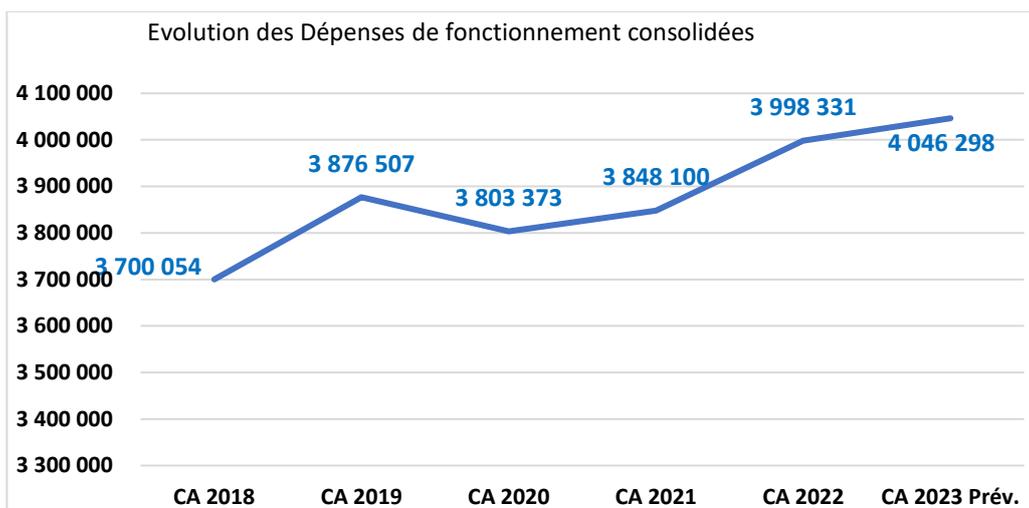
Enfin, les dépenses de personnel font l'objet d'une analyse poste par poste, notamment dans le cadre de départ en retraite, afin de d'optimiser nos ressources humaines, sans compromettre la qualité du service ou la sécurité de nos collaborateurs.

Budget consolidé			EXERCICE			
SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	CA 2020.	CA 2021.	CA 2022.	CA 2023 prév.
Fonctionnement	011.	Charges à caractère général	1 250 127 335	1 312 649 820	1 367 195 910	1 456 338 815
	012.	Charges de personnel et frais assimilés	1 709 263 156	1 729 964 800	1 832 765 265	1 841 599 582
	65.	Autres charges de gestion courante	556 241 923	470 573 170	467 200 137	492 388 891
	66.	Charges financières	86 377 947	66 633 317	58 668 453	61 785 940
	67.	Charges exceptionnelles	155 464 667	162 133 012	166 277 465	161 741 240
	68.	Dotations aux amortissements et aux provisions	74 055 273	180 958 061	10 000 000	
		Dotations aux provisions (semi-budgétaires)			11 500 000	20 000 000
	014.	Atténuations de produits				19 441 341
Total Fonctionnement			3 831 530 301	3 922 912 180	3 913 607 230	4 053 295 809
		Evolution (hors dotations)		2,4%	4,0%	3,6%

Le compte administratif prévisionnel pour 2023 montre une évolution des charges à caractère général de l'ordre de 6,5%. Les postes fluides (eau et électricité) ont connu une augmentation de +13,5% en raison des augmentations de tarifs et de fuites. Les dépenses d'entretien du patrimoine (routes, bâtiments, parc de jeux, écoles, ...) ont évolué de +16.3% en raison des intempéries du début d'année et des nombreux actes de vandalismes sur les bâtiments communaux. Sans ces évolutions qui résultent d'éléments extérieurs, l'évolution des charges à caractère générale serait contenue à +2,6%

Les charges salariales sont contenues à +0,5%, compte tenu de plusieurs vacances de postes en cours d'année et des délais de recrutement, ce qui a permis d'atténuer partiellement l'augmentation de la valeur du point de 1% en milieu d'année.

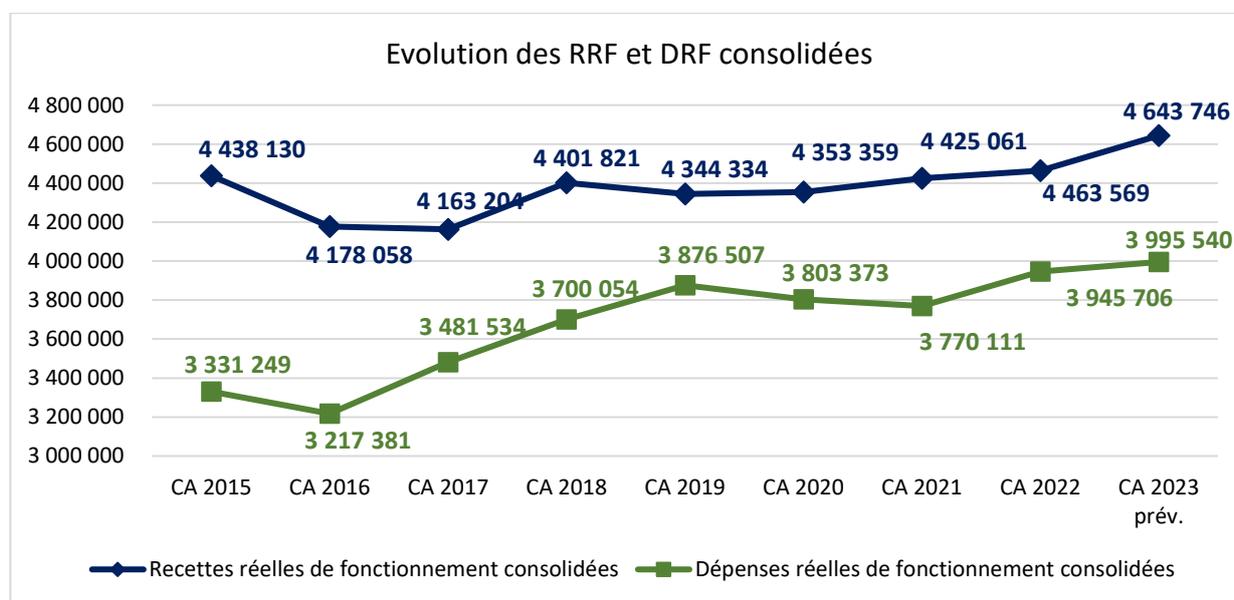
Globalement, les dépenses de fonctionnement sont attendues à hauteur de 4 milliards de francs, soit une évolution de 3,6%.



Tous les efforts entrepris ces dernières années permettent donc d'éviter un « effet de ciseaux » avec une évolution des dépenses qui ne croit pas plus vite que les recettes. Mais la commune ne dispose actuellement d'aucune marge de manœuvre.

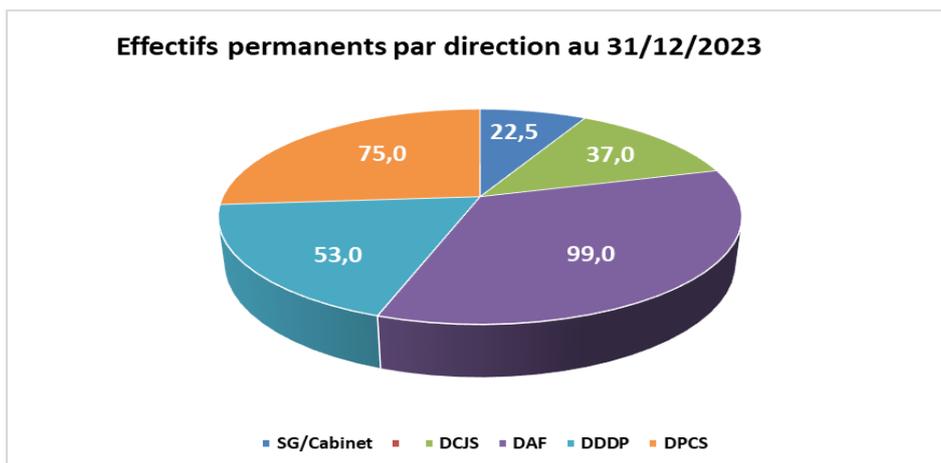
Par ailleurs, il convient de souligner que les dépenses de fonctionnement présentent souvent un « effet de cliquet », notamment s'agissant des dépenses de personnel qui représentent 45% des dépenses réelles de fonctionnement.

A contrario, il n'existe aucune certitude sur les recettes de fonctionnement, dont 73% dépendent de dotations et de participations, dont les modalités de calcul et d'attribution échappent à la commune, et qui peuvent être remise en cause en fonction des circonstances et des aléas économiques et politiques.

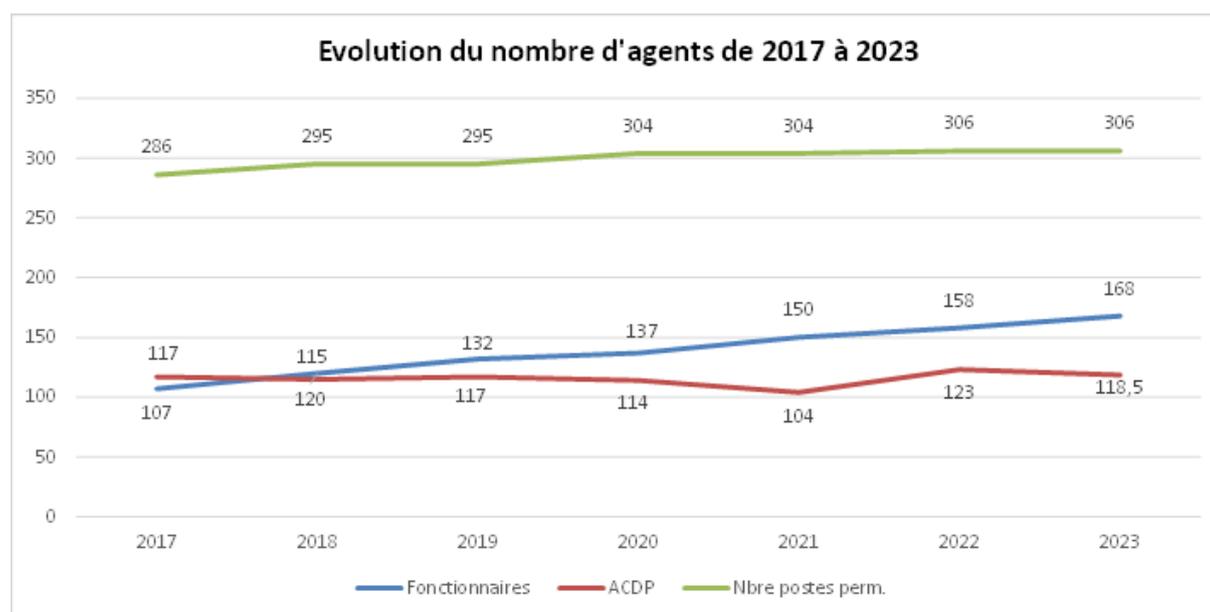


2-3 Les dépenses de personnel : le premier poste de dépenses de fonctionnement et qui doit être contenu

La grande majorité du personnel est au contact direct des Dumbéens, dans le cadre de ses activités de proximité quotidiennes que sont les services de secours, la police municipale ou encore le personnel des écoles.



La répartition des effectifs par direction montre une certaine stabilité avec 99 agents pour la direction administrative et financière (DAF), dont plus de 60 personnes dans les écoles et une quinzaine d'agent affectés au service de l'état civil, de la délivrance des titres d'identités et des élections. Vient ensuite la direction de la prévention de la sécurité et de la citoyenneté avec 75 agents permanents dont 22 au centre de secours et 40 à la police municipale.



Comme indiqué précédemment, la gestion globale des effectifs est un point de vigilance très fort ces dernières années, considérant le poids des dépenses de personnel dans le total des dépenses de la commune. Cette politique se traduit par une stabilité des effectifs permanent sur ces quatre dernières années, avec 306 postes ouverts.



La commune poursuit également sa politique de résorption de l'emploi précaire, par la mise en œuvre des dispositifs d'intégration qui permettent aux personnels contractuels de devenir fonctionnaires et ainsi de s'engager durablement dans leur mission de service publique auprès de la commune.

A ce jour, près de 60% de l'effectif est désormais titulaire de la fonction publique. Ainsi en 2023, ce sont 4 agents qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

Effectif total géré

Effectifs gérés par le service des ressources humaines (postes pourvus) au 31/12/2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonctionnaire	104	106	107	120	132	137	150	158	168
Convention collective	48	47	41	34	29	28	25	0	0
Contractuel	108	113	117	115	117	114	104	123	118,5
TOTAL effectif permanent	260	266	265	269	278	279	279	281	286,5
Agents non permanents	136	150	136	151	165	135	149	151	191
TOTAL	396	416	401	420	443	414	428	432	478

A la fin de l'année 2023, ce sont donc 286 postes qui ont été pourvus sur les 306 postes budgétaires ouverts. Cet écart s'explique par le décalage qui peut exister entre le départ du titulaire d'un poste et l'arrivée de son successeur (avis de vacance de poste en cours). Pour mémoire, un certain nombre de postes sont également ouverts mais non pourvus, notamment dans l'attente de la réorganisation des services en 2024/2025.

La commune accueille également chaque année un nombre croissant d'agents non permanents qui viennent renforcer les services municipaux pendant une période donnée. Au nombre de 191 en 2023, ils se répartissent de la façon suivante :

- 52 sapeurs-pompiers volontaires

- 14 PPIC (programme provincial d'insertion)
- 98 stagiaires (scolaires, Active, ...)
- 11 jobs d'été
- 9 services civiques
- 7 contractuels sur des renforts d'activité

Ce sont ainsi de jeunes dumbéens qui peuvent venir contribuer par leur action, à la qualité du service public sur notre commune.

La commune de Dumbéa reste très vigilante sur le volume de ses effectifs compte tenu du poids des dépenses de personnel représentant 45% du fonctionnement courant. Ainsi depuis 4 années, le nombre de postes ouvert est resté stable, autour de 305 postes. L'évolution des charges de personnel est contenue à +0,5% en 2023. Cela résulte à la fois de la gestion rigoureuse déjà exposée, mais également du départ de 3 cadres en milieu d'année (la secrétaire générale et 2 directeurs) et dont les remplacements sont intervenus au dernier trimestre, ou sont toujours en cours dans le cadre de la réorganisation.

2-4 Un niveau d'épargne dans une situation jugée « préoccupante »

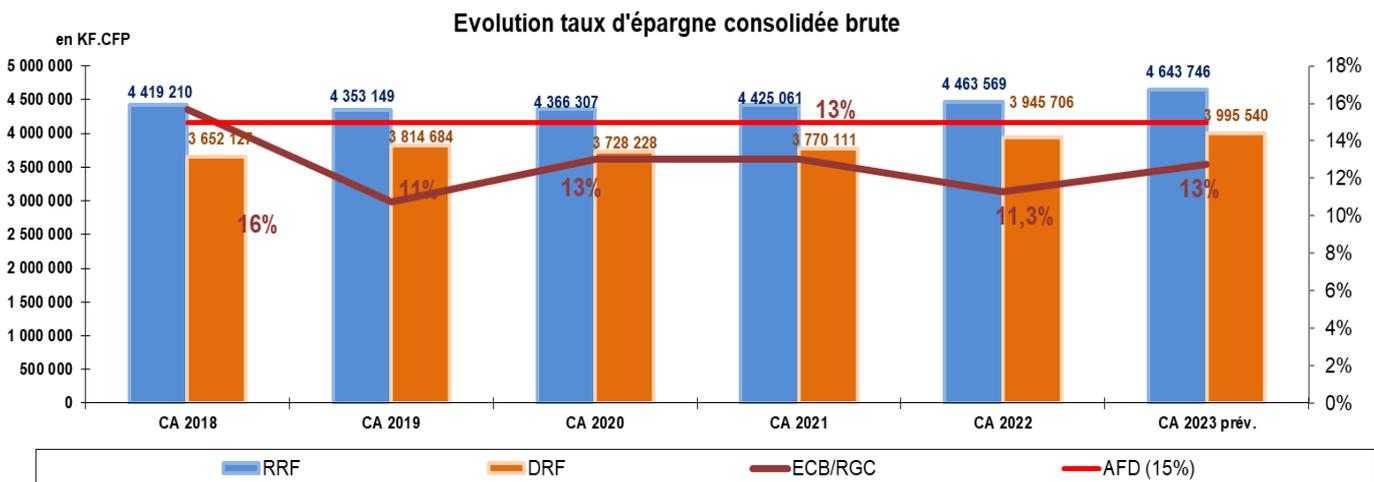
Quelle que soit la collectivité concernée, l'épargne est un élément important de l'analyse financière puisqu'elle permet de déterminer la capacité de la structure à dégager des fonds propres pour son autofinancement, ce qui conditionne sa possibilité d'investissement mais également de recours à l'emprunt.

Rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, on obtient le taux d'épargne brute, dont l'AFD considère qu'il doit se situer au-delà de 15%.

Dans son *Observatoire des communes 2023*, l'AFD souligne que la situation concernant l'épargne brute est favorable pour les communes de moins de 10 000 habitants, avec un taux d'épargne autour de 20%.

En revanche, la situation est bien différente pour les communes de plus de 10 000 habitants (hors Nouméa) avec un taux d'épargne d'environ 11%. L'AFD souligne que cette tendance traduit les difficultés financières de ces communes qui sont concernées par une croissance démographique qui entraînent des besoins accrus en matière de développement des services et d'infrastructures publiques.

L'AFD qualifie cette situation de « très préoccupante », si elle devait continuer à se détériorer.



La commune de Dumbéa se trouve confrontée elle aussi à cette situation avec un taux d'épargne brut de 13% sur l'exercice 2023 consolidé. C'est 2 points de mieux que l'exercice 2022, mais encore en deçà de la valeur cible de l'AFD, et cela pour le 5^{ème} exercice consécutif.

Comme indiqué plus haut, les dépenses et les recettes de fonctionnement connaissent une croissance similaire, autour de 3,5% sur l'exercice 2023. Si cette situation permet de maintenir un taux d'épargne brute convenable et proche des 15%, elle ne donne en revanche aucune perspective favorable pour développer de nouveaux services à la population ou envisager un autofinancement complémentaire pour soutenir l'investissement. Et ce, alors que la population est, elle, en constante augmentation...

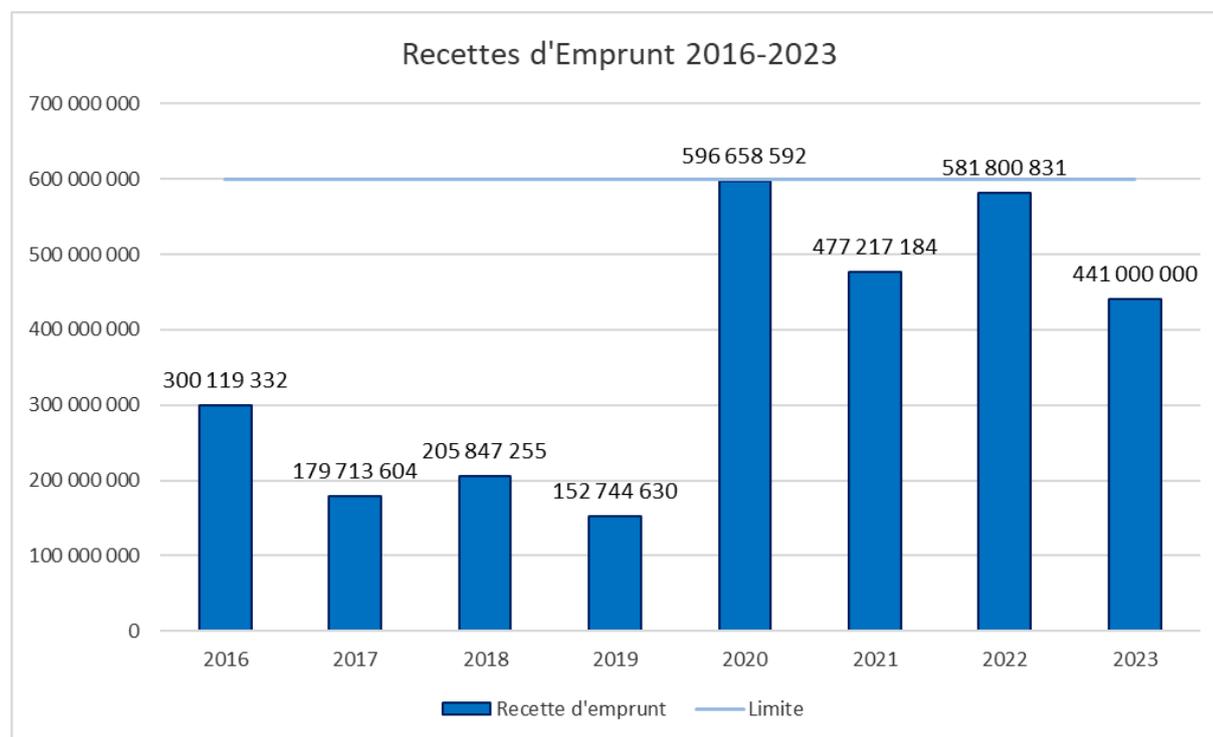
En l'absence d'hypothèse positive sur le développement des recettes, seule la maîtrise des dépenses permettra de garantir cette « épargne brute plancher » pour l'exercice à venir.

2-5 Un endettement maîtrisé pour soutenir un programme d'investissement indispensable

En dépit d'un contexte économique et budgétaire peu favorable, la commune de Dumbéa a maintenu un programme d'investissement ambitieux pour répondre aux défis de la croissance démographique de la commune et à son besoin d'équipement public.

Pour l'année 2023, le débat d'orientation budgétaire avait fixé le niveau d'emprunt autour de 450 millions de F CFP, afin de garantir un niveau d'endettement soutenable.

La ligne a été tenue, avec un recours à l'emprunt de l'ordre de 440 millions de F CFP.



Ainsi, les emprunts pluriannuels contractés auprès de la Banque des Territoires en 2022 ont été mobilisés à hauteur de 60 millions de F CFP pour les travaux du nouveau cimetière de Katiramona, de 171 millions de F CFP pour le programme d'amélioration du réseau routier et de 60 millions de F CFP pour la réhausse du radier Daver.

Un nouvel emprunt pluriannuel d'un montant global de 200 millions de F CFP a été contracté auprès de la Banque de Nouvelle Calédonie, pour une mobilisation sur les exercices 2023/2024.

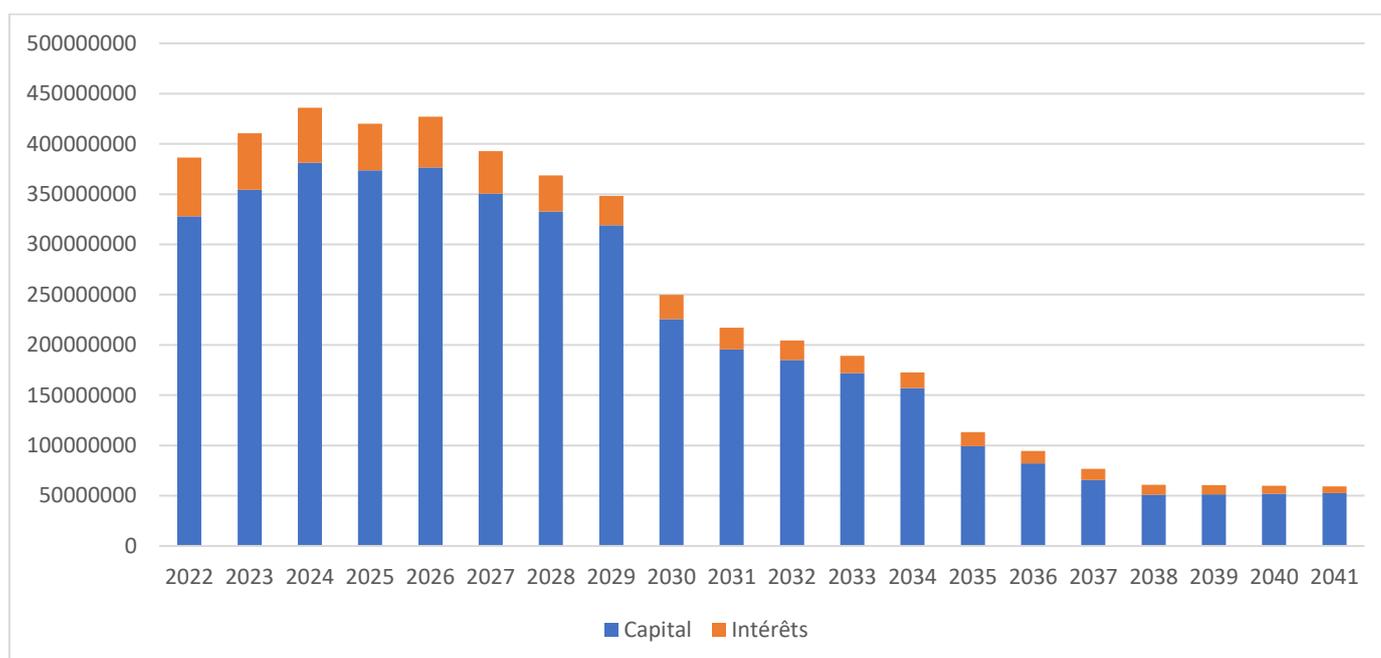
Dans ce cadre, et compte tenu du taux de réalisation du programme d'investissement 2023, un déblocage de 150 millions de F CFP a été sollicité au 4^{ème} trimestre 2023.

Compte tenu de ces éléments, l'évolution de l'encours de la dette est désormais le suivant :

Encours de la dette au 01/01	2020	2021	2022	2023	2024
01-Princ	2 146 418 155	2 543 869 187	3 140 179 438	2 878 421 090	2 710 808 893
03-Eau	177 994 686	167 196 964	190 745 828	176 580 312	160 005 599
04-Ass	225 813 941	206 994 732	187 874 861	168 448 608	148 710 147
02-Déchets			9 942 651	9 942 651	9 374 221
Total général - CONSOLIDE	2 550 226 782	2 918 060 883	3 528 742 778	3 233 392 661	3 028 898 860

On constate donc un léger tassement de l'encours de dette, considérant que la part des emprunts pluriannuels encaissés en 2022 et 2023 ne seront consolidés qu'à l'issue de la période de mobilisation.

La capacité de désendettement mesure le nombre d'année nécessaire au remboursement de la dette si on consacrait la totalité de l'épargne brute. Pour 2023, cette durée est de 4,7 années, bien inférieur à la valeur cible de 7 années préconisé par l'AFD.



Le profil de remboursement de la dette présente toujours un profil « en cloche ». En effet il faut attendre 2027 et 2028 pour voir le solde des emprunts AFD et Caisse d'Epargne réalisés en 2010, 2011 et 2012 pour un montant global de 1 milliard de F CFP. La courbe reprendra ensuite un profil plus conventionnel, avec un profil sous les 100 millions de CFP en 2030.

La charge du remboursement de la dette ne devrait donc pas diminuer sur la période 2024-2026, ne permettant pas de dégager d'autofinancement supplémentaire pour l'investissement sur la même période.

2-6 Un programme d'investissement en progression qui répond à l'évolution démographique de la commune

Le compte administratif (CA) prévisionnel consolidé pour 2023 indique un taux de réalisation global de 58% pour la section d'investissement, ce qui représente un peu plus de 1,5 milliard de F CFP de dépenses véritablement réglées sur l'exercice.

Ce chiffre cache des disparités fortes entre les différents budgets, puisque le budget principal représente à lui seul plus de 87% de la dépense d'investissement, avec un taux de réalisation de plus de 71%.

Le taux d'équipement, qui mesure les dépenses d'équipement réalisées par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est ainsi de 32,2% pour 2023. La fourchette fixée par l'AFD est de 30 à 50 %.

Avec la prise en compte des restes à réaliser, qui sont constitués par les dépenses engagées mais non mandaté au 31 décembre, le CA prévisionnel 2023 atteint un montant total de plus de 2 milliards de F FCP, (hors remboursement du capital de la dette) soit une évolution de près de 15% par rapport à l'année précédente.

		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prév.
13.	Subventions d'investissement	76 796 000	1 307 205			27 313 010	25 170 978
20.	Immobilisations incorporelles	9 483 541	15 579 558	45 705 799	35 435 398	138 395 738	161 826 648
204.	Subventions d'équipement versées	30 575 130	53 098 404	109 484 330	70 086 549	126 281 200	128 638 600
21.	Immobilisations corporelles	195 330 174	124 871 811	654 034 799	186 444 950	261 272 789	153 150 580
23.	Immobilisations en cours	793 885 039	1 230 758 501	1 468 017 973	928 658 209	1 193 158 050	1 532 568 293
26.	Participations et créances rattachées à des participations	12 000 000				156 000	0
27.	Autres immobilisations financières			710 000		145 200	0
INVESTISSEMENTS DIRECTS		1 118 069 884	1 425 615 479	2 277 952 901	1 220 625 106	1 746 721 987	2 001 355 099
16.	Emprunts et dettes assimilées	193 154 003	209 540 658	228 243 159	244 835 056	327 843 718	346 887 223
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 311 223 887	1 635 156 137	2 506 196 060	1 465 460 162	2 074 565 705	2 348 242 322

Parmi les principales réalisations de l'année, on peut retenir :

- La poursuite du programme de rénovation des routes
- Le confortement du talus de la rue Jules Renard
- La réalisation de la trame verte
- Les travaux de terrassement et de voirie du nouveau cimetière
- Les travaux de sécurisation des écoles (caméras et barreaudage)

L'essentiel des travaux d'investissement sont réalisés dans le cadre des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) qui permettent une programmation pluriannuelle.

A ce jour, la répartition des AP/CP sur les différents budgets est la suivante :

BUDGET	Somme de MONTANT AP	Somme de CP 2021 et Ant.	Somme de CP 2022	Somme de CP 2023	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de CP 2026
01-Principal	6 825 067 888	1 695 669 347	831 550 602	1 418 618 260	1 291 596 869	1 083 964 390	503 668 420
02-Déchets	331 000 000	0	104 213 744	58 733 475	61 252 781	106 800 000	-
03-Eau	1 620 920 000	91 851 034	216 322 829	335 797 573	358 998 025	436 163 880	181 786 659
04-Assainissement	946 746 933	459 535 567	36 022 420	144 238 663	140 746 539	67 891 192	98 002 552
Total général	9 723 734 821	2 247 055 948	1 188 109 595	1 957 387 971	1 852 594 214	1 694 819 462	783 457 631

La somme des crédits de paiements est de plus de 1,8 milliards pour 2024.

Cette programmation sera sans doute difficile à tenir, considérant les difficultés de la commune pour dégager de l'autofinancement supplémentaire et sa capacité de recours à l'emprunt qui reste limité.

Compte tenu de ces éléments, les AP/CP devront être revus dans le cadre du budget 2024 pour parvenir à un niveau sans doute compris entre 1,3 et 1,4 milliards de F CFP.

PARTIE 3 : L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2024-2026

3-1 Des recettes dont le niveau et la stabilité ne sont pas garantis à moyen terme

Les recettes de fonctionnement sont extrêmement dépendantes des dotations et participations qui constituent près de 60 % du total des recettes réelles. Ces recettes sont donc soumises aux aléas que peuvent rencontrer les différentes entités qui attribuent ces ressources, que sont la Nouvelle Calédonie, la province Sud et l'Etat.

Concernant l'Etat, la principale attribution est la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui connaît une stabilité ces 3 dernières années. Celle-ci dépend directement des moyens qui sont affectés par l'Etat aux collectivités chaque année dans le cadre de la loi de finances. Pour 2024, la DGF est annoncée en hausse de 320 millions d'euro (environ 2,6%). Cependant le calcul pour chaque commune est très complexe et il est donc difficile d'anticiper la hausse 2024 avant sa notification par les services de l'Etat. L'Etat participe également au financement du plan jeunesse et a reconduit son engagement pour 2024, mais avec une baisse de 8% (-3,5 MF)

Du côté de la Nouvelle-Calédonie (NC), rien n'incite à l'optimisme. Dans son document d'orientations budgétaires pour 2024, la NC ne prévoit aucune évolution du FIP fonctionnement pour 2024. Celui-ci reste toujours gelé, au détriment des communes en expansion, impactant lourdement Dumbéa au premier chef. Pour les années suivantes, l'assiette des dotations pourrait augmenter de 8% en 2025 et serait stable en 2026, si la réforme fiscale engagée est conduite à son terme. De même, en ce qui concerne les recettes fiscales, la NC prévoit une réduction de 834 millions de CFP sur la part reversée aux communes, soit une baisse de 7,7% en 2024. La taxe sur l'électricité pourrait également être revue à la baisse, dans le cadre du plan de sauvetage d'Enercal.

La province Sud contribue également à l'équilibre du budget de fonctionnement par des financements contractualisés et pluriannuels. Ces subventions sont indispensables au fonctionnement de la commune car elles viennent atténuer les effets de l'évolution démographique forte de Dumbéa, liée aux décisions prises par la province Sud pour l'aménagement de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer. Sur des coûts estimés à 650 millions de F CFP par an, la province Sud contribue à hauteur de 25% environ. Les conventions actuelles sont arrivées à échéance en 2023 et le nouveau cadre contractuel et pluriannuel de ces financements fait l'objet d'échange entre les deux collectivités, pour assurer la pérennité et l'équilibre de notre section de fonctionnement.

La prospective pour les recettes de fonctionnement à moyen terme serait donc la suivante :

RRF (en M.FCFP)	CA 2022	CA 2023 prév.	CA 2024 prév.	CA 2025 prév	CA 2026 prév
Recettes d'exploitations	525 189	543 646	562 752	565 000	565 000
Recettes fiscales	913 560	991 052	990 000	990 000	990 000
Dotations et participations	2 579 700	2 729 215	2 750 000	2 755 000	2 780 000
Autres recettes de gestion courantes	319 563	329 226	339 181	340 000	340 000
Recette exceptionnelles	17 242	12 837	9 558	12 000	12 000
Autres recettes	73 347	37 770	19 450	20 000	20 000
Total	4 428 601	4 643 746	4 670 941	4 682 000	4 707 000
<i>Evolution</i>			0,6%	0,2%	0,5%

Ces recettes sont par ailleurs conditionnées par les éventuelles évolutions institutionnelles qui pourraient apporter soit de nouvelles recettes fiscales aux communes, soit revoir le calcul du FIP et notamment la part qui lui est consacrée dans l'assiette fiscale.

3-2 Des dépenses de fonctionnement à contenir impérativement

Compte tenu de la faible évolution des recettes et de l'absence de visibilité sur les évolutions fiscales, institutionnelles et économiques, la prévision de dépenses à moyen terme doit être abordée avec une grande prudence.

Le premier poste de dépense est représenté par les charges de personnel qui pèsent pour 45% du total.

Si ce poste a été bien contenu en 2023, compte tenu de départs non remplacés immédiatement, il semble difficile de prévoir une évolution inférieure à 1,5% à 2% par an, hors créations de postes et hors évolution de la valeur du point, pour les années à venir. D'autant que les discussions sont toujours en cours entre les organismes sociaux et le gouvernement sur l'évolution de la valeur du point, que l'équilibre de la CLR n'est pas finalisé et que la réorganisation en cours des services pourra difficilement être menée sans impact financier.

Dans cette situation, la maîtrise des charges de gestion courantes doit rester une priorité quotidienne, car c'est le seul domaine pour lequel la commune peut effectuer des choix de gestion, dans la limite des dépenses obligatoires. Avec une inflation négative en 2023, on peut espérer contenir l'évolution des dépenses à 1% par an. Tout cela sous réserve du maintien des financements de l'Etat pour le plan jeunesse et de la province Sud pour le surcout liés à la ZAC de Dumbéa-sur-mer (DSM). Dans le cas contraire, la commune serait contrainte de revoir la structure de ses dépenses pour se consacrer uniquement à ses missions obligatoires.

Les participations aux structures extérieures (intercommunalité, centre aquatique régional, etc....) sujettes elles aussi à des difficultés d'équilibre budgétaire, impactent lourdement les financements de leurs membres. Ces dépenses obligatoires fragilisent encore davantage l'autofinancement communal et nécessitent par conséquent un effort supplémentaire de maîtrise des dépenses sur les frais de gestion et d'entretien.

Enfin, les différentes subventions versées par la commune ne pourront pas être réévaluées sur la période et son périmètre d'attribution devra rester constant. Il n'en demeure pas moins que le choix de l'exécutif est de ne pas les diminuer.

Compte tenu de ces taux directeurs, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période serait la suivante :

DRF (en M.FCFP)	CA 2022	CA 2023 prév.	CA 2024 prév.	CA 2025 prév	CA 2026 prév
Achat et charges externes	1 367 196	1 454 330	1 468 873	1 483 562	1 498 398
Dépense de personnel	1 832 765	1 841 599	1 887 000	1 915 305	1 944 035
Participations et subventions	467 200	492 388	497 312	498 000	498 000
Frais financiers	58 668	56 801	60 209	61 000	61 000
Charges exceptionnelles	166 277	161 739	161 742	160 000	160 000
Autres dépenses	21 500	39 441	39 441	39 000	39 000
Total	3 913 606	4 046 298	4 114 577	4 156 867	4 200 432
<i>Evolution</i>			1,7%	1,0%	1,0%

3-3 Une épargne qui ne se reconstitue pas à moyen terme

Le constat reste identique aux années précédentes : avec l'évolution des dépenses, même contenues, et sans rebond significatif des recettes, il n'est pas possible de reconstituer l'épargne.

Ainsi, compte tenu des options retenues précédemment, le taux d'épargne brute serait le suivant :

CA 2023 prév.	CA 2024 prév.	CA 2025 prév	CA 2026 prév
13%	12%	11%	11%

La valeur cible de l'AFD de 15% semble donc difficile à atteindre à moyen terme.

A titre d'exemple pour 2024, il faudrait que les recettes connaissent une augmentation de 3,5 % pour atteindre ce seuil de 15%.

L'épargne nette, après remboursement du capital de l'emprunt, reste également limitée.

Calculée sur le stock de dette actuel, son évolution serait la suivante :

(en M.CFP)	CA 2023 prév.	CA 2024 prév.	CA 2025 prév	CA 2026 prév
Épargne brute	597 448	556 363	525 133	506 568
Capital de la dette	354 322	381 306	373 779	376 625
Épargne nette	243 126	175 057	151 354	129 943

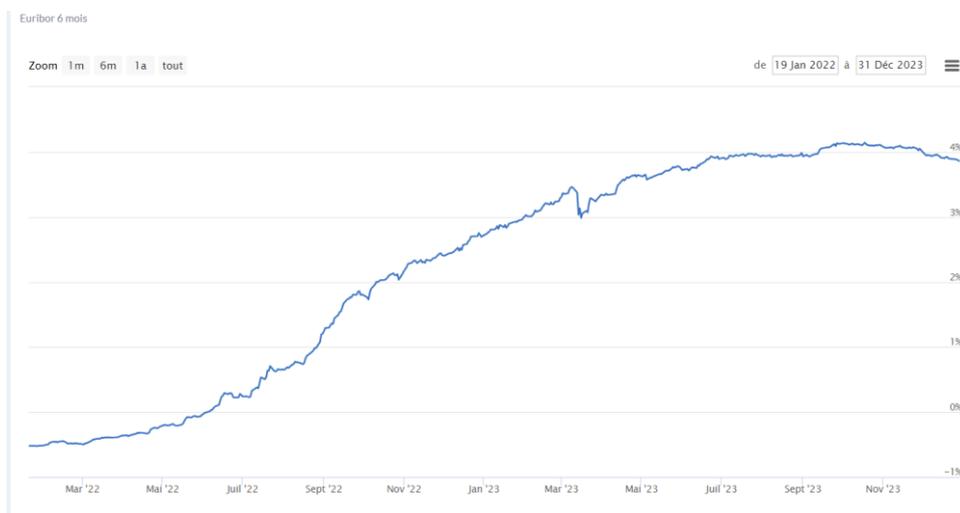
Cette épargne nette sera tout à fait insuffisante pour assurer la couverture du programme d'investissement. La commune devra donc continuer de recourir à l'emprunt et mobiliser des subventions pour faire face au besoin d'équipements nouveaux ou à l'entretien de son patrimoine.

3-4 Un recours à l'emprunt qui devra être raisonné

Le recours à l'emprunt restera indispensable pour assurer une partie du financement des opérations d'équipement. Cependant, la mobilisation de cette ressource sera sans doute plus complexe dans les années qui viennent, la commune pouvant se trouver confrontée à un cumul de difficultés.

En premier lieu, même si la commune n'est pas fortement endettée et qu'elle dispose de marge de manœuvre en termes de durée de remboursement et de taux d'endettement (8,7% < AFD 20%), son taux d'épargne brute et son ratio de dépenses de personnel ne sont plus conformes aux valeurs cibles de l'AFD. Ces éléments ne sont pas favorables dans un contexte où les établissements bancaires ont sensiblement resserré leurs conditions d'accès aux prêts.

En second lieu, la forte hausse des taux de ces 2 dernières années a renchéri le coût de l'emprunt et par conséquent la charge annuelle de la dette.



A titre d'exemple, l'Euribor 6 mois, qui est le taux de référence pour les emprunts des collectivités, est passé d'un taux égal à zéro en juillet 2022 à un taux de près de 4% en décembre 2023.

Aujourd'hui, un emprunt de 100 millions de F CFP sur une durée de 15 ans à 4,5% « coûte » 37 millions de F CFP en intérêts, soit plus du tiers de la somme empruntée. Il génère une annuité supplémentaire de 9 millions de F CFP environ.

Compte tenu de l'orientation à la baisse de l'épargne brute, et afin de conserver une capacité de remboursement, l'annuité de la dette ne devrait pas être augmentée de plus de 40 à 50 millions de F CFP par an. Cela induit un emprunt annuel limité de 500 à 550 millions de F CFP, aux conditions actuelles du marché.

Pour continuer à financer un programme d'investissement ambitieux, il sera donc nécessaire de trouver des emprunts adaptés, avec des durées longues et des taux bonifiés, notamment pour les équipements lourds comme les réseaux d'assainissement ou les travaux d'adduction d'eau.

3-5 Evolution de la masse salariale

Pour 2024, la prévision des charges de personnel s'établit à 1,88 milliards de F CFP, soit une augmentation de 2,5%, par rapport au CA prévisionnel 2023.

Cette évolution prend en compte l'augmentation de la cotisation employeur à la CLR (+0.6% par an jusqu'en 2027), mais pas l'éventualité d'une nouvelle augmentation de la valeur du point. Elle intègre également l'augmentation de +1% du juillet 2022, en année pleine.

Pour mémoire, la valeur du point sert également de base à la rémunération des agents contractuels depuis la réforme mise en œuvre en 2022.

Ainsi, une augmentation de 1% génèrerait un surcout de 18 à 20 millions de F FCP par an, soit l'équivalent de 5 postes à temps complet, à la rémunération médiane.

A moyen terme, la Ville devra donc poursuivre son activité à périmètre constant. Ainsi, le nombre d'emplois permanents devrait être stabilisé autour de 300 postes. Les créations de postes sur de nouvelles fonctions ou du renforcement (comme pour le service de la police municipal ou du centre de secours) ne pourront s'envisager que le cadre de départs en retraite ou d'externalisation des services.

Compte tenu de ces éléments, il faut envisager au-delà de 2024, de contenir l'évolution des dépenses de personnel autour de 1,5%.

La prospective de la masse salariale est ainsi la suivante :

(en M.CFP)	CA 2023 prév.	CA 2024 prév.	CA 2025 prév	CA 2026 prév
Dépense de personnel	1 841 599	1 887 000	1 915 305	1 944 035
Evolution		2,5%	1,5%	1,5%
Recette réelles de fonc	4 643 746	4 670 941	4 682 000	4 707 000
Taux de personnel	39,7%	40,4%	40,9%	41,3%

Le taux de personnel (ou ratio de dépenses de personnel) qui rapporte les dépenses de personnel aux recettes réelles de fonctionnement, se dégrade progressivement pour dépasser les 41% au terme de la période.

Ce ratio, qui est un indicateur de la rigidité structurelle des dépenses, est un indicateur pris en compte par les établissements de crédits, car il mesure la « marge de manœuvre » dont dispose la collectivité. Pour rappel, l'AFD fixe la valeur cible de ce ration inférieure à 36%.

3-6 Evolution des budgets annexes

Pour assurer la gestion de leurs services publics industriels et commerciaux (SPIC), les communes ont l'obligation de créer des budgets annexes. Ces budgets doivent être équilibrés par les redevances versées par l'utilisateur, et non par une subvention du budget principal, sauf circonstances particulières strictement encadrées.

Pour la commune de Dumbéa, ces budgets annexes concernent les services de la fourniture d'eaux potables, de la collecte et de traitement des eaux usées et de la collecte des déchets ménagers. Ils sont autonomes financièrement et ne reçoivent aucune subvention du budget principal.

En 2024, trois nouvelles délégations de service public (DSP) sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier, après mise en concurrence au cours de l'année 2023. Elles concernent le service de la fourniture de l'eau pour une durée de 10 ans et les services de collecte et de traitement des eaux usées pour des durées de 5 ans. Elles ont été attribuées à la Calédonienne Des Eaux (CDE).

Bien que les prix aient été revus à la hausse afin de tenir compte des normes techniques et de qualités qui s'imposent au délégataire, la suppression de la part fixe permettra à plus des trois quarts des abonnés de limiter l'augmentation de leur facture.

- Budget des déchets

Ce budget est financé par la redevance trimestrielle d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), pour un montant de 466 millions de F CFP en 2023.

Les dépenses correspondent au règlement des différents prestataires en charge de la collecte pour environ 250 millions de F CFP.

Un montant de 117 millions de F CFP est reversé chaque année au Syndicat intercommunal du Grand Nouméa qui assure le traitement mutualisé des déchets.

Le compte administratif prévisionnel 2023 présente un excédent global d'environ 81 millions de F CFP qui sera reporté en 2024 et permettra de venir financer les dépenses d'investissement, comme le renouvellement des bacs et la création d'un quai d'apports volontaires (QAV) près de l'ancien péage de Koutio.

Aucune augmentation de la redevance n'est donc envisagée pour 2024.

La mise en œuvre par la province Sud de la responsabilité élargie des producteurs (REP) doit permettre la mise en place de 10 points d'apports volontaires (PAV) et un conventionnement avec un éco organisme pour la valorisation complémentaire des déchets.

- Budget de l'eau :

La DSP prévoit que le concessionnaire reverse à la ville un « surpris » sur les consommations d'eau, de 30 F CFP par mètre cube, soit environ 87 millions de F CFP.

Cette recette permet d'alimenter le budget et de dégager un autofinancement pour couvrir en partie la réalisation des équipements lourds nécessaires au bon fonctionnement du service.

Pour 2023, ce sont ainsi 113 millions de F CFP de travaux qui ont été réalisés, et 219 millions de F CFP qui ont été engagés en fin d'année, après attribution de différents marchés. Exceptionnellement, ce budget présentera donc un déficit de près de 85 millions de F CFP, qui sera repris en 2024.

Compte tenu des montants importants des investissements à réaliser (réseau sur le nord de la commune, traitement chimique du réservoir de KOE) et pour plus de 460 millions de F CFP, il sera sans doute nécessaire de recourir à un emprunt d'une centaine de millions de F CFP.

Par ailleurs, et dans le cadre de la nouvelle DSP, la commune s'est engagée à procéder au renouvellement des canalisations anciennes, ce qui constitue un effort important sur plusieurs années.

- Budget de l'assainissement :

Pour 2024, le surpris versé par le concessionnaire sera diminué de 30 à 25 F CFP par mètre cube, ce qui permettra de faire baisser la facture de l'utilisateur, sans compromettre l'équilibre du budget.

Le compte administratif prévisionnel pour 2023 fait apparaître un excédent de 66 millions de francs qui permettra de venir financer sans emprunt les dépenses d'investissement de 2024. Le programme de 340 millions de F CFP porte notamment sur la poursuite des travaux d'assainissement du lotissement SECAL et sur la remise à niveau technique de certains équipements, dans le cadre de l'attribution des nouvelles DSP.

Les budgets annexes conservent donc leur autonomie financière, sans subvention d'équilibre. Le recours à l'emprunt pour le financement des équipements structurants, indispensables à la continuité et à la qualité du service de fourniture de l'eau, permettra d'étaler la charge sur plusieurs décennies.

PARTIE 4 : LES ORIENTATIONS POUR 2024

A la suite des élections sénatoriales du 24 septembre 2023, Yoann LECOURIEUX a été élu maire de la commune de Dumbéa le 12 octobre dernier. Il s'est entouré de la même équipe d'adjoints que son prédécesseur, signe de sa volonté de s'inscrire dans la continuité du travail déjà engagé dans le cadre de cette mandature. Le nouveau maire a ainsi affirmé sa volonté de poursuivre la mise en œuvre des feuilles de routes déjà engagées autour des valeurs fortes que sont notamment le cadre de vie des Dumbéens, la sécurité et l'identité dumbéenne. Les choix budgétaires pour 2024 devront par conséquent traduire ces engagements, même si le principe de réalisme obligera à faire des choix en matière d'investissement, afin de garantir la pérennité financière de la commune.

Préambule : des choix budgétaires liés au contexte financier de la commune

La commune ne dispose plus aujourd'hui de marge de manœuvre pour ses dépenses de fonctionnement. L'effort devra donc être poursuivi pour une réelle maîtrise des dépenses au quotidien. A ce titre, les dépenses de personnel, qui représentent le premier poste de dépenses, doivent impérativement être contenues, alors qu'elles peuvent être bouleversées par des décisions extérieures, (augmentation de la valeur du point évolution des cotisations sociales, réglementation). L'effectif global de la commune ne connaîtra donc pas d'évolution et les créations de postes proposées seront compensées par des suppressions, dans le cadre de départs en retraite ou de la réorganisation des services.

Concernant les charges externes, la réflexion devra être poursuivie afin de préciser si la commune peut continuer la prise en charge financière d'activités qui ne relèvent pas directement de compétences communales. Certaines de ces actions ne pourront être maintenues que dans le cadre de partenariats et de soutiens financiers avec des engagements pluriannuels, pour en assurer la continuité.

Les dépenses courantes continueront de faire l'objet d'une attention particulière, notamment pour ce qui concerne les dépenses d'entretien qui peuvent être externalisées et mutualisées.

C'est dans cet esprit que sera créé à l'occasion de la réorganisation de l'administration communale, une direction des ressources et des moyens, qui permettra de centraliser les demandes et d'optimiser les achats, dans le cadre d'une commande publique plus performante.

Les dépenses d'investissement devront prioritairement permettre de poursuivre les opérations déjà engagées et qui font l'objet de financements déjà identifiés. Compte tenu de la fin du contrat d'agglomération et du nouveau dispositif d'appel à projets de l'Etat, il est nécessaire de disposer des études et des éléments financiers pour pouvoir présenter de nouveaux projets d'investissement structurants à compter de 2025.

Tous les investissements qui permettent de réduire les coûts d'entretien sont également priorisés, comme la poursuite du déploiement du photovoltaïque, le relamping dans les bâtiments, la rénovation de l'éclairage public. Dans le même esprit, le programme de rénovation des routes sera poursuivi, dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

Avec l'ensemble de ces éléments, et malgré un contexte peu favorable, la commune devrait être en mesure de maintenir son niveau d'investissement autour de 2,5 milliards de francs, qui viendront directement soutenir l'activité économique locale.

Fort de ce constat, trois axes d'actions sont proposés pour le budget 2024.

- Poursuivre les aménagements qui améliorent le cadre de vie au quotidien et le vivre ensemble

La qualité du cadre de vie est l'un des atouts majeurs de la commune qui dispose de vastes espaces naturels qui sont bien pris en compte dans le nouveau PUD dont l'enquête publique vient de se terminer. Ce nouveau cadre de développement harmonieux de la commune, préservant les équilibres entre milieu rural et urbain, sans compromettre les possibilités de développement en termes d'habitat, de tourisme et d'économie, sera effectif courant 2024.

La volonté de l'équipe municipale de préserver cet environnement privilégié se traduit par plusieurs actions fortes, qui sont également l'opportunité pour la commune de prendre sa part dans la transition énergétique du territoire.

Ainsi, le cheminement en mode doux entre Koutio et Apogoti sera mis en œuvre pour partie, privilégiant les déplacements pétiens ou vélos, dans le même esprit que les aménagements de la trame verte, inaugurée fin 2023. Les travaux d'aménagement de la promenade Jules Renard seront également engagés.

A Dumbéa-sur-Mer, le projet de rénovation urbain APOGITEA, après les études conduites en 2023 avec l'appui de l'Etat, de la province Sud et des bailleurs sociaux, bénéficiera en 2024 des premiers travaux d'aménagement qui permettront d'améliorer sensiblement le cadre de vie des habitants de ce quartier.

Sur le littoral, les premiers travaux autour de la plage de NOURE seront lancés, avec le soutien financier de l'Etat, d'une plus vaste opération d'aménagement d'une base de loisirs nautiques.

A Dumbéa centre, les études pour l'aménagement de la plaine de la Tonghoué seront finalisées, afin de disposer de tous les éléments techniques et financiers qui permettront de préciser les orientations à prendre pour les prochaines années.

La commune poursuit également sa politique de transition énergétique avec la poursuite du développement du photovoltaïque sur les écoles ainsi que du programme de passage en éclairage led (relamping) qui sera étendu au Studio 56. De la même façon, le programme pluri annuel pour la rénovation de l'éclairage public sera poursuivi. Ces différentes opérations permettent de réduire les coûts d'achat d'énergie, mais elles témoignent surtout de la volonté de la commune de s'inscrire, avec le soutien de l'Agence Calédonienne de l'Energie, dans une démarche programmée de réduction de la consommation énergétique carbonée.

En matière de gestion des déchets, deux conventions de financement ont été signées avec la province SUD et l'ADEME en fin d'année 2023. La première permettra la réalisation d'un quai d'apport volontaire (QAV) à proximité de l'ancien péage de Koutio, à l'instar de ce qui existe dans le nord de la commune depuis 2018. La seconde prévoit la réalisation d'un Schéma Directeur des Déchets permettant à la commune de se doter d'un document cadre fixant les grandes orientations stratégiques pour la gestion des déchets sur son territoire.

La gestion de l'eau est également un sujet essentiel du cadre du vie, aussi bien dans le domaine de la fourniture de l'eau potable que de la collecte et du traitement des eaux usées. Après mise en concurrence, les délégations de service publique ont été renouvelées avec la Calédonienne Des Eaux et sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Les nouvelles conventions ont posé des exigences élevées sur la qualité des traitements mais également sur la transparence de l'activité et la communication des informations tant au délégant qu'aux consommateurs. Des travaux importants seront également menés directement par la commune, comme l'unité de traitement chimique du réservoir de Koé ou les travaux d'assainissement du lotissement SECAL.

- Intensifier les actions pour la sécurité des personnes et des biens

La sécurité et la tranquillité au quotidien sont des éléments indissociables de la qualité de vie. C'est la raison pour laquelle la sécurité des biens et des personnes est au cœur de la feuille de route de ce mandat. Le budget 2024 devra par conséquent retenir les éléments qui contribuent à la réussite de cette ambition.

A cet effet, le développement de la proximité sera renforcé, au travers des actions de la police municipale. Ainsi, 2 postes supplémentaires de gardien de police seront créés. De plus, la commune organisera au premier trimestre 2024 un concours de gardiens de police, qui permettra d'assurer la pérennité des effectifs pour plusieurs années, avec du personnel formé et assermenté. L'acquisition d'un nouveau chien de police sera également programmée, car ce dispositif a montré toute son efficacité dissuasive. Ces renforts permettront d'assurer une présence effective sur l'ensemble de notre vaste territoire communal, notamment le nord de la commune qui connaît une forte fréquentation et des incivilités croissantes les fins de semaines et période estivale.

Les travaux de l'hôtel de police a Dumbéa centre se poursuivent, pour une livraison au 1^{er} semestre 2025. Cette opération permettra de procurer de meilleures conditions de travail à nos équipes de police en les rapprochant du centre de supervision urbain (CSU), mais également de placer au cœur de ce quartier en développement un élément essentiel de la sécurité de proximité.

Nos bâtiments communaux n'échappent pas aux actes de vandalisme, de cambriolages et de dégradations et en particulier les écoles. Afin de ne pas voir compromise l'activité scolaire par des actes à répétitions, les travaux de sécurisation seront poursuivis pour l'ensemble des établissements : alarmes, barreaudage et caméras de surveillance avec intervention d'agents de sécurité si nécessaire.

Les moyens du centre de secours seront également améliorés, avec un nouvel aménagement des locaux prenant en compte les contraintes de services et la féminisation des équipes. La création de 3 postes de chefs de garde permettra de renforcer la sécurité des interventions, pour les personnels comme pour les victimes. Enfin, du nouveau matériel roulant de secours et d'assistance devrait être livré en 2024.

Le vaste programme pluriannuel de rénovation des routes contribuera cette année encore à l'amélioration de la sécurité routière, notamment sur le secteur de Nondoué et de la Couvelée. De même, le marché d'entretien de voirie permet d'intervenir rapidement sur les points fortement dégradés, notamment en cas de forts épisodes pluvieux. Par ailleurs, le confortement du talus de la promenade Jules Renard sera achevé, permettant de rouvrir définitivement en double sens de circulation cette voie très empruntée, et dans de parfaite condition de sécurité. Après le rehaussement du radier Daver en 2023, c'est donc un nouvel élément essentiel de sécurité qui sera apporté sur le nord de la commune.

Enfin, l'éclairage de la voie express sera remis totalement en service entre l'échangeur de Kenu In et le squat du caillou bleu, permettant ainsi d'assurer une bonne visibilité sur cet axe très fréquenté et accidentogène.

- Développer l'identité dumbéenne pour renforcer le sentiment d'appartenance à la commune

La population dumbéenne est composée d'une mosaïque d'ethnies, d'âges et de milieux sociaux. Certains sont présents sur la commune depuis peu, d'autres depuis plusieurs générations. C'est pourquoi, depuis le début de la mandature, l'équipe municipale s'attache à offrir à tous les Dumbéens un sentiment d'appartenance à la commune, indispensable à la cohésion sociale et au vivre-ensemble. Un sentiment nourrit notamment par la fierté d'être Dumbéen et de vivre à Dumbéa.

Pour cela la commune poursuivra les animations sur la commune, afin de continuer à proposer de nombreux rendez-vous sportifs, culturels et associatifs qui sont autant d'opportunité pour se rencontrer, apprendre à se connaître et à vivre ensemble. La fête de Dumbéa fêtera cette année son 40^e anniversaire et elle sera l'occasion de concrétiser cette volonté de réunir la population dumbéenne autour d'une histoire et de valeurs communes et partagées. Les associations dumbéennes y auront une place privilégiée.

En effet, ces dernières, forces vives qui animent au quotidien le territoire communal, jouent un rôle déterminant dans la commune. Le soutien et l'accompagnement qui leur sont déjà apportés seront confirmés et développés, notamment par la mise en place de la plateforme HelloAsso. Les équipements sportifs sont pleinement intégrés dans les programmes d'investissement comme pour le complexe de Dumbéa centre, la salle de Katiramona ou le Big Up Spot.

La jeunesse est également au cœur de ce dispositif avec l'ambition d'apporter une véritable éducation à la citoyenneté pour permettre à chacun de trouver sa place dans notre société et ce, quel que soit son âge ou son quartier. Ainsi, avec l'appui financier de l'Etat, l'ensemble du dispositif d'animation en faveur de la jeunesse sera reconduit en 2024. De plus, avec la réorganisation des services municipaux et la création de la direction de la vie éducative et associative (DVEA) effective depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les services qui concourent à la réussite et à l'intégration de la jeunesse dumbéenne sont regroupés au sein d'une même entité fonctionnelle. C'est le cas notamment du nouveau Service de la Réussite Educative (SRE) qui contribuera également à faire le lien entre la Ville et l'ensemble des établissements scolaires de la commune, du primaire au secondaire, pour offrir les meilleures chances de réussite.

Pour les habitants qui résident à Dumbéa, il est important de pouvoir donner une sépulture à leur famille sur leur commune dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi, face à la quasi-saturation du cimetière du

Calvaire la Ville a engagé dès 2022 les opérations nécessaires à réalisation d'un nouveau cimetière à Katiramona. Ce nouvel équipement sera disponible dès la fin du 1^{er} semestre 2024.

La Ville restera également à l'écoute du monde économique pour l'accompagner dans son développement en aidant les entreprises, quelles que soient leur taille et leur activité, à s'installer sur le territoire communal. La Ville restera attentive à leurs besoins pour y répondre au mieux et favoriser ainsi le développement de l'activité économique et de l'emploi à Dumbéa.

CONCLUSION

C'est dans un contexte empreint d'incertitudes que se présente cette année 2024.

Incertitude au niveau politique, avec la poursuite des discussions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle Calédonie ainsi que la place et l'autonomie financière réservées aux communes dans cette nouvelle architecture juridique et fiscale.

Incertitude au niveau économique, avec une croissance en berne, des acteurs de la filière nickel au bord de la cessation de paiement et la poursuite de la baisse démographique qui pèse sur les recettes fiscales.

Incertitude au niveau social, avec des prix qui restent à un niveau élevé grevant le pouvoir d'achat des calédoniens, un accès à la propriété contrarié par la hausse des taux et le resserrement des conditions bancaires, et des comptes sociaux toujours dans le rouge qui peuvent conduire à une hausse des rémunérations et des cotisations sociales imposées à la commune.

Malgré ce manque de perspectives à moyen terme, l'équipe municipale entend poursuivre son programme de mandature, en déclinant sa feuille de route, pour faire de Dumbéa une ville attractive, agréable à vivre et où chacun puisse se sentir acteur de son quotidien dans un cadre de vie privilégié.

C'est tout l'enjeu de ce budget 2024, qui doit satisfaire des attentes fortes et légitimes de la population en termes de sécurité, d'activités culturelles et sportives, d'accompagnement à la réussite éducative, mais également de préservation de l'environnement, de transition énergétique et de développement économique, porteur d'emplois.

Au-delà de ces intentions, la Ville doit aussi tenir compte du contexte actuel, guère favorable au développement de nouvelles recettes. C'est pourquoi, même si tout est mis en œuvre pour contenir les dépenses courantes, la commune devra, cette année encore, faire des choix en matière d'équipement et d'investissement, afin de préserver les grands équilibres budgétaires et assurer la pérennité de son fonctionnement quotidien, au service de la population.

M. LE MAIRE :

Merci pour cette présentation synthétique. Avez-vous des commentaires ou des observations à formuler ?

MME AUCHER :

Ma première intervention concerne l'évolution de 16% pour les travaux d'entretien des routes, notamment le talus de la promenade Jules Renard. Serait-il possible d'avoir un bilan de ce qui était prévu et ce qui a été réalisé ? De mémoire, il y a eu 2 sociétés qui ont travaillé sur ce talus. Je souhaite donc en connaître l'impact financier.

Ma seconde intervention se rapporte aux 40 postes au sein de la police municipale. Je m'interroge sur l'obtention de l'agrément du Tribunal et celui du Haussariat au moment du recrutement.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE :

Concernant la première partie de votre intervention, une note sera réalisée pour le prochain conseil municipal. En effet, la promenade Jules Renard est un chantier d'ampleur qui fait suite à un éboulement. La Ville est d'ailleurs largement soutenue par les partenaires, il faut le souligner. Cette note fera état des dépenses, des problèmes rencontrés avec les entreprises et de l'avancée des travaux. Les principaux postes budgétaires de cette opération seront ainsi détaillés.

Au sujet de la police municipale, il y a effectivement une quarantaine de postes mais pas uniquement pour des policiers : sont aussi comptabilisés les gardes champêtres et les agents de proximité.

Le respect des procédures est de rigueur. Les avis de vacance de postes sont publiés et les personnes intéressées postulent. S'en suit un jury par lequel des policiers ou des gardes champêtres sont recrutés selon les statuts. Si les personnes retenues n'ont pas d'agrément, une demande est faite auprès du Procureur et du Haussariat. Il est possible que certains policiers perdent leurs agréments pour des raisons diverses et variées. Si certains peuvent penser que les procédures ne sont pas respectées, le Tribunal est là pour statuer. Cette procédure est la même pour l'ensemble des recrutements.

Tenant compte du contexte économique et social actuel, je peux vous assurer que chaque avis de vacance de poste entraîne un grand nombre de candidatures. Pour exemple, un poste d'aide maternelle et un poste d'agent d'entretien sont en cours de recrutement et l'on comptabilise 80 candidatures pour l'un et 60 pour l'autre. Il faut donc établir des critères tels que le diplôme, l'appartenance à la Ville ou encore le permis B.

Pour votre complète information, cette année Dumbéa organise un concours pour le recrutement de policiers, après le Mont-Dore l'an dernier et Nouméa en 2022. Ce concours a pour objectif de recruter 10 titulaires et 10 suppléants. On dénombre plus de 400 candidatures. La population recherche du travail. L'emploi stabilisé, maîtrisé, n'est plus tout à fait d'actualité. La semaine dernière, l'accueil était submergé par les personnes venant déposer leur dossier. Ce concours comprend un examen écrit, des épreuves sportives et un oral. A la suite de ces épreuves, sur les 400 candidatures, il y aura seulement 20 lauréats.

M. BASSET-CREUGNET :

Merci pour cette présentation très claire.

Ma première remarque concerne la sûreté. J'ai vu que c'était un des grands axes puisque cela a été développé dans la partie orientation et je m'en réjouis car c'est un sujet sur lequel nous intervenons régulièrement. Peut-être que c'est au moment du vote du budget que cela paraîtra plus claire mais je trouve qu'on manque légèrement de visibilité dans le sens où il est difficile de quantifier l'effort réalisé en matière de sûreté. Lors d'une intervention précédente, j'avais parlé d'un plan d'actions que j'aurais bien aimé avoir. L'objectif étant d'avoir un visu sur la liste exhaustive des actions, de pouvoir les quantifier d'un point de vue financier notamment. Peut-être que cela pourrait passer par la création d'une autorisation de programme qui permettrait au moment du budget de savoir très concrètement quel montant la commune consacre à ce sujet.

Ma seconde remarque porte sur les crédits de paiement en investissement. Si j'ai bien lu le rapport, il est prévu une baisse assez importante cette année puisqu'en 2023, 2 milliards de crédits de paiement sont consommés ou inscrits. Le taux d'exécution s'élève à environ 70% me semble-t-il. Il est prévu au budget primitif 2024 d'inscrire 1,4 milliard, ce qui représente une baisse conséquente. Je trouve cette situation dommage, le tissu économique repose énormément en Nouvelle-Calédonie sur la commande publique et sur le fait que les collectivités continuent d'investir.

Vous l'avez précisé dans votre intervention précédente en réponse à Mme AUCHER, il y a un évènement capital qui vient de se produire avec la situation de KNS. Si les rémunérations sont maintenues pendant 6 mois, ce n'est pas le cas des sous-traitants qui vont être impactés de plein fouet. Evidemment, ce n'est pas à la commune de Dumbéa d'y remédier mais, à notre mesure, il est possible d'y faire quelque chose. Un certain nombre de ces entreprises sont implantées sur le Grand Nouméa, et probablement répondent à nos appels d'offres et à nos commandes. Cette année je dirais que plus que jamais il faut maintenir la commande publique pour que toutes les collectivités contribuent à sauver cet écosystème.

M. LE MAIRE :

Au sujet de la sureté, comme indiqué précédemment, il est prévu un conseil municipal dédié à cette thématique, avec la participation de personnes extérieures. Je pense notamment au Général de la gendarmerie. Ce conseil est prévu en avril ou mai. La priorité reste le budget à voter en mars. La question sera bien entendue abordée avec les retours de la police municipale et de la gendarmerie afin de quantifier au maximum l'effort de la Ville et des partenaires extérieurs.

A propos des crédits de paiement, il faut être prudent car sur les 2 milliards, est inscrit le report des crédits à hauteur de 800 millions pour l'année 2023. Aujourd'hui, les crédits de paiement s'élèvent à 1,4 milliards, ce qui est déjà trop élevé, car la Ville n'a pas cette capacité d'exécution. Pour les crédits de paiement nouveaux, la Ville se situe autour du milliard. Cependant, la commune a d'importantes opérations d'investissement et parfois il faut justifier ces crédits qu'il est nécessaire d'inscrire. Il faut donc prêter une attention particulière aux reports. L'objectif de la commune est que chaque franc inscrit au budget soit investi au cours de l'année.

Dumbéa est bien sûr très attentive à la situation économique, elle apportera son soutien à chacun mais ne peut pas se mettre en danger et pour cela, la Ville veille au maintien de ces indicateurs financiers qui sont fragiles.

La province Sud et la Nouvelle-Calédonie ont des résultats 2023 plutôt satisfaisants, reste à savoir comment ces crédits seront utilisés. Une partie ira certainement compenser les mauvaises nouvelles dans le secteur minier mais aussi certainement pour aider des collectivités de terrain. C'est une discussion qui est en cours actuellement et les résultats seront effectifs en mai ou juin 2024.

M. ROSSARD :

Pour rester dans la thématique de la sécurité, malheureusement nos bâtiments publics sont souvent l'objet d'actes de vandalisme et de cambriolage divers. Je sais que d'importants moyens ont été mis en place pour la sécurisation de ces bâtiments tels que des barreaudages, des alarmes et des contrats avec des sociétés de surveillance parfois très coûteuses. Je ne sais pas à combien s'élève par année l'ensemble de ces travaux mais je voulais savoir s'il avait été envisagé dans les prochaines années d'appliquer la même solution que chez nos voisins du Mont-dore, en travaillant avec des médiateurs de nuit. Il s'agit de personnels qui, comme le nom l'indique, passent leurs nuits sur le terrain puisque tous ces actes de vandalisme ont lieu majoritairement la nuit. Je ne crois pas que ce dispositif existe dans notre commune et s'il a été testé.

Par ailleurs, il est indiqué page 25 du rapport qu'une réflexion est menée sur le fait que la commune prenne en charge des activités qui ne relèvent pas directement de ses compétences. J'aimerais savoir quelles sont ces compétences que la commune exerce alors qu'elle ne devrait pas le faire. Je sais que cela constitue également un grand débat entre la province Sud et le gouvernement au sujet de l'aide médicale par exemple. Je souhaite savoir quel montant cela représente pour la Ville.

Enfin, dans le rapport il est question de résorption de l'emploi précaire. Il est constaté que le nombre de contractuel par rapport au nombre total de l'effectif est conséquent. Depuis 2015, la Ville comptabilise 40% de contractuels. Donc je ne vois pas comment parler de résorption de l'emploi précaire.

M. LE MAIRE :

L'emploi précaire ne concerne pas les contractuels à durée indéterminée. Il s'agit des personnes en contrat à durée déterminée et des autres emplois catégorisés comme emplois aidés. La Ville a de moins en moins de contractuels malgré tout car l'intégration se fait de plus en plus facilement. Ce qui, par ailleurs, pose un autre souci d'équilibre.

Pour les médiateurs de nuit, on peut dire qu'il est question d'une approche différente. La Ville de Dumbéa a la chance d'avoir une police municipale qui fonctionne plutôt bien, pour laquelle d'importants moyens ont été mis en place. Chaque commune tente des méthodes différentes plus ou moins adaptées à leur contexte. Actuellement, là où les équipements communaux sont protégés, il y a moins de dégradations. Ce qui est plutôt bon signe. Là où la Ville a des faiblesses dans sa protection, il y a encore du vandalisme. Ces actes sont répétitifs sur les mêmes bâtiments. Des soupçons sont parfois émis sur des personnes que la Ville accueille au sein de ses effectifs car les malfaiteurs connaissent très bien les installations.

Concernant les actions mises en place par la Ville mais qui ne relèvent pas de ses compétences, je vais laisser la parole à M. le secrétaire général.

M. LE SECRETAIRE GENERAL :

Il y a plusieurs secteurs pour lesquels la Ville intervient de façon concomitante avec l'ensemble des partenaires, et l'objectif est de trouver une collaboration pour mener ces actions. Cela peut concerner certains suivis de réinsertion ou encore la problématique des violences intrafamiliales. Il y a une obligation de travailler en commun et c'est en cela qu'une discussion est en cours avec les différentes institutions sur ces domaines, pour connaître dans quelles mesures une réponse répartie peut-être apportée.

M. LE MAIRE :

Pour compléter l'intervention du secrétaire général, au niveau scolaire et social, il y a des points très précis sur lesquels on se retrouve dans un « vide ». Il est difficile de savoir si les compétences relèvent de la province Sud, de la commune ou bien des deux à la fois selon les moyens financiers de chacun. Une certaine complexité se retrouve notamment au sujet des aides sociales entre les assistantes sociales de la province ou le CCAS de Dumbéa. Ces aides ont d'ailleurs augmenté depuis quelques mois. Une hausse significative est encore attendue et la Ville n'a pas les moyens d'accompagner une telle progression, en tenant compte de sa rigidité budgétaire et de ses recettes. Concernant le domaine du périscolaire, la question se pose également. Il y aurait bien d'autres questions à soulever avec nos partenaires afin de savoir comment se coordonner. Pour exemple, lors de la rentrée scolaire, Dumbéa accueille un certain nombre d'enfants d'autres communes ce qui pose un problème aux enfants natifs de la Commune tant au primaire, au collège ou au lycée.

M. NATUREL :

C'est un vrai sujet que vient de soulever M. ROSSARD. Ce problème de compétences est d'actualité. La commune est une collectivité de proximité et on lui demande d'en faire de plus en plus. Par conséquent, il va falloir clarifier les compétences de chacun. Vous avez abordé ce qui se passe entre la Nouvelle-Calédonie et les Provinces et on peut également analyser les compétences entre les Provinces et les communes. La commune se doit de répondre aux attentes de ses concitoyens mais les moyens manquent souvent. C'est le débat qui devrait être au cœur de l'organisation de nos institutions pour savoir quelle compétence est attribuée à chaque collectivité. Je suis en tout cas un de ceux qui prônent pour que certaines compétences soient confiées aux communes à condition d'y mettre les moyens. Ainsi, les communes pourront répondre aux attentes de leurs concitoyens. Monsieur le Maire a abordé la problématique scolaire mais on peut également parler de l'animation ou encore de la jeunesse.

A propos des investissements, j'ai visité la SLN cet après-midi et je pense que le secteur minier est dans une période critique au niveau économique. Il va falloir accompagner au mieux ceux qui seront en perte d'emploi, notamment les emplois qualifiés. En tant qu'ingénieur ayant une connaissance technique spécifique dans les usines, ce n'est pas facile de se reconvertir. Que ce soit la Nouvelle-Calédonie, les Provinces ou les communes, chaque collectivité a le devoir d'apporter son aide en créant de l'emploi ou en lançant des travaux. Dans le cadre des contrats de développement et des systèmes d'appels à projets qui ne sont pas simples, il faut être prêt à y répondre, et cela demande dans chaque commune d'avoir de l'ingénierie, du personnel et parfois le résultat n'est pas

concluant. Il faut être vigilant sur ce point-là. L'État peut apporter des moyens, à condition qu'il soit possible de les consommer c'est-à-dire avoir des dossiers prêts et cela dépend de la capacité des collectivités. La Ville de Dumbéa est contrainte budgétairement, la masse salariale est un sujet important avec un seuil limite. Il faudrait effectivement recruter davantage de personnel cependant, le rapport entre les recettes et le coût de la masse salariale ne s'améliore pas. La capacité d'investissement de la commune est d'un milliard et ce n'est pas nécessaire d'inscrire 2 milliards puisque c'est impossible de les réaliser. Même si chacun a la volonté de le faire, il faut être raisonnable.

M. LE MAIRE :

Sans observation complémentaire des conseillers municipaux, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la délibération suivante :

DELIBERATION N°2023/

Relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie, et en particulier son article L 212.1,

VU le rapport du 16 janvier 2023,

Considérant la séance du conseil municipal du 26 janvier 2023, présidée par le Maire par intérim et au cours de laquelle s'est tenu le débat d'orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}/

Lui donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, dans les conditions prévues par l'article L 212.1 du code des communes.

ARTICLE 2 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3/

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée.

LE MAIRE :

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix l'ensemble de la délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

==/==

III. NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE N°2024/02 RELATIVE A L'AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION CADRE AVEC LE PROVINCE SUD, POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MANGROVE (PAM) CONCERNANT LA PRÉSERVATION DES MANGROVES URBAINES DU GRAND NOUMÉA, AINSI QUE LEURS AVENANTS EVENTUELS (non présentée en commission) .

Le secrétaire général donne lecture de la note de synthèse.

La province Sud a élaboré en juin 2023 un Plan d'Actions Mangrove (PAM), ce dernier vise à mettre en œuvre une politique ambitieuse en matière de préservation efficace et durable des mangroves urbaines à l'échelle du Grand Nouméa.

Objet de la convention cadre relative à la préservation des mangroves urbaines du Grand Nouméa

Comme mentionné dans l'article 1 de la convention cadre, celle-ci a pour objectif de mettre en œuvre le plan d'action mangrove, comprenant :

- Le partage d'informations entre les partenaires sur les rôles de la mangrove ;
- Sa gestion ;
- Les réglementations associées.

Elle vise également à :

- Sensibiliser les citoyens et les élus à l'importance des mangroves ;
- Réaliser des diagnostics socio-environnementaux ;
- Développer des connaissances scientifiques pour une meilleure compréhension et un suivi amélioré de l'état des mangroves et de leurs services écosystémiques.

De plus, la convention a pour but de :

- Réduire les pressions anthropiques affectant les mangroves in situ, en amont et en aval,
- Anticiper les effets du changement climatique sur ces écosystèmes.

Engagement de la Ville :

Dans le respect des thèmes fixés à l'article 1 de la convention cadre, la Ville de Dumbéa ainsi que les parties prenantes pourront apporter, dans la mesure du possible, les contributions suivantes :

- Veiller à la mise en œuvre de la présente convention et de toutes les conventions particulières qui en découlent, d'en suivre le déroulement et de proposer à chacun des partenaires tout nouveau projet ou modification susceptibles d'améliorer la coopération en conformité avec les procédures des parties ;
- Evaluer les résultats des actions en cours et achevées ;
- Proposer toute solution en cas de difficulté dans l'interprétation de la présente convention ou des conventions particulières et l'exécution des actions de collaboration ;
- Être l'instance de concertation afin de déterminer les modalités de la poursuite de la coopération entre les parties, au moins six (6) mois avant la fin de la présente convention en vigueur. Dans ce cadre-là, un bilan d'activité devra être établi par le représentant de la province Sud et fera état de l'avancement du partenariat, des actions de collaboration réalisées et de l'opportunité de la prorogation de la présente convention.

La Ville de Dumbéa s'engage également à :

- Planifier et coordonner les projets et mesures mis en œuvre sur son territoire ;
- Développer et à participer à l'animation d'instances de concertation et d'échanges avec les acteurs de proximité, et de groupes de travail le cas échéant ;
- Être le relai auprès des partenaires des informations et projets d'intérêts partagés ;
- Participer à la recherche de financements.

Action de collaboration :

Chaque action spécifique de collaboration entrant dans le champ de la présente convention pourra faire l'objet de conventions particulières.

Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée de sept (7) ans à compter de sa date de signature par la dernière partie signataire.

Elle est prolongée par tacite reconduction et peut être modifiée par voie d'avenant ou par une nouvelle convention.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer avec la province Sud la convention relative à la mise en œuvre de l'accord cadre concernant la préservation de la mangrove sur la Ville de Dumbéa et leurs éventuels avenants.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre au Conseil Municipal.

18h30 : Sortie de M. ROMANO.

LE MAIRE :

Sans observation complémentaire des conseillers municipaux, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la délibération suivante :

DELIBERATION N° 2024/

Autorisation donnée au Maire à signer une convention cadre avec la province Sud, pour la mise en œuvre du plan d'action mangrove (PAM) concernant la préservation des mangroves urbaines du Grand Nouméa, ainsi que leurs avenants éventuels.

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 15 février 2024,
VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU le code civil,
VU le Code de l'environnement de la Province Sud,
VU la note explicative de synthèse n° 2024/02 du 29 janvier 2024,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à signer une convention cadre avec la province Sud, pour la mise en œuvre du plan d'action mangrove (PAM) concernant la préservation des mangroves urbaines du Grand Nouméa, ainsi que leurs avenants éventuels.

ARTICLE 2 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible, à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative, pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr .

ARTICLE 3/

Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée.

LE MAIRE :

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix l'ensemble de la délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

==/==

M. LE MAIRE :

Vous avez également été destinataires de deux notes d'information.

Vous remarquerez le bon suivi des décisions du conseil municipal et un bon taux de réalisation 2023.

Vous trouverez également une note explicative relative aux décisions prises par le Maire par voie de délégation.

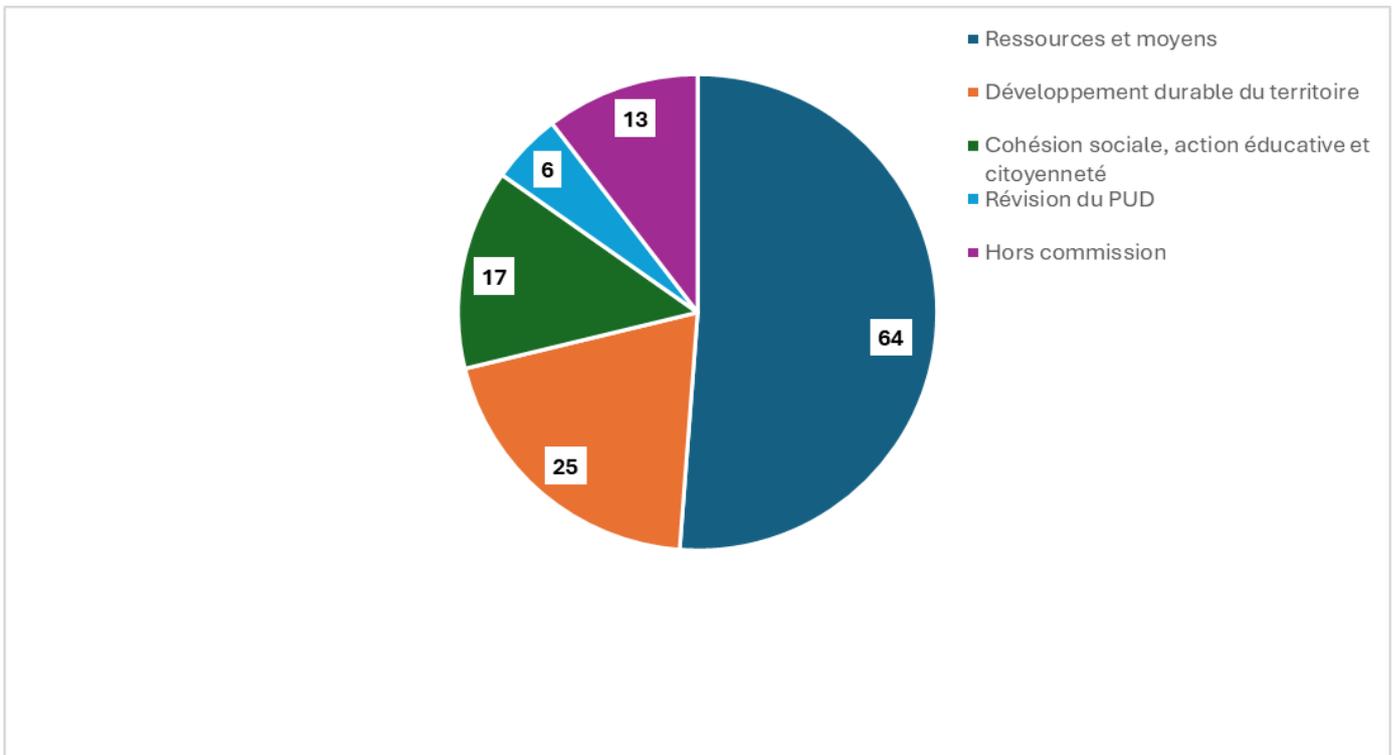
IV POUR INFORMATION :

Note explicative de synthèse n°2024/03, relative au suivi des décisions du conseil municipal – Année 2023 :

J'ai l'honneur de vous communiquer le rapport de synthèse de suivi des décisions du Conseil Municipal prises lors des séances du 26 janvier au 14 décembre 2023.

Le Conseil Municipal a examiné au cours de cette période **125 sujets** (contre 196 en 2022) et a donc adopté **125 délibérations** répartis en 8 séances avec une **moyenne de 16 dossiers par séance** (contre 22 en 2022).

Répartition des sujets adoptés par les différentes commissions (hors CAO DSP/CCSPL/Notes diverses)



Pour la tenue de ces **8** conseils municipaux, **25** commissions municipales préparatoires ont été organisées et réparties comme suit :

Commissions	Nbre de commissions organisées
Ressources et moyens	7
Développement durable du territoire	5
Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	8
Révision du PUD	5
TOTAL	25

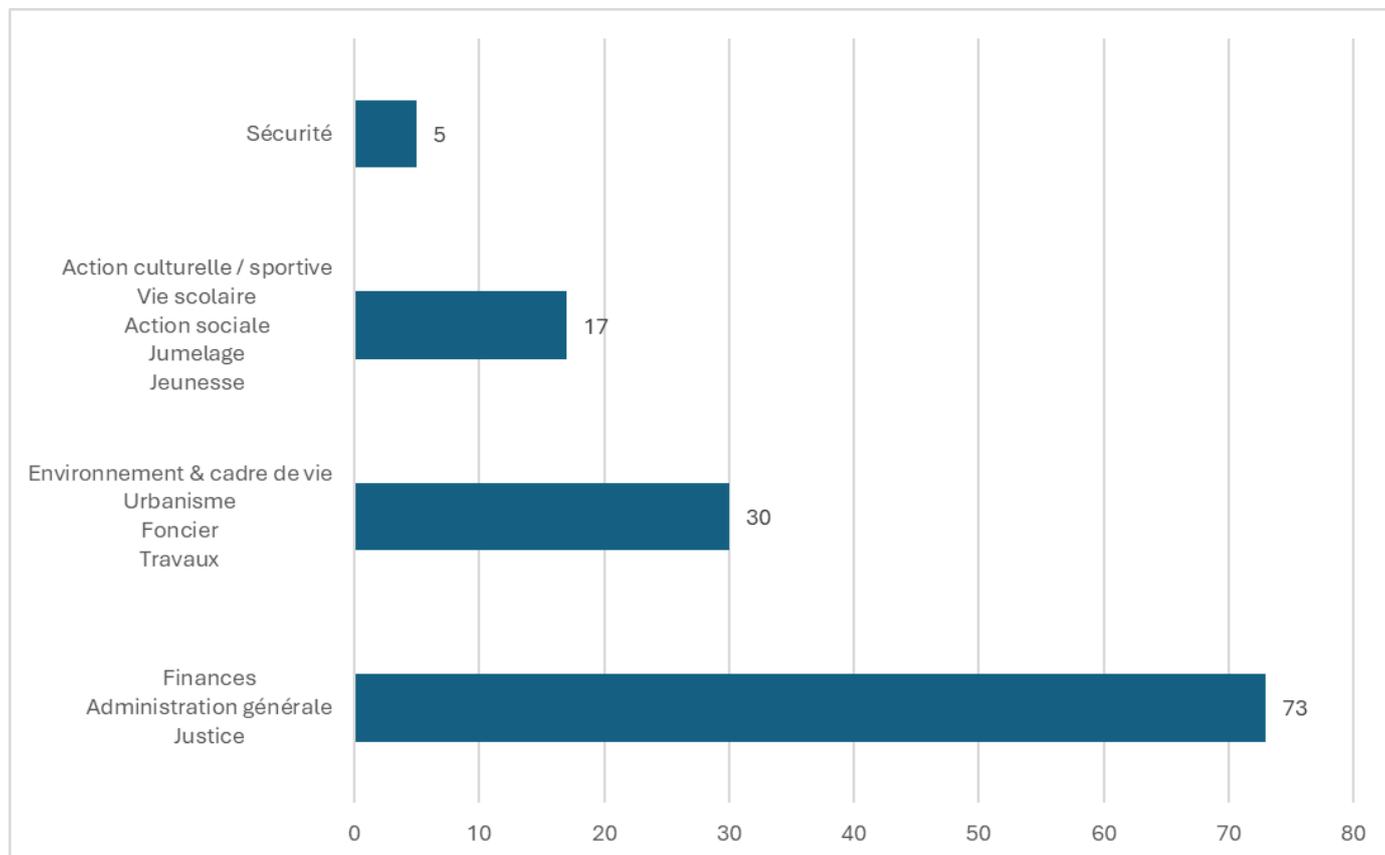
Il est à noter que les conseillers municipaux ont également été convoqués à assister aux commissions suivantes :

Intitulé des commissions municipales	Nbre de commissions organisées
Prévention des risques	8
CAO	17
CTD	11
CCSPL	5
Commission municipale des taxis	3
TOTAL	44

Ainsi, 69 commissions municipales auront été organisées en 2023, contre 56 en 2022.

Par ailleurs, le suivi des décisions prises en Conseil Municipal permet de mettre en évidence les thèmes suivants :

Répartition thématique des points examinés en Conseil Municipal



Sur les **125 délibérations votées en 2023** (196 en 2022), **120 l'ont été à l'unanimité et 5 à la majorité**, soit **96%** de délibérations adoptées à l'unanimité.

Parmi les 125 délibérations adoptées par le Conseil Municipal en 2023 et suivies par les services, selon les mentions indiquées dans le tableau figurant en pièce jointe, il est fait une distinction entre :

- les affaires **définitivement traitées et donc closes (90% en 2023 contre 76% en 2022)**,
- les affaires auxquelles les services ont donné une suite mais qui demeurent encore **en cours (9% en 2023 contre 22% en 2022)**,
- les affaires **qui demeurent non traitées (1% en 2023 contre 2% en 2022)**.

Le tableau figurant en annexe fait ainsi apparaître un taux d'exécution de 99%.

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	% d'exécut°	Réponse des services
26/01/2023	9	Relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa	Administration générale	Sans	DAF	100%	
09/03/2023	32	Habilitation donnée au maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la Commune dans une affaire l'opposant à Monsieur Yael BELIK	Justice	Ressources et moyens	SAG	100%	Suite à l'audience du 25 avril 2023 devant le Juge des enfants, Monsieur Yael BELIK a été condamné à verser à la Commune la somme de 24.000 F CFP au titre de réparation du préjudice matériel et à 50.000 F CFP au titre des frais de procédure.
09/03/2023	33	Habilitation donnée au maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la Commune dans une affaire l'opposant à Messieurs Andgel HUMUNI et Melene WACAPO	Justice	Ressources et moyens	SAG	100%	Suite à l'audience du 25 avril 2023 devant le Juge des enfants, Monsieur Andgel HUMUNI a été condamné à une mesure judiciaire éducative de réparation, avec une obligation de soins, et une interdiction de présence sur la voie publique entre 22 heures et 6 heures du matin pendant 6 mois. Il a également été condamné à payer à la Commune la somme de 50.000 F CFP au titre du préjudice matériel et 100.000 F CFP au titre des frais irrépétibles.
09/03/2023	34	Autorisation donnée à la société ESPACE IMPORT de déroger au principe du repos dominical pour l'année 2023	Administration générale	Ressources et moyens	SAG	100%	
09/03/2023	35	Portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2022 du budget principal de la Ville de Dumbéa	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	36	Portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers de la Ville de Dumbéa	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	37	Portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe du service de l'eau de la Ville de Dumbéa	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	38	Portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe du service de l'assainissement de la Ville de Dumbéa	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	39	Portant approbation du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	40	Portant modification et clôture des autorisations de programme du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	41	Portant création d'autorisations de programme pour l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	42	Portant approbation du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	43	Portant modification et clôture des autorisations de programme du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	44	Portant approbation du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	45	Portant modification des autorisations de programme du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	46	Portant approbation du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'assainissement	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/03/2023	47	Portant modification des autorisations de programme du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'assainissement	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	% d'exécut°	Réponse des services
09/03/2023	48	Attribution de subventions aux écoles publiques de la Ville de Dumbéa - Exercice 2023	Action culturelle et sportive	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DAF	100%	
09/03/2023	49	Autorisation donnée au Maire à signer une convention de prestations avec la Caisse Des Ecoles relative à l'accompagnement à la scolarité ainsi que leurs avenants éventuels – année 2023	Jeunesse	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DPCS	100%	Convention DPCS/CLSPD/N°355 signée en date du 17/04/2023
09/03/2023	50	Attribution d'une subvention à la confrérie mondiale des Chevaliers de l'Omelette Géante et habilitation du Maire à signer la convention correspondante pour l'année 2023	Finances	Ressources et moyens	CMRID	100 %	Convention signée en date du 17/04/2023 Mandat n° 3659 du 24/04/2023
09/03/2023	51	Autorisation donnée au Maire à verser une subvention au Comité de Jumelage	Jumelage	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	CMRID	100 %	Convention signée en date du 19/04/2023 Mandat n°1301 du 13/04/2023
13/04/2023	63	Constitution et composition des commissions municipales, et désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs – Ville de Dumbéa	Administration générale	Sans	SAG	100%	
13/04/2023	64	Portant réforme du chien de patrouille de police municipale dénommé Lieutenant et autorisant le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du chien « Sniper » auprès de monsieur Jason HABY	Administration générale	Sans	DPCS	100%	Convention DPCS/SDPM/N°366 signée en date du 14/04/2023
13/04/2023	65	Autorisation donnée au Maire à attribuer une subvention à la SEM AGGLO dans le cadre de la participation de la ville au dispositif APRAH concernant la rénovation du logement de M. Jean-Pierre TALATINI	Action sociale	Ressources et moyens	CMPC	100%	Délibération n°2023/065 signée/transmise SEM/ Facture en attente RAT. Par ailleurs la convention a été signée par la province sud le 16/05/23 puis validée par les bénéficiaires le 29/06/23. Dossier en cours de traitement à l'étude notariale Leques
13/04/2023	66	Habilitation donnée au maire à ester en justice au nom de la Commune dans une affaire l'opposant au Syndicat Mixte des Transports Urbains	Justice	Ressources et moyens	SAG	100%	Affaire clôturée par ordonnance du Tribunal Administratif en date du 27 octobre 2023, suite au désistement de la requête des communes de Dumbéa et du Mont-Dore.
13/04/2023	67	Présentation au conseil municipal de la Ville de Dumbéa des modalités de concertation publique relative à l'enquête administrative dans le cadre de la procédure de révision du PUD	Urbanisme	Révision du PUD	DDP	100%	L'enquête administrative s'est déroulée du 31 janvier au 16 mai 2023 inclus
13/04/2023	68	Portant incorporation, classement et modification dans le domaine public communal de plusieurs voies de la ZAC de Dumbéa-Sur-Mer et autorisant le maire à intervenir aux actes de transfert de propriété desdites voies	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDP	75%	transaction signée chez le Notaire, en attente de signature pour le Boulevard WAMYTAN
13/04/2023	69	Autorisation donnée au Maire à intervenir aux actes pour la consultation d'une servitude de réseau public sur le terrain appartenant à la SEM AGGLO composé des lots n°227 et n°168 du lotissement Fayard section d'Auteuil	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDP	50%	La SEM AGGLO se charge de la délimitation de la servitude ainsi que des frais notariaux
13/04/2023	70	Autorisation donnée au Maire à signer le protocole d'accord avec Madame BASTIEN-THIRY propriétaire du lot 26 concerné par les travaux de réhausse du radier Daver	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDP	50%	Plantation arbres et réfection clôture du riverain prévus mi-février
13/04/2023	71	Autorisation donnée au Maire à signer l'avenant n°1 au marché de télésurveillance des bâtiments communaux de la Ville de Dumbéa	Sécurité	Développement Durable du Territoire	DPCS	100%	Avenant n°1 signé en date du 26/04/23
13/04/2023	72	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le ou les marché(s) public(s) relatif(s) aux travaux de sécurisation des écoles, ainsi que leurs avenants éventuels	Sécurité	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	20% - Marché 23S05 - PRO BE (4,414 900 F TTC) - EP en cours . 20/06 : 30 % APS validé à 80% 25/07 : présentation faite aux élus . DCE à lancer le 01/08/2023 - date de remise des offres le 22/08. 28/08 : Analyse en cours pour attribution - CAO du 29/09 06/10 : Attribution des marchés - 23T35 - Lot 01 - VIDEOSURVEILLANCE - BATITECH (13 703 860 F TTC) 23T36 - Lot 02 - TMPC (61 444 049 F TTC) 01/01/2024: Travaux en cours pour marchés 23T35 & 23T36 (rentrée 2024)
13/04/2023	73	Attribution de subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves (APE) des établissements scolaires publics de la Ville de Dumbéa – année 2023	Vie scolaire	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DAF	100%	
13/04/2023	74	Attribution de subventions à divers associations et organismes	Administration générale	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DCJS	100%	Toutes les ass inférieure à 250.000FRS ont été mandatées. Ass DUMBEA NATATION mandaté le 2/06/2023 / 300.000frs Ass DUMBEA BASKET mandaté le 2/06/2023 / 500.000frs Ass DUMBEA FOOTBALL CLUB mandaté le 2/06/2023/ 700.000frs Ass DUMBEA ESCALADE mandaté le 2/06/2023 / 250.000frs
13/04/2023	75	Autorisation donnée au Maire à verser une subvention au Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie et signer la convention relative à l'organisation de cours d'enseignement musical sur la commune de Dumbéa, ainsi que ses éventuels avenants – exercice 2023	Jeunesse	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DCJS	80%	Mandat n°620/1958 le 07/06/23 - versement 80% Attente bilan moral et financier 2023 pour versement des 20%

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	% d'exécut°	Réponse des services
09/06/2023	94	Portant élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023	Administration générale	Sans	SAG	100%	
09/06/2023	95	Habilitation donnée au maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la Commune dans une affaire l'opposant à Monsieur Jean-Jacques XOZAME	Justice	Ressources et moyens	SAG	100%	Suite à l'audience du 26 juillet 2023 devant le Tribunal de Première Instance, Monsieur Jean-Jacques XOZAME a été condamné à verser la somme de 275.000 F CFP en réparation du préjudice matériel et à 50.000 F CFP au titre des frais irrépétibles
09/06/2023	96	Donnant acte du compte de gestion du Trésorier payeur de la Province Sud pour l'exercice 2022 - BUDGET PRINCIPAL	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	97	Donnant acte du compte de gestion du Trésorier payeur de la Province Sud pour l'exercice 2022 - BUDGET ANNEXE EAU	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	98	Donnant acte du compte de gestion du Trésorier payeur de la Province Sud pour l'exercice 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	99	Donnant acte du compte de gestion du Trésorier payeur de la Province Sud pour l'exercice 2022 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	100	Approbation du compte administratif du Maire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2022 - BUDGET PRINCIPAL	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	101	Approbation du compte administratif du Maire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2022 - BUDGET ANNEXE EAU	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	102	Approbation du compte administratif du Maire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	103	Approbation du compte administratif du Maire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2022 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	104	Affectation du résultat définitif de fonctionnement de l'exercice 2022 de la Ville de Dumbéa	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	105	Affectation du résultat définitif d'exploitation de l'exercice 2022 - Budget annexe Eau	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	106	Affectation du résultat définitif d'exploitation de l'exercice 2022 - Budget annexe Assainissement	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	107	Affectation du résultat définitif d'exploitation de l'exercice 2022 - Budget annexe Déchets ménagers	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	108	Modification de la délibération n°2022/431 du 15/12/2022 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2023	Finances	Ressources et moyens	SAG	100%	
09/06/2023	109	Fixation des durées d'amortissement des immobilisations de la Ville de Dumbéa applicables aux budgets principal et annexes	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	110	Portant décision modificative n°1 du budget principal de la Ville de Dumbéa exercice 2023	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	111	Portant modification des autorisations de programme pour l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa - Budget principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
09/06/2023	112	Portant modification de la délibération du conseil municipal n°89-97 du 25 septembre 1997 relative à la création du centre communal d'action sociale de la ville de Dumbéa	Administration générale	Ressources et moyens	SAG	100%	

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	% d'exécut°	Réponse des services
09/06/2023	113	Autorisant la vente, le don ou la destruction de matériels réformés	Finances	Ressources et moyens	DDP	100%	
09/06/2023	114	Autorisant la prise en charge de divers frais relatifs au déplacement d'une délégation de Dumbéa participant au Trophée Jumelage de Lifou du 7 au 10 août 2023	Jumelage	Ressources et moyens	DCJS	100%	Prise en charge des billets d'avion Mandat n°666/2711 du 08/08/23
09/06/2023	115	Attribution d'une subvention à l'Association Culture & Loisirs pour l'année 2023 et autorisation donnée au maire à signer une convention de partenariat, ainsi que leurs avenants éventuels	Action culturelle et sportive	Ressources et moyens	SMP	100%	Convention signée en date du 3/07/2023 Mandat n° 3795 du 23/10/2023
09/06/2023	116	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et signer le marché de fourniture d'équipement informatique pour la mise en œuvre d'une solution data center en haute disponibilité	Administration générale	Ressources et moyens	DAF	100%	Lot n°1 attribué à l'entreprise OPTIMUM pour un montant de 7.120.678 F CFP Lot n°2 attribué à l'entreprise My Cloud pour un montant de 4.033.614 F CFP Marchés notifiés le 6/11/2023
09/06/2023	117	Autorisation donnée au Maire à signer l'avenant n°8 au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017/2023	Administration générale	Ressources et moyens	CMPC	100%	Avenant signé-opération en cours
09/06/2023	118	Arrêtant le bilan de la concertation publique dans le cadre de la procédure de révision du PUD	Urbanisme	Révision du PUD	DDP	100%	Erreur matérielle Délibération présentée au prochain CM
09/06/2023	119	Autorisant le Maire à solliciter l'avis conforme du comité d'études de la province Sud dans le cadre de la procédure de révision du PUD	Urbanisme	Révision du PUD	DDP	100%	Erreur matérielle Délibération présentée au prochain CM
09/06/2023	120	Autorisation donnée au Maire à engager les procédures d'acquisition et d'incorporation dans le domaine public communal du lotissement « Le Calvaire »	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	En attente délibération provinciale Puis signature acte administratif PS
09/06/2023	121	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le ou les marchés publics de services relatifs à l'entretien des jeux et du mobilier des parcs de la Ville de Dumbéa - Années 2024 et 2025 ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	Marché 23S29 attribué à l'entreprise ARPNC Notifié le 27/10/2023 pour deux ans pour un montant minimum de : 19 760 000 F CFP HT (20 945 600 F CFP TTC)
09/06/2023	122	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le ou les marchés publics de services relatifs à l'entretien courant des voies urbaines, routes municipales, chemins ruraux et servitudes revêtus appartenant au domaine de la commune de Dumbéa – Année 2024, ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	Marché 23T27 attribué à l'entreprise Jean Lefebvre Pacifique Notifié le 16/10/2023 pour un an pour un montant de : 18 997 100 Frs CFP HT (20 136 926 Frs CFP TTC)
31/08/2023	174	Constatant la présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité – année 2022 de la Zone d'Aménagement Concerté de Dumbéa Centre	Urbanisme	Sans	DDP	100%	
31/08/2023	175	Modification du règlement intérieur du centre de secours de la Ville de Dumbéa	Administration générale	Ressources et moyens	DPCS	100%	
31/08/2023	176	Autorisation donnée au Maire à signer les conventions relatives à l'attribution d'une subvention de l'Etat (FEI 2023) en faveur des opérations « Déplacement d'un réseau AEP le long de la RT1 » et « Sécurisation de l'éclairage public sur la VE2 »	Finances	Ressources et moyens	CMPC	100%	Convention signée - opérations en cours
31/08/2023	177	Autorisation donnée au Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de participation financière avec la Nouvelle-Calédonie relative à la participation pluriannuelle d'aide communale	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	Avenant signé et transmis à la Nouvelle-Calédonie le 21 septembre 2023
31/08/2023	178	Portant modification n°2 du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa - Budget Principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
31/08/2023	179	portant modification des autorisations de programme pour l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
31/08/2023	180	Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU)	Administration générale	Ressources et moyens	SAG	100%	
31/08/2023	181	Approuvant la grille tarifaire de la Société Publique Locale du CARD applicable à compter du 1er septembre 2023	Finances	Sans	DCJS	100%	La grille tarifaire 2024 (applicable au 01/09/2023) a été validée par le Conseil d'Administration de la SPL-CARD en date du 12/07/2023
31/08/2023	182	Autorisation donnée au Maire à signer la convention de prestations relative à l'organisation du marché de Noël à Dumbéa centre - année 2023	Action culturelle et sportive	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	CMRID	100%	Mandatement en cours

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20240229-18BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	% d'exécut°	Réponse des services
31/08/2023	183	Autorisation donnée au Maire à signer la convention relative à l'organisation de la Fête de la Ville édition 2024	Action culturelle et sportive	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	CMRID	100%	Convention n°33, signée le 21/12/23
31/08/2023	184	Autorisation donnée au Maire à signer la convention de prestations pour l'organisation des marchés de Dumbéa - année 2024	Action culturelle et sportive	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	CMRID	100%	Convention n°2465, signée le 21/12/23
31/08/2023	185	Attribution de subventions à divers associations et organismes – exercice 2023	Finances	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DCJS	100%	ASS Société Sportive de Nouvelle-Calédonie mandaté le 8/09/2023 / pour un montant de 160 000 F CFP ASS CTOS NC mandaté le 3/10/2023/ pour un montant de 150 000 F CFP ASS JEEP ARMY mandaté le 28/09/2023 pour un montant de 100 000 F CFP
31/08/2023	186	Attribution d'aides à des projets à caractère éducatif - exercice 2023	Vie scolaire	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DAF	100%	Ass VOCABULIVRE mandaté le 8/09/23 pour un montant de 220 000 F CFP Ass LIVRE MON AMI mandaté le 8/09/23 pour un montant de 100 000 F CFP Collège Edmée VARIN mandaté le 8/09/23 pour un montant de 100 000 F CFP Lycée Dick UKEIWE mandaté le 8/09/23 pour un montant de 60 000 F CFP Collège Edmée VARIN (classe défense) mandaté le 8/09/23 pour un montant de 20 000 F CFP Ecole Renée FONG mandaté le 8/09/23 pour un montant de 60 000 F CFP
31/08/2023	187	Dénomination des salles omnisports de Katiramona et d'Auteuil	Environnement et cadre de vie	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DCJS	100%	Dénomination de la SOM Auteuil effectuée le 1/09/23 Dénomination de la SOM Katiramona effectuée le 18/12/23
31/08/2023	188	Modifiant la délibération n°2013/452 du 14 novembre 2013 autorisant le Maire à procéder à la cession à titre onéreux d'une parcelle d'environ 200m2 issue de la parcelle n°285, section Nakutakoin	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDP	25%	Dossier division 2023 0030 déposée le 28/12/2023 en cours d'instruction et en attente du certificat de dépôt de la DAEM
31/08/2023	189	Autorisation donnée au Maire à déclasser du domaine public communal une emprise du lot n°92, section l'Ermitage et d'en autoriser la cession	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	Attestation de non-recours du SAG en date du 07 novembre 2023 AM N°23/198/DBA du 05/09/23 autorisant la division de la parcelle 138 en 3 lots 170, 171 et 172 et le détachement de la parcelle projetée 169 et le rattacher au lot 172
31/08/2023	190	Autorisation donnée au Maire à déclasser du domaine public communal une emprise du lot n°91, lotissement Pointe à la Luzerne, section Nakutakoin et d'en autoriser la cession	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDP	25%	Attestation de non-recours du SAG en date du 29 novembre 2023
31/08/2023	191	Autorisation donnée au Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec M. KREYER Johan propriétaire du lot 108 Lotissement Georges Poncet Katiramona	Travaux	Développement Durable du Territoire	DDP	75%	Signature prévue en février 2024
31/08/2023	192	Autorisation donnée au Maire à signer le protocole d'accord de raccordement d'une partie du réseau d'éclairage public de la voie express 2	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	Marché n° 23T38 attribué à l'entreprise CEGELEC Notification en cours pour un montant de 18 268 500 F HT (19 364 610 F TTC)
31/08/2023	193	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le ou les marchés(s) public(s) relatif(s) à la maintenance multitechnique des écoles et bâtiments communaux de la Ville de Dumbéa, ainsi que leurs avenants éventuels, années 2024/2025	Travaux	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	Consultation du 01/09 au 25/09 CTD le 26/09 + analyse des offres par le SEP CAO attribution le 10/12. Marchés en cours de notification . 23S46 (lots 01 et 03) - BATITECH (7 454 768 F TTC) 23S53 (Lot 02) - CLPI SYSTEM (883 616 F TTC) 23S47 (Lot 04) - CLPI (975 518 F TTC) 23S48 (Lot 05) - SOCOMETRA (3 490 071 F TTC) Début des prestations le 01/02/2024
31/08/2023	194	Autorisation donnée au Maire à lancer les procédures d'appels d'offres et à signer le ou les marchés(s) public(s) relatif(s) à l'équipement du logiciel d'intelligence artificielle du Centre de Supervision Urbain de Dumbéa et au déploiement de 18 caméras à Dumbéa centre, ainsi que leurs avenants éventuels	Sécurité	Développement Durable du Territoire	DDP	50%	Logiciel IA installé au CSU / AO pour matériel actif (cameras) prévu mars 2024.
31/08/2023	195	Arrêtant le bilan de la concertation publique dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Urbanisme Directeur (PUD)	Urbanisme	Révision du PUD	DDP	100%	Annule et remplace la délibération n°2023/118 du 09/06/23
31/08/2023	196	Autorisant le Maire à solliciter l'avis de la province Sud sur le rendu public du projet de Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) révisé	Urbanisme	Révision du PUD	DDP	100%	Annule et remplace la délibération n°2023/119 du 09/06/24
12/10/2023	215	Relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire	Administration générale	Sans	SAG	100%	
12/10/2023	216	Relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire	Administration générale	Sans	SAG	100%	
12/10/2023	217	Fixant le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués de la Ville de Dumbéa	Administration générale	Sans	SAG	100%	

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	% d'exécut°	Réponse des services
30/10/2023	233	Relative à la constitution et à la composition des commissions municipales, et désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs – Ville de Dumbéa	Administration générale	Sans	SAG	100%	
30/10/2023	234	Relative à la composition du comité de la Caisse des Ecoles de Dumbéa, et à la désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'établissement	Administration générale	Sans	SAG	100%	
30/10/2023	235	Relative à la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Dumbéa, et à la désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'établissement	Administration générale	Sans	SAG	100%	
30/10/2023	236	Habilitation donnée au maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Monsieur ATINOVA Appolinaire	Justice	Ressources et moyens	SAG	100%	Jugement prévu le 12 février 2024
30/10/2023	237	Habilitation donnée au maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Messieurs ATINOVA Norbert, ATINOVA Pascal et M BOUERI Daniel	Justice	Ressources et moyens	SAG	100%	Jugement prévu le 17 mai 2024
30/10/2023	238	Habilitant le Maire à contracter un emprunt auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie – exercice 2023/2024	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
30/10/2023	239	Portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers, et modification de l'autorisation de programme 222802 QAV sud et recyclerie	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
30/10/2023	240	Portant modification de l'autorisation de programme 211810 « Renouvellement Urbain » pour l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
30/10/2023	241	Autorisant le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société EL2T, concernant la résiliation du marché de travaux n° 22T04 relatif aux travaux de stabilisation des talus sur la Promenade Jules Renard (hors Zone 14)	Travaux	Ressources et moyens	DDP	100%	Protocole d'accord signé en date du 28/12/2023
30/10/2023	242	Autorisation donnée au Maire à signer la convention relative à la participation financière de la Nouvelle Calédonie aux actions de lutte et de prévention de la délinquance au sein de la Ville de Dumbéa, exercice 2023 et ses avenants éventuels	Sécurité	Ressources et moyens	DPCS	100%	Convention DPCS/CLSPD/N°2121 du 03/11/2023
30/10/2023	243	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché public de services relatif à des prestations de prévention spécialisée, de chantiers de socialisation et de médiation sociale, ainsi que ses avenants éventuels	Sécurité	Ressources et moyens	DPCS	100%	AE signé avec la Croix-Rouge Française le 02/01/2024, rendu exécutoire le 08/01/2024 OS1 notifié 05/01/2024
30/10/2023	244	Autorisation donnée au Maire à attribuer une subvention à la SEM Sud Habitat dans le cadre de la participation de la Ville au dispositif APRAH concernant la rénovation du logement de Mme Josiane DE MOTHE	Action sociale	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	CMPC	100%	délibération n°2023/244 signée/transmise SEM/ Facture en attente Par ailleurs la convention a été signée par la province sud le 26.09.23 puis validée par les bénéficiaires le 13/10/23. Dossier en cours de traitement à l'étude notariale Leques
30/10/2023	245	Autorisant la prise en charge de divers frais relatifs aux bourses et prix attribués aux scolaires, pour l'exercice 2023	Vie scolaire	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DAF	100%	
30/10/2023	246	Autorisation donnée au Maire à signer un contrat de prestation de service avec Madame Fany Elisa TORRE pour la coordination éditoriale d'un ouvrage sur l'histoire de Dumbéa, ainsi que ses éventuels avenants – exercices 2023 et 2024	Action culturelle et sportive	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DCJS	100%	Contrat pluriannuel (2023-2024) en cours. Réalisation effective de la première tranche.
30/10/2023	247	Approuvant le choix du délégataire de service public de l'eau potable et autorisant le Maire à signer avec la société La Calédonienne Des Eaux le contrat d'affermage relatif à l'exploitation du service public de l'eau potable, le règlement de service ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	Contrat en vigueur depuis le 01/01/24
30/10/2023	248	Approuvant le choix du délégataire de service public de la collecte des eaux usées et autorisant le Maire à signer avec la société La Calédonienne Des Eaux le contrat d'affermage relatif à l'exploitation du service public de la collecte des eaux usées, le règlement de service, ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	Contrat en vigueur depuis le 01/01/24
30/10/2023	249	Approuvant le choix du délégataire de service public du traitement des eaux usées et autorisant le Maire à signer avec la société La Calédonienne Des Eaux le contrat d'affermage relatif à l'exploitation du service public du traitement des eaux usées, le règlement de service ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	Contrat en vigueur depuis le 01/01/24
30/10/2023	250	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure de relance de la délégation de service public (DSP) relative à la gestion et l'animation du golf de Dumbéa	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DCJS	75%	La Ville et le candidat sélectionné (Garden Golf de Dumbéa) sont actuellement en phase de négociations.
30/10/2023	251	Arrêtant et rendant public le projet de Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) révisé de la ville de Dumbéa	Urbanisme	Révision du PUD	DDP	100%	Instruction des dossiers d'urbanisme suivant la réglementation du PUD en vigueur et du PUD rendu public

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	% d'exécut°	Réponse des services
14/12/2023	276	Donnant un avis favorable aux demandes de dérogation temporaire au principe du repos dominical présentées par les sociétés CARREFOUR, CONNEXION, DUMBEA MALL, GREEN RETAIL, PROMOD, LA BRIOCHE DOREE, NATURALIA DUMBEA et YVES ROCHER	Administration générale	Ressources et moyens	SAG	100%	
14/12/2023	277	Autorisation donnée au Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la province Sud, relative aux missions de protection des personnes, des biens et de l'environnement pour la commune de Dumbéa – exercice 2023, et ses avenants éventuels	Finances	Ressources et moyens	DPCS	100%	Convention d'objectifs et de moyens n° C.1360-23 du 18/12/2023
14/12/2023	278	Portant décision modificative n°3 du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget Principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
14/12/2023	279	Portant modification des autorisations de programme pour l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget Principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	
14/12/2023	280	Autorisant la prise en charge de dépenses exceptionnelles	Finances	Ressources et moyens	DAF	0%	En attente des factures
14/12/2023	281	Attribuant des avances de subventions au Centre Communal d'Action Sociale, à la Caisse des Ecoles, à la Société Publique Locale du CARD, au Syndicat Mixte des Transports Urbains et aux établissements scolaires publics communaux, dans l'attente du vote effectif du budget unique pour l'exercice 2024	Finances	Ressources et moyens	DAF	100%	Les subventions seront versées au cours du 1er trimestre 2024
14/12/2023	282	Portant fixation des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2024	Finances	Ressources et moyens	SAG	100%	Tarifs effectifs depuis le 1er janvier 2024
14/12/2023	283	Portant réorganisation des services municipaux de la Ville de Dumbéa	Administration générale	Ressources et moyens	SAG	100%	Le nouvel organigramme de la Ville est effectif depuis le 1er janvier 2024
14/12/2023	284	Approuvant les tarifs du Golf du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	Action culturelle et sportive	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DCJS	100%	La grille tarifaire 2024 (applicable au 01/01/2024) validée en commission le 28/11/2023
14/12/2023	285	Autorisation donnée au Maire à signer le contrat de prestations de services avec l'Association Calédonienne pour le Travail et l'Insertion vers l'Emploi (ACTIVE) – exercice 2024, ainsi que ses avenants éventuels	Action sociale	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DCJS	100%	En cours de signature
14/12/2023	286	Autorisation donnée au Maire à signer une convention de fonctionnement Etat/Commune de Dumbéa 2024/2027 relative au financement de l'opération de fonctionnement F7-CA « Plan jeunesse de la Ville de Dumbéa	Finances	Sans	CMPC	100%	Convention de fonctionnement signé par le Maire le 19/12/23
14/12/2023	287	Autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'achat d'eau en gros avec la Ville de Nouméa et la société Calédonienne des Eaux	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	En cours de signature
14/12/2023	288	Autorisation donnée au Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec Madame Marina SAVOLO et Monsieur Jacques RASMAN, demeurant au 9 rue de la Jeunesse, Katiramona – DUMBEA	Finances	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	En cours de signature
14/12/2023	289	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le ou les marché(s) public(s) de travaux relatifs à la réfection et l'entretien de voiries communales pour les années 2024 à 2026 ainsi que leurs avenants éventuels	Travaux	Développement Durable du Territoire	DDP	50%	Appel d'offres en cours
14/12/2023	290	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché public relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la relance de la délégation de service public de la distribution d'énergie électrique de la Ville de Dumbéa ainsi que ses avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDP	50%	Appel d'offres en cours
14/12/2023	291	Autorisation donnée au Maire à signer avec la province Sud, la convention de financement octroyée par le comité de gestion ADEME-Province Sud pour la réalisation d'un Quai d'Apport Volontaire (QAV Sud) et ses avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	Convention signée
14/12/2023	292	Autorisant le Maire à signer avec la province Sud, la convention de financement octroyée dans le cadre du comité de gestion ADEME-province Sud pour l'élaboration du Schéma Directeur des Déchets de la Ville de Dumbéa et ses avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDP	100%	Convention signée

- **Note explicative de synthèse n°2024/04**, relative aux décisions prises par le Maire, par voie de délégation du Conseil Municipal – Exercice 2023 :

Par délibération n° 2023/216 du 12 octobre 2023, le conseil municipal a autorisé le Maire de Dumbéa à prendre, par délégation, certaines décisions relevant de sa compétence et dont la liste est indiquée à l'article L. 122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie.

En application des dispositions de l'article L. 122-21 (alinéa 3°) dudit code, il appartient donc au Maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre par délégation durant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 inclus.

Il est rappelé que tous les arrêtés mentionnés dans le tableau ci-joint sont publiés au registre des délibérations et accessibles à toute personne qui en fait la demande par écrit.

Telle est la note de synthèse relative aux décisions prises par voie de délégation du conseil municipal que j'ai l'honneur de vous rapporter au titre de l'exercice 2023.

DDP

décision d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux				
(Article L 122-20 - alinéa 1)				
Nature de l'acte (arrêté, convention avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

DDP / DVEA / DAF

décision de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget				
(Article L 122-20 - alinéa 4)				
Libellé de l'acte (arrêté, convention, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
Marché de gré à gré			Maitrise d'œuvre pour l'alimentation AEP de ERAMBERE - VAL SUZON	
Marché de gré à gré			Mise en place d'un service de navettes estivales destinées à la desserte du Parc Provincial de la Dumbéa	
Marché de gré à gré			Fourniture et pose d'une installation photovoltaïque à la médiathèque	
Marché de gré à gré			Amélioration du réseau d'eaux usées - mise en place de clôture au niveau de 18 PR	
Marché de gré à gré			Maitrise d'œuvre pour le marché pluriannuel de réfection et de l'entretien des voies communales	
Marché de gré à gré			Déviation du réseau d'eaux usées en amont de la STEP de Dumbéa 2	
Marché de gré à gré			Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du complexe sportif de Dumbéa Centre	
Marché de gré à gré			Maitrise d'œuvre pour le marché pluriannuel de réfection et d'entretien de voiries communales 2023-2026	
Marché de gré à gré			Mission de maîtrise d'œuvre pour la remise en conformité de l'assainissement EU de la Ville - Année 2023	
Marché de gré à gré			Elaboration d'un schéma directeur des déchets de la Ville de Dumbéa	
Marché de gré à gré			Mission de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation des écoles de Dumbéa - Année 2023	
Marché de gré à gré			Mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise des études et le suivi des travaux pour la réfection du réseau d'assainissement du lotissement SECAL	
Marché de gré à gré			Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un Quai d'Apport Volontaire à Dumbéa Sud	
Marché de gré à gré			Maitrise d'œuvre pour le renouvellement en technologie LED du parc d'éclairage public de la ville de Dumbéa	
CONSULTATION Educateur sportif	DCJS/SVAS/COM/n°60	20 janvier	Recherche des éducateurs sportifs pour des interventions ponctuelles se déroulant sur l'année 2023. Différents lots seront attribués en fonction des offres des candidats/soumissionnaires enregistrées par la Ville	Parution le 20 janvier
CONSULTATION AUDIT DSP GOLF		27 février	Recherche l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la relance de la procédure d'attribution de la délégation de service public (DSP) pour	Retour 22 février 2023 KPMG a été retenu L'audit a été réalisée et rendue le 22 septembre 2023
CONSULTATION DSP GOLF	Délibération municipale n° 2023/250 du 30 octobre 2022	30-oct	Lancement de l'avis d'appel public à concurrence pour la gestion et l'animation de la délégation de service public du Golf de Dumbéa (2 novembre)	La date de remise des candidatures était fixée au jeudi 23 novembre 2023 à 11 heures. La commission des délégations de services publics a procédé à l'ouverture de l'unique (1) pli le 24 novembre 2023 : La société Garden Golf de Dumbéa La commission des délégations de services publics a autorisé le candidat à présenter une offre le même jour. La date de remise des offres était fixée initialement le Samedi 16 décembre 2023 et a été reportée, à la demande du candidat, au vendredi 22 décembre 2023 à 16h00. Les offres ont été ouvertes le vendredi 26 décembre à 7h30 en commission des délégations de service public ; La commission des délégations des services publics a autorisé les services pour : - analyse de l'offre ; - passage en commission des délégations des services publics pour présenter l'analyse. Phase de négociation janvier-février 2024

DDP

décision de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
(Article L 122-20 - alinéa 5)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
convention	DST/SL/522	29/01/2023		Résiliation de la convention
convention	DDP/SU/AG/666	21/04/2023	Mise à disposition d'une servitude de réseau lot 1181 lotissement FSH KOUTIO à Mme POTIAROA	Délib tarifaire
convention	DST/SL/2091	27/06/2023		Résiliation de la convention
convention	DDP/SU/AG/1236	10/07/2023	Mise à disposition d'une servitude de réseau lot 1126 lotissement FSH KOUTIO à Mme LUX	Délib tarifaire
convention	DDP/SU/AG/XXX	31/07/2023	Mise à disposition d'une servitude de réseau lot 352 lotissement JACARANDAS 2 à M. PROUS	Délib tarifaire
convention	DDP/MG/424	01/03/2023	convention d'occupation d'un logement appartenant à la Ville (gendarmerie)	gracieux
arrêté	23/615/DBA	17/10/2023	attribution d'un logement communal au SGA	gracieux
convention	DDP/MG/1731	08/09/2023	mise à disposition d'un bureau à l'HDV à l'AACAD	gracieux
Convention FOL	2022-2698	12/12/2022	Relative à la gestion des structures d'accueils périscolaires du mercredi (2023-2024) zones DSM	Les mercredis: de Février à Décembre: plus les 10 journées pédagogiques 80 enfants sur l'école de M DELACHARLERIE ROLLY
Convention ALVM	2023-3	02/01/2023	Relative à la gestion des centres de loisirs sans hébergement (2023-2024) : zones Katiramona et Centre Urbain	Tous les vacances scolaires : Eté (janvier février) / Avril / Juin / Aout / Octobre / décembre en moyenne 110 enfants sur l'école Dubois e de M DELACHARLERIE ROLLY
	2023-4	02/01/2023	relative à la gestion des structures d'accueils périscolaires du mercredi (2023-2024) zones Katiramona et Centre Urbain	Les mercredis: de Février à Décembre: plus les 10 journées pédagogiques 64 enfants sur l'école de Oasis et 70 enfants à l'école G CLAIN
Convention ACAF	2023-5	02/01/2023	Relative à la gestion des centres de loisirs sans hébergement (2023-2024) : zones Dumbéa Centre	Tous les vacances scolaires : Eté (janvier février) / Avril / Juin / Aout / Octobre / décembre en moyenne 120 enfants sur l'école de Oasis et à l'école G CLAIN
CONVENTION Ass LA COMPAGNIE NOMADE IN France	2023-286	14/02/2023	Relative à la mise à disposition du Studio 56	Mise à disposition é du mardi 7 au samedi 11 février 2023 la valorisation s'élève à 72 500 F. CFP pour 5 journées + assistance technique : 125 000 FRF. En contreparties : réduction sur le coût de cession dans le cadre de la sortie de résidence du samedi 11 février 2023 à hauteur de 197 500 F. CFP
CONVENTION Ass LUANIVA DUMBEA	2023- 456	09/03/2023	Relative à la mise à disposition salle Expression Corporelle Auteuil	La mise à disposition gratuite, étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 2 heures par semaine, soit 90 heures/an, la valorisation est estimée à 45 000 XPF. La contrepartie faite de 1h00 d'encadrement et d'animation et 1h00 de participation sur un événement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass MANGA NC	2023-457	09/03/2023	Relative à la mise à disposition alle Parquet et Expression Corporelle Auteuil	La mise à disposition gratuite étant prévue du lundi 06 février au samedi 17 décembre 2023 à raison de 8 heures par semaine, soit 360 heures/an, la valorisation est estimée à 180 000 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un événement de la Ville de Dumbéa en 2023.

Accusé de réception en préfecture
388-250012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

CONVENTION Ass HITI MAHANA -	2023- 458	09/03/2023	Relative à la mise à disposition salle Expression Corporelle Auteui	La mise à disposition gratuite étant prévue du 03 mars au 17 décembre 2023 à raison de 3 heures par semaine, soit 126 heures/an, la valorisation est estimée à 63 000 XPF. La contrepartie faite de 1h00 d'encadrement et d'animation et 1h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass ROLLING CLUB DUMBEA	2023- 459	09/03/2023	Relative à la mise à disposition SO Katiramona et Halle des sports Michel.CASTEX Dumbéa	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 9 heures 30 par semaine, soit 395 heures 30 pour la période, la valorisation est estimée à 988 750 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass DUMBEA DANSE COUNTRY	2023- 460	09/03/2023	Relative à la mise à disposition salle Parquet Auteuil	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 2 heures par semaine, soit 90 heures/an, la valorisation est estimée à 45 000 XPF. La contrepartie faite de 1h00 d'encadrement et d'animation et 1h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass Madame Juliana BITTON	2023- 461	09/03/2023	Relative à la mise à disposition salle Parquet	La mise à disposition gratuite étant prévue du 14 février au 14 décembre 2023 à raison de 4 heures par semaine, soit 176 heures/an, la valorisation est estimée à 88 000 XPF. La contrepartie faite de 1h00 d'encadrement et d'animation et 1h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass MAKATEA FIT	2023- 462	09/03/2023	Relative à la mise à disposition salle Parquet	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 4 heures par semaine, soit 180 heures/an, la valorisation est estimée à 90 000 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass TE MANA ORI	2023- 464	09/03/2023	Relative à la mise à disposition salle parquet	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 5 heures 30 par semaine, soit 247heures 30/an, la valorisation est estimée à 123 750 XPF... La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass ABCD BADMINTON	2023- 465	09/03/2023	Relative à la mise à disposition salle OM Ernest WAHEO et salle OM Katiramona	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 8 heures 30 par semaine, soit 382 heures 30/an, la valorisation est estimée à 956 250 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass TENNIS DE TABLE DE DUMBEA	2023- 467	09/03/2023	Relative à la mise à disposition SO Katiramona	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 4 heures par semaine, soit 180 heures/an, la valorisation est estimée 450 000 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass SPORTIVE DE KATIRAMONA Volley-ball	2023- 468	09/03/2023	Relative à la mise à disposition SO Katiramona, SO Auteuil et HDS Collège Apogoti	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 21 heures par semaine, soit 945 heures/an, la valorisation est estimée à 2 362 500 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION P Ass SPORTIVE DUMBEA HAND-BALL	2023- 469	09/03/2023	Relative à la mise à disposition SO Ernest WAHEO et SO Auteuil	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 9 heures 30 par semaine, soit 427 heures 30/an, la valorisation est estimée à 1 068 750 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PAss BOXING CLUB DE DUMBEA	2023- 470	09/03/2023	Relative à la mise à disposition Salle Edmond Smith Auteuil -	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 6 heures par semaine, soit 294 heures/an, la valorisation est estimée à 735 000 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass AIKIDO CLUB DE DUMBEA	2023- 471	09/03/2023	Relative à la mise à disposition Salle Jean Jacques MORI Dojo Auteuil -	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 3 heures par semaine, soit 135 heures/an, la valorisation est estimée à 337 500 XPF. La contrepartie faite de 1h00 d'encadrement et d'animation et 1h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PAss Y ORI TAHITI NC	2023-491	21/03/2023	Maison de Quartier DSM	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 4 heures par semaine, soit 180 heures/an, la valorisation est estimée à 88 800 F. CFP La contrepartie faite de 3 prestations lors d'un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass DU CHT	2023- 520	21/03/2023	Relative à la mise à disposition terrain herbe Auteuil + synthétique foot à 8 des Erudits + halle des sports M.Castex	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 6 heures par semaine, soit 252 heures/an, la valorisation est estimée à 478 800 XPF La contrepartie faite de 1h00 d'encadrement et d'animation et 1h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass BOEA PRO VIE DANSE	2023- 521	21/03/2023	Relative à la mise à disposition Salle Parquet Auteuil	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 2 heures 30 par semaine, soit 112 heures 30/an, la valorisation est estimée à 56 250 XPF.. La contrepartie faite de 1h00 d'encadrement et d'animation et 1h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass ZAMAZLAW DE DUMBEA	2023- 522	21/03/2023	Relative à la mise à disposition terrain futsal Auteuil + halle des sports M.Castex	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 9 heures par semaine, soit 405 heures/an, la valorisation est estimée à 769 500 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass YAMAK PACIFIQUE - WOLF FAMILY	2023- 523	21/03/2023	Relative à la mise à disposition salle Expression corporelle Auteuil	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 4 heures par semaine, soit 164 heures/an, la valorisation est estimée à 82 000 XPF.. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention Vincent Cermeaux	2023- 525	21/03/2023	Relative à la mise à disposition maison de musique DSM - Année 2023	Mise à disposition gratuite du 06 février au 17 décembre 2023 Valorisation : 1 077 600 XPF. Contrepartie : > À mettre en place des ateliers de « découverte musicale » hors vacances scolaires au bénéfice de 6 enfants par créneaux : » Les mercredis de 13h à 15h; Les jeudis de 16h à 17h. > À mettre en place des ateliers de « découverte musicale » pendant les petites vacances scolaires au bénéfice des 40 enfants inscrits au stage "Culture et Sport" proposé par la maison de quartier de Dumbéa-Sur-Mer : "Du lundi au vendredi de 14h à 15h. > À offrir 5 prestations musicales et notamment pour les événements suivants : " Soirée culturelle de Dumbéa-Sur-Mer / Soirée culturelle au Nord / Fête de la ville (set de 30 min) /Fête de la musique (set de 30 min) /Marché municipal (set de 30 min)

Convention partenariale - Mathieu TARDY	2023- 543	28/03/2023	Relative à la résidence Arts Visuels n°1 - Année 2023	Lauréat appel à projets résidence d'art visuels MAD de la Villa des arts du Studio 56 pour une valorisation de 321 000 F. CFP. Concours financier de 600 000 F. CFP. En contrepartie : Création d'oeuvres inédites pour la Ville Portes ouvertes Sorties de résidence Réalisation d'u dossier pédagogique 15 heures de pratique artistique Mention de la co-production avec le Studio 56
CONVENTION ECOLE LOUISE DE GRESLAN	2023- 563	04/04/2023	Relative à la mise à disposition salle Parquet	La mise à disposition gratuite étant prévue du 20 mars au 11 décembre 2023 à raison de 46 heures 20/an, la valorisation est estimée à 23 100 XPF. .
CONVENTION PAss SPORTIVE DUMBEA BASKET BALL	2023- 564	04/04/2023	Relative à la mise à disposition SOM Ernest Waheo et la Halle des sports	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 32 heures 15 par semaine, soit 1520 heures 45 /an, la valorisation est estimée à 3 801 125 XPF.. La contrepartie faite de 3h00 d'encadrement et d'animation et 3h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION Ass KOLIZE	2023- 565	04/04/2023	Relative à la mise à disposition salle Parquet Auteuil	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 4 heures par semaine, soit 180 heures/an, la valorisation est estimée à 90 000 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention Groupe de musique M PROJECT	2023- 577	04/04/2023	Relative à la mise à disposition salle de musique DSM -	MAD tous les mardis de 18h à 20h du 07 mars au 06 juin avec reconduction tacite pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 2 fois Tarif : 33 600 francs par période/les sommes dues ont été réglées
Convention partenariale - Association EKOTEN - MAD salle de musique DSM - Année 2023	2023- 578	04/04/2023	Relative à la mise à disposition salle de musique DSM	MAD tous les vendredis de 18h à 20h du 10 mars au 09 juin avec reconduction tacite pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 2 fois Valorisation à hauteur de 33 600 F. CFP En contrepartie pour chaque période : offrir une représentation musicale lors d'un évènement de la Ville
Convention partenariale - Association JEMZA	2023- 579	04/04/2023	Relative à la mise à disposition salle de musique DSM	MAD tous les mardis de 20h à 22h du 07 mars au 06 juin avec reconduction tacite pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 2 fois Tarif : 33 600 francs par période/les sommes dues ont été réglées
Convention partenariale - Association PERFIS	2023- 580	04/04/2023	Relative à la mise à disposition salle de musique DSM	La mise à disposition gratuite étant prévue tous les vendredis de 20h à 22h à partir du vendredi 10 mars et jusqu'au 9 juin. la valorisation est estimée là 16 800 F. CFP (sans technicien) La contrepartie faite de 1 prestation lors d'un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention partenariale - Association P'Art'Age	2023- 623	28/03/2023	Relative à la résidence arts vivants n° 1	Lauréat dans le cadre de l'AAP résidence arts vivants MAD de la salle de spectacle, kit lumières et sons Valorisation MAD + soutien technique et administratif : 600 000 F CFP. Soutien financier d'1 000 000 F. CFP Contreparties : Portes-ouvertes Sortie de résidences 4 représentations gratuites au Studio 56 et en décentralisation Médiations à destination des scolaires et tout public. Mentionner la co-production avec le Studio 56 et la Ville
Contrat de prestation - PURPLE -	2023- 632	04/04/2023	Relative à la mise à disposition ancienne gendarmerie de Dumbéa - résidence arts visuels	MAD De l'ancienne Gendarmerie du 03/04/23 au 30/09/23 dans le cadre d'une exposition éphémère dont la valorisation est estimée à 490 000 F. CFP. Soutien financier à la création de 800 000 F. CFP. Contreparties : Réaliser d'une oeuvre lors de la Fête de la Ville Céder une partie des oeuvres réalisées à la Ville Accueillir 3 groupes dans le cadre de médiations culturelles Réaliser une oeuvre participative avec le LDU
Convention partenariale - Association FREEDOM -	2023- 630	04/04/2023	Relative à la mise à disposition salle de musique DSM	mise à disposition du mercredi 8 mars au mercredi 7 juin 2023 tous les mercredis de 18h à 20h. avec tacite reconduction pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 2 fois sur l'année 2023. Tarif : 33 600 francs par période/les sommes dues ont été réglées
Convention partenariale - Association TREJIN -	2023- 631	04/04/2023	Relative à la mise à disposition salle de musique DSM - Année 2023	mise à disposition du samedi 25 mars au samedi 24 juin 2023 tous les samedis de 14h à 16h avec tacite reconduction pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 2 fois sur l'année 2023. Tarif : 33 600 francs par période/les sommes dues ont été réglées
Convention partenariale - Association NEWCAL Fusion -	2023- 651	11/04/2023	Relative à la mise à disposition au Studio56	MAD du Studio 56 du 03 au 08 avril pour une valorisation de 87 000 F. CFP pour résidence artistique Contrepartie : sortie de résidence tout public
Convention partenariale - Association Mathiila	2023- 652	11/04/2023	Relative à la résidence arts visuels n°2	Lauréat appel à projets résidence d'art visuels MAD de la Villa des arts du Studio 56 pour une valorisation de 200 000 F. CFP. Concours financier de 600 000 F. CFP. En contrepartie : Mettre en oeuvre une exposition Portes ouvertes Sorties de résidence Réalisation d'u dossier pédagogique 15 heures de pratique artistique Mention de la co-production avec le Studio 56
Convention partenariale - Association Mathiila	2023- 653	11/04/2023	Relative à la mise à disposition au Studio56	MAD dimanches 23/04, 30/04, 09/07/2023 de 07h à 20h de la salle polyvalente pour ateliers Tarif: 28 500 f. CFP. les sommes dues ont été réglées.
Convention partenariale - Les villages de Magenta	2023- 655	11/04/2023	Relative à la mise à disposition salle réunion SVAS	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 2 heures par semaine, soit 66 heures/an, la valorisation est estimée à 158 400 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention partenariale - Ass. THUAHAIK Jeunesse de Dumbéa -	2023- 657	11/04/2023	Relative à la mise à disposition Halle des sports Dumbéa Centre	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 4 heures par semaine, soit 180 heures/an, la valorisation est estimée à 450 000 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention partenariale - Les Transporteurs Routiers de Personnes	2023- 658	11/04/2023	Relative à la mise à disposition PAYANTE salle réunion SVAS	L'Association devra s'acquitter de la somme de 33 600 XPF
Convention partenariale - Chapito	2023- 690	17/04/2023	Relative à la mise à disposition Studio56	MAD de la salle polyvalente pour une résidence de répétition pur les danseurs de la Cie Moebius du 10/04/2023 au 14/04/2023 Valorisation : 47 500 F. CFP contrepartie : réduction sur le coût de session d'un spectacle à hauteur de 47 500 F. CFP.
CONVENTION PARTENARIALE - Ass LIGUE DE HANDBALL NC	2023-758	12/06/2023	Relative à la mise à disposition PAYANTE ISM - Année 2023	La mise à disposition des installations est consentie, à compter de la date de signature des présentes et à titre onéreux d'un montant de cent trente mille francs (130 000 XPF) annuellement,
CONVENTION PARTENARIALE - Ass COMITE DE RUGBY DE NC	2023- 760	12/06/2023	Relative à la mise à disposition PAYANTE ISM - Année 2023	La mise à disposition des installations est consentie, à compter de la date de signature des présentes et à titre onéreux d'un montant de cent trente mille francs (130 000 XPF) annuellement,

Accusé de réception en préfecture
030240012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

CONVENTION PARTENARIALE - Ass FEDERATION CALEDONNIENNE DE FOOTBALL	2023- 761	05/07/2023	Relative à la mise à disposition PAYANTE ISM - Année 2023	La mise à disposition des installations est consentie, à compter de la date de signature des présentes et à titre onéreux d'un montant de cent trente mille francs (130 000 XPF) annuellement,
CONVENTION PARTENARIALE - Ass COMITE REGIONAL DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES DE NC	2023- 762	01/08/2023	Relative à la mise à disposition PAYANTE ISM - Année 2023	La mise à disposition des installations est consentie, à compter de la date de signature des présentes et à titre onéreux d'un montant de cent trente mille francs (130 000 XPF) annuellement,
CONVENTION PARTENARIALE - Ass COMITE TERRITORIAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE NC	2023- 763	27/04/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 100 heures par semaine, soit 4500 heures/an, la valorisation est estimée à 7 200 000 XPF.
CONVENTION PARTENARIALE - Ass DUMBEA ESCALADE	2023- 764	24/04/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 3 heures par semaine, soit 1035 heures/an, la valorisation est estimée à 1 345 500 XPF. La contrepartie faite de 3h00 d'encadrement et d'animation et 3h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PARTENARIALE - Ass DUMBEA PETANQUE	2023- 765	24/04/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 16 heures par semaine, soit 720 heures/an, la valorisation est estimée à 936 000 XPF. La contrepartie faite de 3h00 d'encadrement et d'animation et 3h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PARTENARIALE - LE COLLEGE FRANCIS CARCO KOUTIO	2023- 775	27/04/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	93 heures 15/an, la valorisation est estimée à 233 375 XPF.
CONVENTION PARTENARIALE - Ass LES RANDONNEURS DE DUMBEA	2023- 776	27/04/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 2 heures par mois, soit 22 heures/an, la valorisation est estimée à 55 000 XPF. La contrepartie faite de 1h00 d'encadrement et d'animation et 1h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PARTENARIALE - Ass CLUB SPORTIF DUMBEA VOLLEY-BALL	2023- 788	27/04/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 37 heures par semaine, soit 1591 heures/an, la valorisation est estimée à 3 048 700 XPF. La contrepartie faite de 3h00 d'encadrement et d'animation et 3h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PARTENARIALE - Ass DUMBEA FOOTBALL CLUB	2023- 789	27/04/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 31 heures par semaine, soit 1395 heures/an, la valorisation est estimée à 2 313 000 XPF. . La contrepartie faite de 3h00 d'encadrement et d'animation et 3h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PARTENARIALE - Ass KARATE AUTEUIL DUMBEA	2023-792	27/04/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 34 heures 30 par semaine, soit 1690 heures 30/an, la valorisation est estimée 4 226 250 XPF. La contrepartie faite de 3h00 d'encadrement et d'animation et 3h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PARTENARIALE - Ass LIGUE DE TAEKWONDO DE NOUVELLE-CALEDONIE	2023- 804	24/07/2023	Relative à la mise à disposition PAYANTE ISM - Année 2023	La mise à disposition des installations est consentie, à compter de la date de signature des présentes et à titre onéreux d'un montant de cent trente mille francs (130 000 XPF) annuellement,
CONVENTION PARTENARIALE - Ass LES SHARKS DE DUMBEA	2023- 807	27/04/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 4 heures par semaine pour chaque installation sportive, soit 180 heures/an, la valorisation est estimée à 288 000 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention partenariale - Pacifique et Compagnie	2023- 853	12/05/2023	Relative à la mise à disposition Studio56 du 19 au 25/06/2023	MAD de la salle de spectacle pour la diffusion du spectacle "La Montagne des secrets" du 19/06 au 25/06/2023 Valorisation : 101 500 F. CFP. contrepartie : dispense de 15h ateliers de théâtre
Convention partenariale - Association BREAK OUT	2023- 854	13/05/2023	Relative à la mise à disposition salle parquet et MQ DSM	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 6 heures par semaine, soit 99 heures/an, la valorisation est estimée à 247 500 CFP. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention partenariale - Agence Evénements	2023- 855	14/05/2023	Relative à la mise à disposition gendarmerie Escape Game	Mise en oeuvre d'un escape Game ouvert au public dans le Nord les 02 et 03 septembre dans le cadre du Mois du Patrimoine Mise à disposition de l'ancienne gendarmerie du 02/09 au 30/09 pour l'organisation d'un escape game par la société. Valorisation : 474 000 francs CFP Contreparties : Créer un Escape Game autour du patrimoine de Dumbéa ; - Proposer l'Escape Game créé sur le patrimoine de Dumbéa au grand public (30 personnes par session) sur les dates et créneaux suivants : o Samedi 02 septembre à 14h, 15h, 16h et 17h; o Dimanche 03 septembre à 14h, 15h et 16h.
Convention partenariale - Richard GAUBERT	2023- 917	16/05/2023	Relative à la mise à disposition Studio56 du 07 au 09 décembre 2023	MAD de la salle de spectacle pour deux concerts de fin d'année les 07n 08 et 09/12/2023 Tarif : 100 000 F. CFP. Les sommes dues ont été réglées
Convention partenariale - Lycée Dick UKEIWE	2023- 967	24/05/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 4 162 heures 15/an, la valorisation est estimée à 8 185 795 XPF.
Convention partenariale - Association Loisirs DSM	2023- 968	24/05/2023	Relative à la mise à disposition Terrain multisports René FONG - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 16 heures par semaine, soit 720 heures/an, la valorisation est estimée à 1 152 000XPF. La contrepartie faite de 3h00 d'encadrement et d'animation et 3h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention partenariale - Ligue de Force Athlétique de Nouvelle-Calédonie	2023- 969	24/05/2023	Relative à la mise à disposition ISM Année 2023	pour compétition Force athlétique
Convention partenariale - Association Tagaloa Gym	2023- 970	24/05/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 4 heures par semaine, soit 200 heures/an, la valorisation est estimée à 500 000 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PARTENARIALE - Ass CENTRAL SPORT SINOJ HAND-BALL	2023-980	24/05/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 0 heures 30 par semaine, soit 472 heures 30/an, la valorisation est estimée à 1 100 250 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PARTENARIALE - LE COLLEGE JEAN FAYARD KATIRAMONA	2023- 1036	07/06/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 1 035 heures 30/an, la valorisation est estimée à 2 140 550 XPF.F.
CONVENTION PARTENARIALE - DUMBEA ARCHERIE CLUB	2023-1038	07/06/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 21 heures par semaine, soit 945 heures/an, la valorisation est estimée à 1 228 500 XPF. La contrepartie faite de 3h00 d'encadrement et d'animation et 3h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.

Accusé de réception en préfecture
988-240012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

CONVENTION PARTENARIALE - SHAPE UP NC/TAHITI	2023- 1039	07/06/2023	Relative à la mise à disposition D ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 3 heures par semaine, soit 84 heures/an, la valorisation est estimée à 41 000 XPF. La contrepartie faite de 1h00 d'encadrement et d'animation et 1h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention partenariale - Dumbéa Club d'Echechs	2023- 1040	07/06/2023	Relative à la mise à disposition MQ DSM et BUS	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 27 heures en soirée, un total de 148 200 F. La contrepartie faite de 1h00 d'encadrement et d'animation et 1h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PARTENARIALE - ASS ACAF	2023- 1047	07/06/2023	Relative à la mise à disposition Studio56 - Année 2023	MAD de la villa des arts pour permanences d'inscriptions de l'ACAF du mardi 30 mai au jeudi 1 ^{er} juin, du mardi 3 octobre au jeudi 5 octobre et du mardi 12 décembre au jeudi 14 décembre 2023 de 15h à 18h. MAD à titre gracieux sans contreparties dans le cadre de la convention pour l'organisation des CVL. Valorisation : 18 000 FRF.
Convention partenariale - Ecole du Design	2023- 1053	06/06/2023	Relative à la mise à disposition - exposition pédagogique - Année 2023	Accueil et animation d'une exposition à la Micro-Folie Dumbéa / MAD de la médiathèque Valorisation 67 200 F.CFP Contrepartie : Organiser une médiation culturelle par les étudiants aux dates suivantes : > vendredi 2 juin de 18h à 19h30, > samedi 3 juin de 16h à 19h30, > jeudi 8 juin de 16h à 19h30, > samedi 10 juin de 16h à 19h30,
CONVENTION PARTENARIALE ASS MS FIGHT	2023- 1056	07/06/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 2 heures par semaine, soit 66 heures/an, la valorisation est estimée à 165 000 XPF. La contrepartie faite de 1h00 d'encadrement et d'animation et 1h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PARTENARIALE ASS JUDO CLUB DE DUMBEA	2023- 1060	07/06/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 6 heures 30 par semaine, soit 742 heures 30/an, la valorisation est estimée 1 856 250 XPF. La contrepartie faite de 3h00 d'encadrement et d'animation et 3h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention partenariale - Chorale For Yeshua	2023- 1071	13/06/2023	Relative à la mise à disposition Maison de quartier DSM	mise à disposition est prévue du samedi 25 mars au samedi 24 juin 2023 renouvelable tacitement pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 2 fois. Valorisation : 16 800 F. CFP (sans technicien) Contrepartie : offrir une représentation musicale à la Ville
Convention partenariale - IALL GNYI	2023- 1072	13/06/2023	Relative à la mise à disposition Maison de quartier Val Suzon	MAD MQ Val-Suzon tous les derniers samedis de chaque mois de 9h00 à 11h00, à compter du samedi 29 avril au samedi 30 décembre 2025. Valorisation : 21 600 F. CFP. Contrepartie : proposer 4 heures d'animations culturelles à la maison de quartier de Val Suzon.
CONVENTION PARTENARIALE - Ass URCD -	2023- 1084	12/06/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 44 heures 30 par semaine, soit 1841 heures/an, la valorisation est estimée à 3 005 000 XPF. La contrepartie faite de 3h00 d'encadrement et d'animation et 3h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
CONVENTION PARTENARIALE - Ass TAEKWONDO KORYO CLUB	2023- 1116	12/06/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 8 heures 30 par semaine, soit 382 heures 30/an, la valorisation est estimée à 956 250 XPF. La contrepartie faite de 3h00 d'encadrement et d'animation et 3h00 de participation sur un évènement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention partenariale Ass DSIBELLES	2023- 1120	12/06/2023	Relative à la mise à disposition Studio de musique- Année 2023	MAD du jeudi 9 mars au jeudi 8 juin 2023 tous les jeudis de 20h à 22h avec reconduction tacite pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 2 fois dans l'année. Valorisation : 33 600 F. CFP. Contrepartie : une représentation musicale lors d'un évènement de la Ville pour chaque période de MAD
Convention partenariale - Ass YUKS BAND -	2023-1121	12/06/2023	Relative à la mise à disposition Studio de musique- Année 2023	MAD du 6 mars au 5 juin 2023 tous les mardis de 18h à 20h avec reconduction tacite pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 2 fois dans l'année. Valorisation : 33 600 F. CFP. Contrepartie : une représentation musicale lors d'un évènement de la Ville pour chaque période de MAD
CONVENTION Ass CLUB INTER-AGE DE DUMBEA	2023- 1203	22/06/2023	Relative à la mise à disposition VILLA N°20 - Année 2023	Mise à disposition GRATUITE VALORISATION pour la location : 242 000 F par mois Pour les charges : 100 000 F annuel La contrepartie faite aux participations sur les évènements de la Ville de Dumbéa en 2023
CONVENTION - Ass LOISIRS ET LUMIERES	2023- 1204	23/06/2023	Relative à la mise à disposition VILLA N°20 - Année 2023	Mise à disposition GRATUITE VALORISATION pour la location : 242 000 F par mois Pour les charges : 100 000 F annuel La contrepartie faite aux participations sur les évènements de la Ville de Dumbéa en 2023
CONVENTION Ass DUMBEA HANDICAP	2023- 1205	23/06/2023	Relative à la mise à disposition VILLA N°20 - Année 2023	Mise à disposition GRATUITE VALORISATION pour la location : 242 000 F par mois Pour les charges : 100 000 F annuel La contrepartie faite aux participations sur les évènements de la Ville de Dumbéa en 2023
CONVENTION Ass BOEA PRO VIE DANSE	2023- 1206	23/06/2023	Relative à la mise à disposition VILLA N°20 - Année 2023	Mise à disposition GRATUITE VALORISATION pour la location : 242 000 F par mois Pour les charges : 100 000 F annuel La contrepartie faite aux participations sur les évènements de la Ville de Dumbéa en 2023
Convention partenariale - Ecole provisoire de DSM	2023- 1214	22/06/2023	Relative à la mise à disposition maison de quartier DSM	MAD salle polyvalente de la « Maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer », dans le cadre d'une intervention sur l'information et la prévention face aux écrans, le lundi 3 juillet de 17h30 à 19h00. Valorisation : 1800 F. CFP MAD Gratuite sans contrepartie
Convention partenariale - APEH	2023- 1215	22/06/23	Relative à la mise à disposition Studio56 du 03/07 au 07/07/2023	Mise a disposition du Studio 56 du lundi 3 juillet au vendredi 7 juillet 2023, pour la diffusion de leur spectacle « La force de nos liens ». Valorisation : 72 500 F. CFP contreparties : - Une représentation à destination du public scolaire le jeudi 06 juillet à 10h - Une représentation à destination du tout-public le jeudi 06 juillet à 18h
Convention partenariale - ROOT'S VIBRATIONS -	2023- 1216	22/06/2023	Relative à la mise à disposition Studio de musique- Année 2023	MAD du jeudi 9 mars au jeudi 8 juin 2023 tous les jeudis de 18h à 20h avec reconduction tacite pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 2 fois dans l'année. Valorisation : 33 600 F. CFP. Contrepartie : une représentation musicale lors d'un évènement de la Ville pour chaque période de MAD
Convention partenariale - CRASH TEST -	2023- 1217	22/06/2023	Relative à la mise à disposition Studio de musique- Année 2023	MAD du 8 mars au 7 juin 2023 tous les mercredis de 20h à 22h avec reconduction tacite pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 2 fois dans l'année. Valorisation : 33 600 F. CFP. Contrepartie : une représentation musicale lors d'un évènement de la Ville pour chaque période de MAD

Accusé de réception en préfecture
888-240012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Convention Tennis Club Auteuil	2023-1234	26/06/2023	Convention relative à l'utilisation et animation du terrain Padel du Tennis Club Auteuil -	Programmation planning 2024/2025 du terrain de padel
Convention partenariale - Association ALEMM	2023- 1244	27/06/2023	Relative à la mise à disposition Studio de musique- Année 2023	MAD du 17 juin au 30 septembre 2023 tous les samedis de 12h à 14h avec reconduction tacite pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 1 fois dans l'année. Valorisation : 18 000 F. CFP. Contrepartie : une représentation musicale lors d'un événement de la Ville pour chaque période de MAD
Convention partenariale - Akores et Ames -	2023- 1280	12/07/2023	Relative à la résidence " Arts Vivants en milieu scolaire - Année 2023	Lauréat AAP résidences MAD salle de classe dans l'école retenue concours financier : 570 000 F. CFP contreparties : Création d'une partie du spectacle avec les élèves au sein de l'établissement Temps d'observation et ateliers pendant la résidence 1 capsule artistique Sortie de résidence Mention de la co-production Studio 56/ Ville.
Avenant n°1 La SAS KI TII RE	2023- 1291	18/07/2023	Avenant n°1 - Convention n°434 du 18/02/2021 - musée numérique Micro-Folie - Année 2023	Modification des horaires Modifications clauses financières : augmentation des charges de fonctionnement mensuelles pour l'année 2023 soit un total de 1 305 828 F. CFP. toutes les factures ont été payées à la SAS Ki Tii Ré. La Micro-Folie a déménagé à la méd.
Convention partenariale - Association SERE'TI	2023- 1292	18/07/2023	Relative à la mise à disposition Studio de musique- Année 2023	MAD du 14 juin au 13 septembre 2023 tous les mercredis de 20h à 22h avec reconduction tacite pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 1 fois dans l'année. Valorisation : 33 600 F. CFP. Contrepartie : une représentation musicale lors d'un événement de la Ville pour chaque période de MAD
Avenant n°1 - Groupe de musique M PROJECT -	2023-1293	18/07/2023	Avenant n°1 - Convention n°577 du 24/03/2023 MAD salle musique DSM - Année 2023	Modification pour contrepartie plutôt que paiement de la location de la salle. Contrepartie : une représentation musicale lors d'un événement de la Ville pour chaque période de MAD
Avenant n°1 - Association TREJIN -	2023- 1294	18/07/2023	Avenant n°1 - Convention n°631 du 25/03/2023 - - MAD salle musique DSM - Année 2023	Modification pour contrepartie plutôt que paiement de la location de la salle. Contrepartie : une représentation musicale lors d'un événement de la Ville pour chaque période de MAD
Convention partenariale - Groupe de musique BLACK SUN -	2023- 1295	18/07/2023	Relative à la mise à disposition salle musique DSM - Année 2023	MAD du 06 mars au 5 juin 2023 tous les lundis de 20h à 22h avec reconduction tacite pour 3 mois supplémentaires dans la limite de 1 fois dans l'année. Valorisation : 33 600 F. CFP. Contrepartie : une représentation musicale lors d'un événement de la Ville pour chaque période de MAD
Avenant n°1 - Ecole DSM -	2023-1296	18/07/2023	Avenant n°1 - Convention n°1214 du 20/06/23 -Relative à la mise à disposition MAD MQ DSM le 17/07/2023	Modification date MAD
CONVENTION PARTENARIALE - LE COLLEGE EDMEE VARIN AUTEUIL	2023- 1331	19/07/2023	Relative à la mise à disposition ISM - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 38 heures par semaine, soit 1368 heures/an, la valorisation est estimée à 3 300 000 XPF. .
Avenant n° 1 - Association KOLIZE	2023- 1356	20/07/2023	Avenant n° 1 - convention n° 2023/565 -Relative à la mise à disposition Salle expression corporelle -Année 2023	modification des heures
CONVENTION COLLEGE FRANCIS CARCO KOUTIO	2023- 5814	19/07/2023	CONVENTION D'UTILISATION PROVISoire DU PLATEAU DU COLLEGE FRANCIS CARCO KOUTIO - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 a raison de 93 heures 15/an, la valorisation est estimée à 233 375 XPF.
Convention partenariale - Croix rouge française	2023- 1369	24/07/2023	Relative à la mise à disposition bureau 01 MQ DSM	MAD pour une permanence par mois avec les éducateurs du service mobile de proximité sur les mardis de 15h30 à 17h00. Valorisation : 12 600 F. CFP MAD Gratuite au titre de la convention médiation sociale.
Convention partenariale - Compagnie NEO	2023- 1370	24/07/2023	Relative à la mise à disposition salle polyvalente studio 56	MAD du lundi 14 août au vendredi 18 août 2023, pour la résidence de leur spectacle « From the plage » Valorisation : 72 500 F. CFP contrepartie : réduction sur le coût de cession d'un spectacle.
Convention partenariale - Compagnie l'Eau Salée	2023-1404	01/08/2023	Relative à la mise à disposition Studio56 du 17/07 au 21/07/23	mise à disposition du Studio 56 du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet 2023, pour la diffusion de leur spectacle « Silver Bullet ». Valorisation : 58 000 F. CFP contrepartie : réduction sur le coût de cession d'un spectacle.
Convention partenariale - Compagnie les Kidams	2023- 1405	01/08/2023	Relative à la résidence Arts Vivants n°2	"Lauréat dans le cadre de l'AAP résidence arts vivants MAD de la salle de spectacle, kit lumières et sons Valorisation MAD + soutien technique et administratif : 600 000 F CFP. Soutien financier d'1 000 000 F. CFP Contreparties : Portes-ouvertes Sortie de résidences 4 représentations gratuites au Studio 56 et en décentralisation Médiations à destination des scolaires et tout public. Mentionner la co-production avec le Studio 56 et la Ville " Avenant 2024 car résidence non terminée
Convention partenariale - SIC et Couleurs du pays	2023-1443	03/08/2023	Relative au projet d'œuvre Street Art	réalisation d'une fresque « Street Art » dans le cadre d'un chantier de socialisation sur une des façades de la Résidence ALCYONE. concours financier Ville : 545 000 F. CFP concours financier SIC : 1 000 000 F. CFP. Oeuvre réalisée
Avenant n°1 - Association EKOTEN -	2023- 1470	21/08/2023	Avenant n°1 - Relative à la mise à disposition salle musique DSM	MAD du 02 août au 25 octobre tous les mercredis de 18h à 20h Valorisation : 28 800 F.CFP. Contrepartie : offrir une représentation musicale lors d'un événement de la Ville.
Convention partenariale - Association pour la Surdit�	2023- 1471	21/08/2023	Relative à la mise à disposition Médiathèque et MQ DSM	La date de mise à disposition de la Médiathèque de Dumbéa est la suivante : - Le mercredi 26 juillet 2023 de 09h à 11h. Les dates de mises à disposition de la maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer sont les suivantes : - Les lundis de 17h30 à 20h00 du lundi 28 août au lundi 4 décembre 2023 inclus. Valorisation : 92 400 F. CFP Contreparties : Dispenser un atelier de sensibilisation de 1h30 à destination des agents de la ville de Dumbéa ; ° À participer à une rencontre publique lors d'une manifestation de la Ville ; e A animer un atelier ludique de sensibilisation de 1h à destination du public du Dumbéa Pass'partout ; + À participer à la rentrée des associations en 2024.
Avenant n°1 - Association FREEDOM	2023- 1472	21/08/2023	Avenant n°1 - Relative à la mise à disposition salle musique DSM	MAD du vendredi 04/08 au 27/10 tous les vendredis de 28h à 20h Paiement de la somme de 14 400 F. CFP.
Convention partenariale - Compagnie Posu� Fleur d'Orange	2023- 1583	25/08/2023	Relative à la mise à disposition Studio56 du 4 au 15 septembre 2023	MAD du lundi 4 septembre au vendredi 15 septembre 2023, pour la résidence de leur spectacle « M'Safir ». Valorisation : 174 000 F. CFP Contrepartie : réduction sur le coût de session du spectacle
Convention partenariale - Yamak Pacifique	2023- 1584	25/08/2023	Relative à la mise à disposition Studio56 du 21 au 25 août 2023	du lundi 21 août au vendredi 25 août 2023, pour la résidence de création de leur spectacle « Atraxion ». Valorisation : 47 500 F. CFP contrepartie : diffuser un extrait de la résidence à Up Day le samedi 26 août 2023 e

Accusé de réception en préfecture
le 19/03/2024 à 10h12:56:52-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Convention partenariale - AFMI	2023- 1585	25/08/2023	Relative à la mise à disposition Studio56 les 24 et 25 novembre 2023	MAD les 24 et 25/11 Valorisation : 19 000 F. CFP MAD gratuite dans le cadre du partenariat avec le CMDNC, sortie ouverte au public.
Convention partenariale - Communication Pacifique -	2023- 1700	08/09/2023	Relative à la mise à disposition MQ DSM	MAD les 23/09, 28/10 et 25/11 de 10h à 12h Valorisation : 7 200 F. CFP Contrepartie : sensibilisation lors de la rentrée des associations en 2024 ou sur un événement de la ville de Dumbéa.
Avenant n°1 - ASS ROLLING CLUB DUMBEA	2023- 1760	18/09/2023	Avenant n°1 - Relative à la mise à disposition ISM - ASS ROLLING CLUB DUMBEA - Année 2023	changement modification des heures
Convention partenariale - ASS TE MANA ORI	2023- 1876		Relative à la mise à disposition ISM - ASS TE MANA ORI - Année 2023	La mise à disposition gratuite étant prévue du 06 février au 17 décembre 2023 à raison de 5 heures 30 par semaine, soit 247heures 30/an, la valorisation est estimée à 123 750 XPF. La contrepartie faite de 2h00 d'encadrement et d'animation et 2h00 de participation sur un événement de la Ville de Dumbéa en 2023.
Convention partenariale - Association YALL GNYI	2023- 1854	05/10/2023	Relative à la mise à disposition MQ Val Suzon - Association YALL GNYI	MAD 30/09 de 07h30 à 16h30 et prêt de matériel Valorisation : 64 300 F. CFP MAD gratuite sans contrepartie.
Contrat - Le ChapiÔ -	2023- 1891	09/10/2023	Contrat prestation services - Le ChapiÔ - Festival en quartier 2023	Modalités de mise en œuvre et d'implantation du Festival en quartier sur la commune de Dumbéa, et plus précisément sur le complexe sportif de Dumbéa Centre. Ainsi, la prestation de l'Association est prévue du vendredi 6 octobre au mercredi 18 octobre 2023 avec un accueil du public prévu du mardi 10 octobre au dimanche 15 octobre 2023 inclus. financement du projet à hauteur de 3 500 000 F. CFP Valorisation MAD complexe : 1 209 600 F. CFP. L'Association prend en charge : o La coordination du montage et du démontage du site de l'implantation du Festival en quartier ; La régie technique de tous les spectacles et de toutes les animations du Festival en quartier ; La rémunération des « prestataires technique et logistique » afin de couvrir la totalité des créneaux des spectacles et animations ; o L'accompagnement des besoins logistiques des artistes dans le cadre de la programmation.
Convention partenariale - Compagnie L'eau Salée	2023- 1917	09/10/2023	MAD	MAD du vendredi 6 octobre au dimanche 8 octobre 2023, dans le cadre de la diffusion de leur spectacle « Silver Bullet ». Valorisation : 43 500 F. CFP Contrepartie : réduction sur le coût de cession du spectacle
Avenant n°2 - Prévention Routière de Nouvelle-Calédonie - gestion piste sécurité routière	2023- 2012	19/10/2023	Avenant n°2 - Prévention Routière de Nouvelle-Calédonie - gestion piste sécurité routière	modification des horaires
Convention partenariale - Marion DIONNET / FCH - réalisation d'une œuvre école maternelle Les Orangers	2023- 2014	19/10/2023	Convention partenariale - Marion DIONNET / FCH - réalisation d'une œuvre école maternelle Les Orangers	réalisation d'une fresque d'art urbain sur le mur mitoyen à l'école maternelle Les Orangers et à la résidence sociale du FCH « Bambou ». concours financier Ville : 495 000 F. CFP concours financier FCH : 495 000 F. CFP
Convention partenariale - BIO CALEDONIA - MAD MQ Val Suzon	2023- 2015	19/10/2023	Relative à la mise à disposition MQ Val Suzon	MAD pour réunions de l'association avec des agriculteurs de Dumbéa, les lundis 16 octobre, 20 novembre et 11 décembre 2023. Valorisation : 10 800 FCFP Contrepartie : atelier de sensibilisation à l'agriculture biologique à destination des enfants inscrits dans les maisons de quartier de la commune.
Avenant n°1 - Association JEMZA - MAD salle musique DSM	2023- 2090	06/11/2023	Avenant n°1 - Relative à la mise à disposition salle musique DSM	MAD tous les mardis de 20h à 22h du 13/06 au 12/12 Coût : 64 800 FCFP. Sommes dues réglées.
Convention partenariale - Entreprise Vu du Phare - MAD MQ DSM	2023- 2103	06/11/2023	Relative à la mise à disposition MQ DSM	Dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PRU) « APOGITEA », le cabinet d'architecture et de design «Vu du phare» souhaite réaliser des ateliers avec l'ensemble des acteurs (administrés, associations, agents, entreprises, etc.) œuvrant au développement de ce secteur du quartier de Dumbéa-sur-Mer. 31/10 de 18h à 20h et 02/11 de 18h à 20h MAD Gratuite
Convention partenariale - Violaine MAHEU - MAD Villa des arts du 2 au 30 novembre 2023	2023- 2146	14/11/2023	Relative à la mise à disposition Villa des arts du 2 au 30 novembre 2023	Utilisation de la Villa des arts du « Studio 56 » de Dumbéa, pour la réalisation d'une résidence de création d'une exposition du 02 au 30/11/2023 Valorisation : 25 000 F. CFP Contrepartie : deux sorties de résidence artistique, l'une à destination des scolaires, l'autre à destination du tout public.
Convention partenariale - Marché Collectif des Mamans de DSM - MAD MQ DSM	2023- 2222	20/11/2023	Relative à la mise à disposition MQ DSM	mise à disposition pour tenue de marché et vide-greniers de l'association en autonomie les samedis 11 novembre et 9 décembre 2023. Valorisation : 33 600 F. CFP MAD gratuite sans contreparties : animations du quartier de DSM
Contrat de prestation de service - Fany Elisa TORRE - coordination éditoriale d'un ouvrage sur l'Histoire de Dumbéa	2023- 2223	20/11/2023	Relatif à la coordination éditoriale d'un ouvrage sur l'Histoire de Dumbéa	convention en cours (2023-2024) Concours financier : Pour l'exercice 2023, la participation financière municipale sera d'un montant maximal d'un-million de francs CFP (1 000 000 de F. CFP); Pour l'exercice 2024, sous réserve de l'inscription des crédits sur le budget de la Ville, la participation financière municipale sera d'un montant maximal de deux-millions-cent-mille francs CFP (2 100 000 F. CFP) Les missions de la coordination éditoriale sont les suivantes : o Traitement et analyse des informations nécessaires à la rédaction de l'ouvrage ; o Conception éditoriale (charte éditoriale, sommaire type, arborescence, remise d'une proposition de structuration qui recense et organise les contenus et définit les rubriques) ; o Rédaction et réécriture d'articles ; o Vérification du respect de la ligne éditoriale, des chartes graphiques, des principes rédactionnels prédéfinis et de la cohérence rédactionnelle ; o Coordination de l'action des participants au projet éditorial (auteurs, maquetistes, imprimeurs, diffuseurs, prestataires divers, etc.).
Contrat de prestation de service - Agence Ylang Ylang Communication - graphisme du beau livre sur l'histoire de Dumbéa	2023-2240	24/11/2023	Relative à la mise à disposition graphisme du beau livre sur l'histoire de Dumbéa	convention en cours (2023-2024) Concours financier : our l'exercice 2023, la participation financière municipale sera d'un montant maximal de quatrevingt-quinze-mille-quatre-cents francs CFP (95 400 F CFP). -Pour l'exercice 2024, sous réserve de l'inscription des crédits sur le budget de la Ville, la participation financière municipale sera d'un montant maximal de sept-cent-dix-neuf-mille-sept-cent-quarante francs CFP (719 740 F CFP) Les missions sont les suivantes : o Création et exécution : gabarit, maquette, couverture, coffret et doubles pages intérieures, 10 infographies, 5 cartographies, 5 aller-retour maximum sur BAT ; o Montage, exécution et mise en page : 280 pagesintérieures, 25x30 cm, format à la française, couverture souple ; o Livraison du fichier : en formats PDF prêt à l'impression et PDF pour usage numérique.

Accusé de réception en préfecture
988-210012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Convention partenariale - Compagnie du Soleil - MAD Studio56 du 1er au 3 décembre 2023	2023-2305	15/12/2023	Relative à la mise à disposition Studio56 du 1er au 3 décembre 2023	MAD du vendredi 1 ^{er} décembre au dimanche 3 décembre 2023, pour la diffusion de leur spectacle « Les amazones ». Tarif : 43 500 F. CFP Sommes dues réglées
Avenant n°1 - Vincent CERNEAUX - MAD salle musique DSM	2023- 2354	22/12/2023	Avenant n°1 - Relative à la mise à disposition salle musique DSM	Modification de la durée de la convention jusqu'au 1er mars 2024
CONVENTION PARTENARIALE modalités de gestion et exploitation du complexe tennistique Auteuil - ASS TENNIS CLUB AUTEUIL - Année 2023	2023- 2487	29/12/2023	CONVENTION PARTENARIALE modalités de gestion et exploitation du complexe tennistique Auteuil - ASS TENNIS CLUB AUTEUIL - Année 2023	Modalité de gestion (dans leur rapport d'activité)
Contrat de prestations de services - ACTIVE - accompagnement de personnels temporaires en insertion socioprofessionnelle 2024	2023- 2566	15/01/2024	Contrat de prestations de services - ACTIVE - accompagnement de personnels temporaires en insertion socioprofessionnelle 2024	Convention pour les actions 2024

SFS / DAF

décision de passer des contrats d'assurance				
(Article L 122-20 - alinéa 6)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

SFS

décision de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux				
(Article L 122-20 - alinéa 7)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

EC

décision de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières				
(Article L 122-20 - alinéa 8)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
Arrêté municipal	23/005/DBA	05/01/2023	Concession Monsieur WEINANE Georges	
Arrêté municipal	23/006/DBA	05/01/2023	Concession Madame BENNET Wajune	
Arrêté municipal	23/053/DBA	25/01/2023	Concession M.KIBANGUI	
Arrêté municipal	23/060/DBA	30/01/2023	Concession QALUE Henriette	
Arrêté municipal	23/118/DBA	27/02/2023	Concession M. AKILANO Ponovetula	
Arrêté municipal	23/130/DBA	01/03/2023	Concession TUISEKA Akenete	
Arrêté municipal	23/164/DBA	13/03/2023	Concession nouvelle TOKAVA Suliana	
Arrêté municipal	23/171/DBA	15/03/2023	Concession enfant KOMORNICKI Cameron	
Arrêté municipal	23/180/DBA	20/03/2023	Concession NEMBA Alexandre	
Arrêté municipal	23/221/DBA	31/03/2023	Concession Mme BOUVIER Juliana	
Arrêté municipal	23/225/DBA	03/04/2023	Concession Mme KICINE	
Arrêté municipal	23/236/DBA	05/04/2023	Concession Mme ASNIE	
Arrêté municipal	23/241/DBA	11/04/2023	Concession Mme PEATAU épouse VAITULUKINA	
Arrêté municipal	23/256/DBA	17/04/2023	Concession Monsieur LUEPAK Joseph	
Arrêté municipal	23/284/DBA	28/04/2023	Concession M. LE LUYER Yvon	
Arrêté municipal	23/316/DBA	22/05/2023	Concession FICHTER Brayan	
Arrêté municipal	23/330/DBA	31/05/2023	Concession POANOU Eddy	
Arrêté municipal	23/333/DBA	01/06/2023	Concession Mme TUISEKA Malia	
Arrêté municipal	23/357/DBA	21/06/2023	Concession M. BOUVIER Claude	
Arrêté municipal	23/361/DBA	26/06/2023	Concession M. LOMONT Christian	
Arrêté municipal	23/363/DBA	26/06/2023	Concession M. TAKANIKO	
Arrêté municipal	23/373/DBA	27/06/2023	Concession Mme HNAWEONGO Rose	
Arrêté municipal	23/388/DBA	06/07/2023	Concession Mme TOKAVA	
Arrêté municipal	23/389/DBA	06/07/2023	Concession M. MAULIGALO	
Arrêté municipal	23/403/DBA	13/07/2023	Concession Mme WENEGUEI	
Arrêté municipal	23/415/DBA	24/07/2023	Concession Mme KAQEA veuve XEWE Karaleine	
Arrêté municipal	23/450/DBA	08/08/2023	Concession TALALUA	
Arrêté municipal	23/533/DBA	07/09/2023	Concession TALAHA Meketilite	
Arrêté municipal	23/545BIS/DBA	14/09/2023	Concession M. TEHAHE	
Arrêté municipal	23/571/DBA	20/09/2023	Concession RURUNGHUNDU Stephen	
Arrêté municipal	23/583/DBA	28/09/2023	Concession M. LOIR-MONGAZON-PRADIER Alain	
Arrêté municipal	23/603/DBA	06/10/2023	Concession Mme TUAKOIFENUA Malia ep. PASSIL	
Arrêté municipal	23/067/DBA	12/10/2023	Concession M. ANUU Pirihauari Augustin	
Arrêté municipal	23/609/DBA	13/10/2023	Concession Mme YAKEULA Séra, Monique veuve SABLAN	
Arrêté municipal	23/646/DBA	20/10/2023	Concession M. KATOA Soane	
Arrêté municipal	23/647/DBA	24/10/2023	Concession M. VALAO Falakiko	
Arrêté municipal	23/667/DBA	06/11/2023	Concession M HNASSIL Boulango	
Arrêté municipal	23/668/DBA	07/11/2023	Concession VAITANAKI Liliane	
Arrêté municipal	23/669/DBA	07/11/2023	Concession TOFATA Kilisitina	
Arrêté municipal	23/670/DBA	09/11/2023	Concession UREGI Yanikaze	
Arrêté municipal	23/732/DBA	30/11/2023	Concession M. MATAVALU Soané Bosco	
Arrêté municipal	23/747/DBA	07/12/2023	Concession Monsieur EATENE Romain	
Arrêté municipal	23/774/DBA	20/12/2023	Concession M. JUMEL Michel	
Arrêté municipal	23/778/DBA	22/12/2023	Concession M. TUUA	

SFS

décision d'accepter des dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges				
(Article L 122-20 - alinéa 9)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

SFS

décision de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à cinq cent quarante cinq mille sept cent soixante (545.760) Francs CFP (4.573,46 Euros)				
(Article L 122-20 - alinéa 10)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

DAF / DDP

décision de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts				
(Article L 122-20 - alinéa 11)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
MANDAT	1111	03/04/2023	CABINET ETUDE DE MAITRE SITRITA - VILLE DUMBEA/EL2T	18 495 XPF
MANDAT	1734	22/05/2023	CABINET ETUDE DE MAITRE SITRITA - VILLE DUMBEA/DIVERS OPPOSANTS	58 830 XPF
MANDAT	1735	22/05/2023	CABINET ETUDE DE MAITRE SITRITA - VILLE DUMBEA/DIVERS OPPOSANTS	52 470 XPF
MANDAT	87	10/01/2023	JURISCAL - HONORAIRES VILLE DUMBEA/VOLLMER JP HC	14 045 XPF
MANDAT	88	10/01/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/VOLLMER JP HC	265 000 XPF
MANDAT	1821	30/05/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA & VILLE MONT-DORE/SMTU	371 000 XPF
MANDAT	1822	30/05/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA & VILLE MONT-DORE/SMTU	159 000 XPF
MANDAT	1829	01/06/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/PAGATELE CHARLES EC DUBOISE	9 805 XPF
MANDAT	1830	01/06/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/BELIK YAEL	132 500 XPF
MANDAT	1831	01/06/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/JEAN TUISAMOA & HUMUNI ANDGEL	132 500 XPF
MANDAT	1833	01/06/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/SCI CHB LE HAMEAU DES KOGHIS	159 000 XPF
MANDAT	2431	13/07/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/WACAPO MELENE	159 000 XPF
MANDAT	2432	13/07/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/BEYLOT BENOIT	85 359 XPF
MANDAT	2433	13/07/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/PAGATELE CHARLES EC DUBOISE	17 703 XPF
MANDAT	2605	31/07/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/XOZAME JEAN JACQUES	132 500 XPF
MANDAT	3057	30/08/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/OTTE JULIE	265 000 XPF
MANDAT	3577	09/10/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/GUEPY GARRY	265 000 XPF
MANDAT	3578	09/10/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/OIREMOIN HAROLD	265 000 XPF
MANDAT	3579	09/10/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/MICHEL VILLAZ MIKE	265 000 XPF
MANDAT	3791	20/10/2023	JURISCAL - VILLE DUMBEA/PARALET STEEVE	265 000 XPF

Accusé de réception en préfecture
988-210012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SFS

décision de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

(Article L 122-20 - alinéa 12)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
Sans objet				

SVS / DDP

décision de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

(Article L 122-20 - alinéa 13)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
Sans objet				

DDP

décision de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

(Article L 122-20 - alinéa 14)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
Sans objet				

DDP

instruction et délivrance (dans les communes dotées d'un document d'urbanisme approuvé et sauf délibération contraire du conseil municipal) des autorisations et des actes relatifs aux constructions, aux aménagements et aux démolitions dans les conditions fixées par la réglementation applicable localement

(Article L 122-20 - alinéa 17)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

PERMIS DE CONSTRUIRE

Arrêté	23/007/DBA	12/01/2023	PC ACCORDE : Monsieur Cako LUEPAK et Madame Tiffany READ-Pour les travaux de : construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte et clôtures A exécuter au : Lot n° 246 – ZAC DUMBEA-SUR-MER - Section DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	23/008/DBA	23/01/2023	PC ACCORDE : SARL CONSTRUCTION NOUVELLE-Pour les travaux de : construction de trois villas de type F4 en duplex de la "résidence INOKA" A exécuter au : Lot n° 61 - LOTISSEMENT LES JARIOTS - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	23/010/DBA	27/01/2023	PC ACCORDE : Madame et Monsieur Virginie et Matthieu DI MARCO-Pour les travaux de : construction d'une villa F6 de plain-pied avec terrasses couvertes, garages et mur de soutènement A exécuter au : Lot n° 34 - Section NIMBA - DUMBEA	
Arrêté	23/018/DBA	02/02/2023	PC ACCORDE : SCI MTZ INVEST (représentée par Monsieur Benoît MARTINEZ)- Pour les travaux : d'aménagement intérieur du local A 2-11 au R+1 de l'immeuble "PIZZA APOGOTI" à usage de restaurant de vente à emporter sous l'enseigne "PIZZA APOGOTI" A exécuter au : Lots n° 226, 225 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	23/019/DBA	02/02/2023	PC ACCORDE : Monsieur Romain MAFUTUNA et Caroline PANUVE-Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse A exécuter au : Lot n° 156 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section PIC AUX CHEVRES - DUMBEA	
Arrêté	23/015/DBA	01/02/2023	PC ACCORDE : Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse A exécuter au : Lot n° 67 - Section DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	23/016/DBA	01/02/2023	PC ACCORDE : Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse A exécuter au : Lot n° 68a - Section DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	23/017/DBA	01/02/2023	PC ACCORDE : Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-Pour les travaux de : construction traditionnelle de deux villas jumelées en R+1 de type F3 & F4 A exécuter au : Lot n° 69a - Section DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	23/011/DBA	01/02/2023	PC ACCORDE : Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-Pour les travaux de : construction de deux villas jumelées en R+1 de type F3 & F4 avec terrasses couvertes, mur de soutènement et clôtures A exécuter au : Lot n° 63 – ZAC DUMBEA-SUR-MER - Section DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	23/012/DBA	01/02/2023	PC ACCORDE : Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-Pour les travaux de : construction de deux villas jumelées en R+1 de type F3 avec terrasses couvertes, mur de soutènement et clôtures A exécuter au : Lot n° 64 – ZAC DUMBEA-SUR-MER - Section DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	23/013/DBA	01/02/2023	PC ACCORDE : Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-Pour les travaux de : construction d'une villa de type F4 avec terrasse couverte, mur de soutènement et clôtures A exécuter au : Lot n° 65 – ZAC DUMBEA-SUR-MER - Section DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	23/014/DBA	01/02/2023	PC ACCORDE : Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-Pour les travaux de : construction d'une villa de type F4 avec terrasse couverte et clôtures A exécuter au : Lot n° 66 – ZAC DUMBEA-SUR-MER - Section DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	23/022/DBA	14/02/2023	PC ACCORDE : Madame GOROMARA Maeva et Monsieur WANHAPO Raoul-Pour les travaux de : construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte A exécuter au : Lot n° 195 – ZAC DUMBEA-SUR-MER - Section DSM - PIC AUX CHEVRES - DUMBEA	
Arrêté	23/023/DBA	14/02/2023	PC ACCORDE : Monsieur NATUA Cédric-Pour les travaux de : extension d'une villa existante à usage de laboratoire de cuisine non accextension d'une villa existante à usage de laboratoire de cuisine non accessible au public avec point de vente A exécuter au : Lot n° 924 – Lotissement FSH KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	23/025/DBA	27/02/2023	PC ACCORDE : Monsieur et Madame Nicola et Myriam FAKAILO-Pour les travaux de : construction d'une villa de type F5 de plain-pied avec terrasse couverte et carport A exécuter au : Lot n° 37 – Lotissement PONCET GEORGES - Section KATIRAMONA - DUMBEA	
Arrêté	23/028/DBA	27/02/2023	PC ACCORDE : Monsieur CHAUDET Jean-Charles-Pour les travaux de : construction d'un atelier et d'un carport A exécuter au : Lot n° 13 – Lotissement Les Hameaux de la Cascade - Section KATIRAMONA - DUMBEA	
Arrêté	23/030/DBA	01/03/2023	PC ACCORDE : Madame LOUVIER Patricia -Pour les travaux de : réaménagement intérieur et extension de la terrasse existante de la crèche dénommé "CRECH'N DO" A exécuter au : Lot n° 484 – Lotissement FSH KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	23/031/DBA	03/03/2023	PC ACCORDE : Monsieur MALETIC Nicolas -Pour les travaux : d'aménagement d'un atelier de conditionnement alimentaire A exécuter au : Lot n° 523 – Section ZAC PANDA - DUMBEA	
Arrêté	23/052/DBA	10/03/2023	PC ACCORDE : SCI LES DROLES DE DAMES représentée par Madame Pearl DIO - Pour les travaux : d'extension d'un centre de loisirs sous l'enseigne "Family park" A exécuter au : Lot n° 199A – ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	23/055/DBA	27/03/2023	PC ACCORDE : Monsieur THIBON Sylvain -Pour les travaux : d'extension de la villa F4 existante comprenant la construction d'une salle d'eau avec WC, un cellier et un carport véhicules. A exécuter au : Lot n° 230 – Section KOE - DUMBEA	
Arrêté	23/059/DBA	30/03/2023	PC ACCORDE : Madame FRANCESCHINI Elodie-Pour les travaux : Construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse A exécuter au : Lot n° 182- Morcellement Lafleur Henri – Section NONDOUE - DUMBEA	
Arrêté	23/058/DBA	30/03/2023	PC ACCORDE : Monsieur et Madame MAUVAKA Pascal et Muriel-Pour les travaux : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse A exécuter au : Lot n° 311-Lotissement LA POINTE A LA DORADE-section L'EMBOUCHURE - DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-240012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Arrêté	23/061/DBA	12/04/2023	PC ACCORDE : SCI ELEA et PAIKAN représentée par Madame TINK-LONG-KI Marie-Elmege-Pour les travaux : Construction traditionnelle d'un bâtiment en R-1 à usage de bureaux et de salles de formation avec clôture A exécuter au : Lot n° 147 ZAC DUMBEA SUR MER section ANSE APOGOTI-DUMBEA
Arrêté	23/062/DBA	12/04/2023	PC ACCORDE : Monsieur et Madame OPUU Iannick et Phoebe-Pour les travaux : construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte et clôtures A exécuter au : Lot n° 32 ZAC DUMBEA SUR MER section KOUKOKWETA-DUMBEA
Arrêté	23/080/DBA	11/05/2023	PC ACCORDE : Monsieur HOYE Jonas et Madame KAI Soraya-Pour les travaux : Construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse et clôture grillagée A exécuter au : Lot n° 234 ZAC DUMBEA SUR MER section ANSE APOGOTI-DUMBEA
Arrêté	23/078/DBA	03/05/2023	PC ACCORDE : DAEM PROVINCE SUD représentée par Monsieur Jean-Pierre BREYMAND-Pour les travaux : projet de l'Antenne Relais de la Province Sud : démolition du bâtiment de l'ancienne gare de péage de la Savexpress, extension du bâtiment existant à usage de bureaux et construction de dockss A exécuter au : Lot n° SN-106-162-section KOUTIO-DUMBEA
Arrêté	23/087/DBA	17/05/2023	PC ACCORDE : Madame et Monsieur VOLOKOVE Vanessa et Alexandre -Pour les travaux : d'extension d'une villa existante à usage de terrasse et régularisation de deux terrasses et d'un faré existants A exécuter au : Lot n° 106 – Lotissement FSH KOUTIO-Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/091/DBA	02/06/2023	PC ACCORDE : Monsieur GALLOTTE Gilles et Madame BARGEOLLE Noémie -Pour les travaux : construction d'un bungalow à usage d'espace de jeux et l'agrandissement de deux chambres et du séjour d'une villa existante A exécuter au : Lot n° 108– Lotissement FSH KOUTIO-Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/089/DBA	02/06/2023	PC ACCORDE : SNC KIZTEX NC représentée par Monsieur MEES Quentin -Pour les travaux : aménagement intérieur et création d'une mezzanine, local B3 du centre commercial RETAIL PARK à usage de boutique de vêtements sous l'enseigne "KIABI" A exécuter au : Lot n° 1– ZAC DUMBEA SUR MER-section KOUKOKWETA - DUMBEA
Arrêté	23/090/DBA	02/06/2023	PC ACCORDE : SNC LES COMPTOIRS DE CALEDONIE représentée par Monsieur BABEY Romain -Pour les travaux : aménagement intérieur et création d'une mezzanine, des locaux B1 et B2 du centre commercial RETAIL PARK à usage de boutique de bazar et décoration pour la maison sous l'enseigne "Les Comptoirs de Calédonie" A exécuter au : Lot n° 1– ZAC DUMBEA SUR MER-section KOUKOKWETA - DUMBEA
Arrêté	23/092/DBA	02/06/2023	PC ACCORDE : Madame LAWSON Aline -Pour les travaux : construction d'un bâtiment en R+1 à usage d'habitation de type F3 A exécuter au : Lot n° 365-ZAC DUMBEA SUR MER-section PIC AUX CHEVRES - DUMBEA
Arrêté	23/123/DBA	09/06/2023	PC ACCORDE : SCI MAELINE représentée par Monsieur LUTHRINGER Christophe - Pour les travaux : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse A exécuter au : Lot n° 228-Morcellement Fayard (STE des Propriétés Fayard)-section KOE - DUMBEA
Arrêté	23/126/DBA	15/06/2023	PC ACCORDE : SARL SHANA représentée par Madame MOURE Auna -Pour les travaux : aménagement intérieur du local A7-a au rez-de-chaussée du centre commercial "GEANT" à usage de boutique de cosmétique sous l'enseigne "SHANA" A exécuter au : Lot n° 1– ZAC DUMBEA SUR MER-section KOUKOKWETA - DUMBEA
Arrêté	23/127/DBA	15/06/2023	PC ACCORDE : Madame NEDELEC Cécile et Monsieur LALLEMANT Jérôme-Pour les travaux :extension d'une villa existante à usage de véranda, débarras, buanderie et abri de jardin A exécuter au : Lot n° 104– Lotissement LA POINTE A LA DORADE-section L'EMBOUCHURE - DUMBEA
Arrêté	23/128/DBA	15/06/2023	PC ACCORDE : VILLE DE DUMBEA représentée par Monsieur Georges NATUREL- Pour les travaux : construction d'une unité de traitement au réservoir de Koé A exécuter au : Lot n° 11–section KOE - DUMBEA
Arrêté	23/130/DBA	22/06/2023	PC ACCORDE : Monsieur Jocelyn GOWET et Madame Yvette USIKE - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse & clôture - A exécuter au : Lot n° 148 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/132/DBA	04/07/2023	PC ACCORDE : SCI HELIJO (représentée par Madame Déborah KADDOUR et Monsieur Mickaël BENEBIG) - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment à usage de dock de stockage et bureaux pour une activité artisanale avec clôture et portail coulissant -A exécuter au : Lot n° 225 - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/139/DBA	18/07/2023	PC ACCORDE : Monsieur François GURRERA - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse sur pilotis et d'un mur de soutènement - A exécuter au : Lot n° 26 - LOTISSEMENT LA BUTTE DE KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/138/DBA	13/07/2023	PC ACCORDE : Monsieur Albain GUEGAN - Pour les travaux de : aménagement intérieur du local B2 du centre commercial CANOPEE à usage de pharmacie sous l'enseigne "PHARMACIE CANOPEE" - A exécuter au : Lots n° 365, 367 - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/135/DBA	11/07/2023	PC ACCORDE : SCI ZINNIA (représentée par Monsieur Olivier PERRET) - Pour les travaux de : construction préfabriquée d'un dock de stockage avec sanitaires et bureaux en mezzanine, un entrepôt de stockage de plantes et un parking - A exécuter au : Lot n° 475 - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/142/DBA	18/07/2023	PC ACCORDE : SCI SIDIBOU (représentée par Monsieur Idris OLLIVIER) - Pour les travaux : d'aménagement d'un local à usage de snack dénommé "SNACK CMK" dans le complexe du Centre Médical de Koutio - A exécuter au : Lot n° 1352 - LOTISSEMENT FSH KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/140/DBA	18/07/2023	PC ACCORDE : Monsieur Georges CORDIER et Madame Marie FURCY - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse et mur de soutènement - A exécuter au : Lot n° 97 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - Section L'EMBOUCHURE - DUMBEA
Arrêté	23/141/DBA	18/07/2023	PC ACCORDE : Monsieur Jing Hong RUAN - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F6 avec terrasse et mur de soutènement - A exécuter au : Lot n° 30 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/143/DBA	18/07/2023	PC ACCORDE : La SARL BAMBOO (représentée par Monsieur Joseph GAUVAN) - Pour les travaux de : réaménagement et extension du restaurant le "BAMBOO" dans une partie du local 10 anciennement sous l'enseigne « HOUSE » de l'immeuble « les Jardins d'APOGOTI » - A exécuter au : Lot n° 221a – ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/136/DBA	12/07/2023	PC ACCORDE : Monsieur et Madame Sylvain et Ingrid BOURGET - Pour les travaux de : transformation d'un carport existant en garage fermé avec un local intérieur - A exécuter au : Lot n° 73 - lotissement La Pointe à la Dorade - Section L'EMBOUCHURE - DUMBEA
Arrêté	23/146/DBA	21/07/2023	PC ACCORDE : SCI BALZAC (représentée par Monsieur Elie TAIEB) - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment à usage de dock artisanal et stockage en RDC, de parking au R-1 et de bureaux en RDC à R+2 - A exécuter au : Lot n° 533 - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/134/DBA	07/07/2023	PC ACCORDE : Monsieur et Madame Emile et Laura CAROINE - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F5 avec terrasse et clôtures - A exécuter au : Lot n° 22a - ZAC DUMBEA SUR MER - Section LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/149/DBA	27/07/2023	PC ACCORDE : SARL PROMOCA PROMOTIONS (représentée par Monsieur Hugues LINDOR) - Pour les travaux de : construction de 8 docks artisanaux et de stockage livrés bruts - A exécuter au : Lot n° 485 - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/150/DBA	27/07/2023	PC ACCORDE : SCI SOBC (représentée par Monsieur Olivier CURE) - Pour les travaux de : construction préfabriquée d'un dock d'activité artisanale et de bureaux avec parking - A exécuter au : Lot n° 549 - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/148/DBA	25/07/2023	PC ACCORDE : DAEM PROVINCE-SUD (représentée par Monsieur Jean-Pierre BREYMAND) - Pour les travaux de : aménagement du parvis de l'attente de la maison de santé de Dumbéa - A exécuter au : Lots n° 304, 305 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section KOUKOKWETA - DUMBEA
Arrêté	23/154/DBA	03/08/2023	PC ACCORDE : Monsieur Adrien BOUVIER et Madame Mélanie WALCH - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F5 avec terrasse et carport - A exécuter au : Lot n° 14 - LOTISSEMENT OUANEOUE SOCAFIM - Section L'ERMITAGE - DUMBEA
Arrêté	23/155/DBA	03/08/2023	PC ACCORDE : Monsieur Rachid TUATAANE - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F3 avec terrasse et clôtures - A exécuter au : Lot n° 44 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA

Accusé de réception en préfecture
988-240012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Arrêté	23/157/DBA	07/08/2023	PC ACCORDE : SAS 2F PROMOTION (représentée par Monsieur Frédéric FONT) - Pour les travaux de : construction de 2 bâtiments comprenant 7 locaux livrés brut avec sanitaires, à usage d'artisanat et de stockage, local poubelle, murs de soutènement avec clôtures, portail coulissant, portillon et zone de stationnement - A exécuter au : Lot n° 536 - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/158/DBA	07/08/2023	PC ACCORDE : SNC SODIBAM NC (représentée par Monsieur Michel MEES) - Pour les travaux de : aménagement intérieur du local B5a du centre commercial RETAIL PARK à usage de boulangerie sous l'enseigne "BRIOCHE DOREE" - A exécuter au : Lot n° 1 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section DSM - KOUCKOWETA - DUMBEA
Arrêté	23/159/DBA	07/08/2023	PC ACCORDE : SCI KDN (représentée par Monsieur Karl MEYER et Monsieur David DECLER) - Pour les travaux de : construction d'un dock comprenant 3 locaux livrés brut avec sanitaires à usage artisanal et de stockage et zone de stationnement - A exécuter au : Lot n° 227 - - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/160/DBA	07/08/2023	PC ACCORDE : SARL BRITINA (représentée par Madame Christine ASSIENE-AMBASSA) - Pour les travaux de : aménagement intérieur du local B5b du centre commercial RETAIL PARK à usage de local de restauration spécialisé dans la préparation de yaourts sous l'enseigne "YOGURT FACTORY" - A exécuter au : Lot n° 1 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section DSM - KOUCKOWETA - DUMBEA
Arrêté	23/161/DBA	07/08/2023	PC ACCORDE : PROVINCE SUD – DERES (représentée par Madame Florence SEYTRES, Directrice de l'Éducation et de la Réussite de la Province Sud) - Pour les travaux : d'aménagement du carport d'un logement de fonction en chambre - A exécuter au : Lots n° 113pie, 86pie, 2pie - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/168/DBA	23/08/2023	PC ACCORDE : SARL BILLY'S MALL (représentée par Monsieur Cyril JUGANT) - Pour les travaux de : aménagement intérieur du local B4 du centre commercial RETAIL PARK à usage de restauration rapide sous l'enseigne "BILLY'S" - A exécuter au : Lot n° 1 - Section DSM - KOUCKOWETA - DUMBEA
Arrêté	23/169/DBA	23/08/2023	PC ACCORDE : SAS SODISBEAUTE NC (représentée par Monsieur Grégory DE REYNAL) - Pour les travaux de : aménagement intérieur du local A10 du centre commercial RETAIL PARK à usage de boutique de commerce de matériel et produits de coiffure sous l'enseigne "BLEU LIBELLULE" - A exécuter au : Lot n° 1 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section DSM - KOUCKOWETA - DUMBEA
Arrêté	23/199/DBA	05/09/2023	PC ACCORDE : S.T.A.L. SARL & PIETRA SARL (représentée par Madame Ly TRAN & Monsieur Anthony LEDANT) - Pour les travaux de : construction de deux bâtiments de plain-pied à usage d'atelier de conditionnement alimentaire et à usage d'atelier de transformation de matériaux composites - A exécuter au : Lot n° 184 - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/200/DBA	07/09/2023	PC ACCORDE : SARL MEUBLES DU PACIFIQUE LTD (représentée par Monsieur Lorenzo NOTARI) - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'atelier de menuiserie bois, de stockage, de zone de chargement, et, de bureaux en mezzanine, sous l'enseigne "Meubles du Pacifique" et d'une clôture - A exécuter au : Lot n° 550 - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/201/DBA	07/09/2023	PC ACCORDE : Monsieur André BROTHERS et Madame Klorinda SARIMAN - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - A exécuter au : Lot n° 1 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA LUZERNE - Section NAKUTAKOIN - DUMBEA
Arrêté	23/203/DBA	14/09/2023	PC ACCORDE : SCI PASTO 2 (représentée par Monsieur Olivier SALAVERT) - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage de bureaux, salle de formations, showroom et d'atelier - A exécuter au : Lot n° 510 - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/207/DBA	20/09/2023	PC ACCORDE : Monsieur Christophe CHAN - Pour les travaux de : réaménagement d'une villa existante de type F4 et extension préfabriquée avec création d'une chambre parentale, d'un débarras et d'une piscine - A exécuter au : Lot n° 89 – lotissement La Pointe à la Dorade - Section L'EMBOUCHURE - DUMBEA
Arrêté	23/208/DBA	20/09/2023	PC ACCORDE : SCI VELOURS (représentée par Monsieur Harry DELACHAMBRE) - Pour les travaux de : aménagement intérieur du local n°6 en salon d'esthétique sous l'enseigne "Espace Beauté Centr'Auteuil" au R+1 de la galerie Centr'Auteuil - A exécuter au : Lot n° 18 – Lotissement CENTR'AUTEUIL - Section AUTEUIL - DUMBEA
Arrêté	23/209/DBA	20/09/2023	PC ACCORDE : ENERCAL (représentée par Monsieur Grégory LE PIRONNEC) - Pour les travaux de : évolution du poste Brigitte à Koutio, construction de deux shelters, rénovation du poste existant et création de deux murs d'isolation - A exécuter au : Lot n° 85 - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/210/DBA	27/09/2023	PC ACCORDE : SARL BOY N CO (représentée par Monsieur Patrick GOMEZ) - Pour les travaux de : aménagement intérieur des locaux 6A et 6B du bâtiment A, centre commercial RETAIL PARK à usage de brasserie/restaurant sous l'enseigne "BOY'N'CO" - A exécuter au : Lot n° 1 - - Section KOUCKOWETA - DUMBEA
Arrêté	23/211/DBA	27/09/2023	PC ACCORDE : SARL VAP'STORE (représentée par Monsieur Thanh Nhan Eric NGUYEN) - Pour les travaux de : aménagement intérieur du local 12 du bâtiment A, centre commercial RETAIL PARK à usage de commerce sous l'enseigne "VAP'STORE" - A exécuter au : Lot n° 1 - - Section DSM - KOUCKOWETA - DUMBEA
Arrêté	23/212/DBA	03/10/2023	PC ACCORDE : SCI SBAM (représentée par Monsieur Stéphane BORIES) - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de 3 docks à usage artisanal livrés bruts et un bâtiment à usage de bureaux avec terrasse couverte, parkings et clôtures sur rue - A exécuter au : Lots n° 528, 483 - - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/214/DBA	05/10/2023	PC ACCORDE : SARL DOUGH PIZZA APOGOTI (représentée par Monsieur Emmanuel ANTON) - Pour les travaux de : aménagement intérieur d'un local ERP en local restauration à usage de pizzeria avec zone clientèle sous l'enseigne "DOUGH PIZZA" - A exécuter au : Lot n° 45 - - Section DSM - ANSE APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/219/DBA	17/10/2023	PC ACCORDE : SCI KENU IN (représentée par Monsieur Yves BUHAGIAR) - Pour les travaux de : construction de deux bâtiments "ME 910" composés de 5 locaux livrés bruts à usage de commerces, avec parking plein air et sous-sol - A exécuter au : Lots n° 32, 39, 21 - - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/220/DBA	17/10/2023	PC ACCORDE : Monsieur Keleto MUNIKI HAFATA - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse et clôture grillagée - A exécuter au : Lot n° 275 – ZAC DUMBEA SUR MER - Section PIC AUX CHEVRES - DUMBEA
Arrêté	23/221/DBA	17/10/2023	PC ACCORDE : Monsieur Stéphane CAPITAINE et Madame Nolwenn ROBERT - Pour les travaux de : réaménagement et surélévation du bâtiment existant à usage d'habitation de type F4 - A exécuter au : Lot n° 18 – Lotissement JOUBERT - Section KOE - DUMBEA
Arrêté	23/222/DBA	17/10/2023	PC ACCORDE : SCI MEGG (représentée par Monsieur Mickael COURPRON) - Pour les travaux : d'aménagement intérieur du local R01 de la "résidence universitaire" à usage de restaurant sous l'enseigne "le MEGG'S" - A exécuter au : Lot n° 327 - ZAC CENTRE URBAIN DE KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/223/DBA	20/10/2023	PC ACCORDE : SEM AGGLO (représentée par Madame Maud PEIRANO) - Pour les travaux de : réaménagement d'une aire de stationnement (20 places) de la résidence Apolima en salle de sport à usage de dojo - A exécuter au : Lot n° 230 – ZAC DUMBEA SUR MER - Section PIC AUX CHEVRES - DUMBEA
Arrêté	23/224/DBA	20/10/2023	PC ACCORDE : Monsieur Benoît BARON - Pour les travaux d' : extension d'une villa, construction préfabriquée d'une chambre parentale avec dressing et salle de bain, d'une chambre d'ami et d'un WC - A exécuter au : Lot n° 238 - lotissement LA POINTE A LA DORADE - Section L'EMBOUCHURE - DUMBEA
Arrêté	23/225/DBA	20/10/2023	PC ACCORDE : Monsieur Patrick DASTE - Pour les travaux d'extension d'une villa existante sur pilotis à usage de séjour-cuisine, salle de jeux et terrasse - A exécuter au : Lot n° 263 - Section KOE - DUMBEA
Arrêté	23/226/DBA	20/10/2023	PC ACCORDE : Monsieur Patrick BAUDIS - Pour les travaux d'extension de la villa existante à usage de salle à manger et véranda - A exécuter au : Lot n° 377 - lotissement F.S.H. KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/231/DBA	25/10/2023	PC ACCORDE : SARL ASSURISSIMA (représentée par Monsieur Jean-Marie FANDOUX) - Pour les travaux de : aménagement intérieur du local n°16 en bureau sous l'enseigne "Allianz" au R+1 de la galerie Centr'Auteuil - A exécuter au : Lot n° 18 - Lotissement CENTR'AUTEUIL - Section AUTEUIL - DUMBEA
Arrêté	23/232/DBA	25/10/2023	PC ACCORDE : Madame Micheline BROISIN - Pour les travaux de construction en bois à usage de carport - A exécuter au : Lot n° 5 – Lotissement HINATEA II - Section KOE - DUMBEA
Arrêté	23/252/DBA	13/11/2023	PC ACCORDE : Monsieur et Madame Taniela et Malia IVA - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 de plain-pied - A exécuter au : Lot n° 23a - ZAC DUMBEA SUR MER - Section LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/254/DBA	13/11/2023	PC ACCORDE : Madame et Monsieur Ingrid et Christophe MAISON - Pour les travaux de : extension d'une terrasse couverte existante, création d'un mur de soutènement et modification de la clôture sur rue avec déplacement de l'entrée charretière existante - A exécuter au : Lots n° 403, 404 – LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - Section L'EMBOUCHURE - DUMBEA

Accusé de réception en préfecture
988-210012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Arrêté	23/253/DBA	13/11/2023	PC ACCORDE : Monsieur Stephen SELEFEN - Pour les travaux de : construction d'une villa F5 avec terrasse couverte de plain-pied - A exécuter au : Lot n° 10 - LOTISSEMENT VAL SUZON (EXPROPRIETE CHABERT) - Section NONDOUE - DUMBEA
Arrêté	23/261/DBA	28/11/2023	PC ACCORDE : SCI LES PINS 888 (représentée par Monsieur Nicolas Pierre LAVILLE) - Pour les travaux de : Construction de 2 bâtiments en R+1 à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - A exécuter au : Lot n° 48 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section CAP APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/262/DBA	28/11/2023	PC ACCORDE : SCI ANTARES 23 (représentée par Monsieur Nicolas Pierre LAVILLE) - Pour les travaux de : construction de 2 bâtiments en R+1 à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - A exécuter au : Lot n° 6 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section CAP APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/263/DBA	30/11/2023	PC ACCORDE : FSH (représentée par Monsieur Jean-Loup LECLERCQ) - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa type F4 avec clôtures grillagées - A exécuter au : Lot n° 311 - Section PIC AUX CHEVRES - DUMBEA
Arrêté	23/264/DBA	30/11/2023	PC ACCORDE : FSH (représentée par Monsieur Jean-Loup LECLERCQ) - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 sur semi-pilotis et d'une villa jumelée de type F3-F4 de plain-pied, avec clôtures grillagées - A exécuter aux : Lots n° 173, 175, 174, 176 - Section LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/265/DBA	30/11/2023	PC ACCORDE : FSH (représentée par Monsieur Jean-Loup LECLERCQ) - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa jumelée de type F3 et F4 en R+1, avec clôtures grillagées - A exécuter au : Lot n° 250 - Section LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/266/DBA	30/11/2023	PC ACCORDE : FSH (représentée par Monsieur Jean-Loup LECLERCQ) - Pour les travaux de : construction traditionnelle de 2 villas de type F4 de plain-pied avec clôtures grillagées - A exécuter au : Lot n° 147 - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/267/DBA	30/11/2023	PC ACCORDE : FSH (représentée par Monsieur Jean-Loup LECLERCQ) - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 sur semi-pilotis, avec clôtures grillagées - A exécuter au : Lot n° 18 - Section BAIE D'APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/270/DBA	30/11/2023	PC ACCORDE : SARL VERGNET PACIFIC (représentée par Monsieur Tamaso POOI) - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment à usage de dock d'assemblage de nacelles d'éoliennes, de stockage et de bureaux - A exécuter au : Lot n° 520 - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/273/DBA	30/11/2023	PC ACCORDE : Monsieur et Madame Sylvio et Charlotte ENOKA - Pour les travaux de : construction d'une villa de type F4 avec terrasse couverte de plain-pied, terrassements et clôture sur rue - A exécuter au : Lot n° 21a - ZAC DUMBEA-SUR-MER - Section DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/302/DBA	29/12/2023	PC ACCORDE : SCA LA PETITE FERME DE DUMBEA RIVIERE (représentée par Madame Cécile REBOUILLAT) - Pour les travaux de : extension et réaménagement de la villa F3 existante, création d'un garage fermé avec terrasse couverte de plain-pied - A exécuter au : Lot n° 254 - Section KOE - DUMBEA
Arrêté	23/303/DBA	29/12/2023	PC ACCORDE : SCI LUCAS (représentée par Monsieur Martin SAINT-GERAND) - Pour les travaux de : construction d'un dock artisanal et stockage avec parking, enrochement et clôtures - A exécuter au : Lot n° 220 - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Arrêté	23/305/DBA	29/12/2023	PC ACCORDE : Mesdames Fabienne HUGUELET et Sarah URBEN - Pour les travaux de : construction de 2 villas jumelées de type F3 avec terrasse couverte - A exécuter au : Lot n° 66 - LOTISSEMENT LES JARIOTS - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/300/DBA	29/12/2023	PC ACCORDE : FONDS CALEDONIEN DE L'HABITAT (représentée par Monsieur Etienne VELUT) - Pour les travaux : d'aménagement des locaux n°5a et 5b au rez de chaussée du bâtiment C de la "Résidence BAMBOU" à usage de salle de sport - A exécuter au : Lot n° 253 - ZAC CENTRE URBAIN DE KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/301/DBA	29/12/2023	PC ACCORDE : FONDS CALEDONIEN DE L'HABITAT (représentée par Monsieur Etienne VELUT) - Pour les travaux : d'aménagement des locaux COM.201 et COM.202 au rez de chaussée du bâtiment C de la "Résidence MOZART" à usage de salle de sport - A exécuter au : Lot n° 125 - LOTISSEMENT JACARANDAS II - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/307/DBA	29/12/2023	PC ACCORDE : SCI AMBRE (représentée par Monsieur Claude FRANCOIS) - Pour les travaux de : fermeture d'une terrasse existante à usage d'extension de la salle de restaurant - A exécuter au : Lot n° 218 - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/309/DBA	29/12/2023	PC ACCORDE : Monsieur Léopoldo PHAM DELFIN 3 - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment sur pilotis à usage d'habitation de type F3 avec terrasse et coursives - A exécuter au : Lot n° 144 - Section NONDOUE - DUMBEA
Arrêté	23/308/DBA	29/12/2023	PC ACCORDE : Monsieur et Madame Gerault et Katia NOLTET - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse, garage et piscine - A exécuter au : Lot n° 15 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section CAP APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/311/DBA	29/12/2023	PC ACCORDE : Monsieur Kelyvn LEGRAS et Madame Floriane TOUKIMAN - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 de plain-pied et d'une clôture sur rue - A exécuter au : Lot n° 77 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section CAP APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/310/DBA	29/12/2023	PC ACCORDE : SARL LE VAPOTEUR NC - 22° SUD SARL (représentée par Monsieur Rudy BOUE-MANDIL) - Pour les travaux : d'aménagement intérieur du local 12.2 du centre commercial "APOGOTI FAIR à usage de boutique dénommé "LE VAPOTEUR" - A exécuter au : Lot n° 1023 - DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA

PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSES

Arrêté	23/124/DBA	09/06/2023	PC SURSIS A STATUER : VILLE DE DUMBEA pour les travaux de : Construction d'un abri de condoléances au nouveau cimetière municipal sis au lot n°140 section KATIRAMONA - DUMBEA
Arrêté	23/125/DBA	09/06/2023	PC SURSIS A STATUER : Madame Catherine DAVIES pour les travaux de : construction d'une villa de type F3 en R+1 avec terrasse sis au lot n°66 section KOE - DUMBEA
Arrêté	23/156/DBA	03/08/2023	PC REFUSE : Monsieur Léopoldo PHAM DELFIN 3 - Pour les travaux de : construction de deux bâtiments à usage d'habitation de type F3 - A exécuter au : Lot n° 144 - Section NONDOUE - DUMBEA
Arrêté	23/204/DBA	14/09/2023	PC REFUSE : Monsieur Benoit BARON - Pour les travaux de : extension d'une villa, construction préfabriquée d'une chambre parentale avec dressing et salle de bain, d'une chambre d'ami et d'un WC - A exécuter au : Lot n° 238 - lotissement La Pointe à la Dorade - Section L'EMBOUCHURE - DUMBEA

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS

Arrêté	23/060/DBA	12/04/2023	PC MODIFICATIF ACCORDE : Madame Marion MOCELLIN - Pour les travaux de : construction d'un mur de soutènement surmonté d'une clôture en façade sur rue - A exécuter au : Lot n° 108 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section BAIE D'APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/081/DBA	11/05/2023	PC MODIFICATIF ACCORDE : Madame FRANCESCHINI Elodie - erreur matérielle relative à l'avis de la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales - Service de l'eau en date du 13 mars 2023
Arrêté	23/056/DBA	27/03/2023	PC MODIFICATIF ACCORDE : Monsieur Yohan PAIMBOUC - erreur matérielle sur la typologie de la construction et les surfaces SHOB et SHON autorisées
Arrêté	23/151/DBA	02/08/2023	PC MODIFICATIF ACCORDE : SCI APOGOTI FIRST représentée par Monsieur Philippe ETTWILLER - suppression de la servitude d'assainissement
Arrêté	23/171/DBA	23/08/2023	PC MODIFICATIF ACCORDE : Monsieur Etienne David PARROT - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de type "ALGECO" à usage d'abri et de rangement - A exécuter au : Lot n° 245 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section BAIE D'APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/274/DBA	30/11/2023	PC MODIFICATIF ACCORDE : Madame Vanina CEVAER - Pour les travaux : d'extension de la villa à usage de carport - A exécuter au : Lot n° 110 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA LUZERNE - Section NAKUTAKOIN - DUMBEA
Arrêté	23/294/DBA	15/12/2023	PC MODIFICATIF ACCORDE : SCI ELEA ET PAIKAN (représentée par Madame Marie-Elmege TINK-LONG-KI) - Pour les travaux de : déplacement du bâtiment et modification du porche d'entrée - A exécuter au : Lot n° 146 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/295/DBA	15/12/2023	PC MODIFICATIF ACCORDE : Monsieur Rachid TUATAANE - Pour les travaux d'agrandissement des surfaces intérieures et de la terrasse - A exécuter au : Lot n° 44 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA
Arrêté	23/304/DBA	29/12/2023	PC MODIFICATIF ACCORDE : Monsieur Jeremy MAIREL et Madame Claudie BASSET - Pour les travaux de : rajout d'un abri de jardin/carport et suppression de la piscine - A exécuter au : Lot n° 23 - Lotissement HINATEA II - Section KOE - DUMBEA
Arrêté	23/306/DBA	29/12/2023	PC MODIFICATIF ACCORDE : SCI VU (représentée par Monsieur Pascal VU) - Pour les travaux de : réagencement des locaux au rez-de-chaussée et de l'appartement au R+1 - A exécuter au : Lot n° 126 - ZAC Dumbéa Sur Mer - Section KOUCKOWETA - DUMBEA

Accusé de réception en préfecture
988-240012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Arrêté	23/298/DBA	29/12/2023	PC MODIFICATIF ACCORDE : Madame Pascale THIEULEUX - Pour les travaux de : construction d'une maison d'habitation (F6) avec terrasse, d'un cellier, d'un faré, d'un garage, d'un carport, d'un box à cheval, de deux abris, de quatre chenils, démolition de cinq cabanons, d'une serre, de deux cages à oiseaux, d'un bassin et d'une piscine hors sol, d'un poulailler et démontage de sept toiles ombrières - A exécuter au : Lot n° 136 - LOTISSEMENT LES LOUPS - Section NONDOUE – DUMBEA	
TRANSFERT / PROROGATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE				
Arrêté	23/002/DBA	11/01/2023	PC PROROG : SAS HOSPITEL NC SAS (représentée par Monsieur Rudolph TOGNA)-Pour les travaux de : construction d'un lieu d'hébergement pour l'accueil ambulatoire (60 lits) et des logements de passage (15 F2 et 3 F3) A exécuter au : Lot n° 1007 – ZAC Dumbéa-sur-Mer - Section FRONT DE MER - DUMBEA	
Arrêté	23/003/DBA	11/01/2023	PC TRANSFERE : Le permis de construire n° PC 98805 2021 0120, accordé par arrêté municipal n°22/010/DBA du 24 janvier 2022 à la SARL NOUMEA PROPRIETES DEVELOPMENT (représentée par Monsieur Loïc LOMBARD) est transféré au nom de la SARL MARLEY (représentée par Messieurs Loïc LOMBARD, Arnold ROUAULT et Alain GRALEPOIS) demeurant 89 RUE DE CHARLEROI – VALLEE DES COLONS – 98800 NOUMEA	
Arrêté	23/021/DBA	03/02/2023	PC TRANSFERE : Le permis de construire n° PC 98805 2021 0128, accordé par arrêté municipal n°22/009/DBA du 24 janvier 2022 à La SAEIM SEM AGGLO (représentée par Monsieur Sacha BENISTI) est transféré au nom de la SAS ERIDAN (représentée par la Société INGEPAR) demeurant à IMMEUBLE LE VILLAGE 1 - 33 PLACE RONDE - VALMY - 92981 PARIS LA DEFENCE CEDEX - FRANCE, Adresse de correspondance : c/o SEM DE L'AGGLOMERATION BP 15158 - 98804 NOUMEA CEDEX	
Arrêté	23/027/DBA	27/02/2023	PC TRANSFERE : La déclaration préalable n° DP 98805 2019 0018, accordée par certificat de non-opposition en date du 5 novembre 2019 à Madame Charlotte VALLEE et Monsieur Eric NOGUES est transférée au nom de Monsieur et Madame Fabrice et Virginie BENUZZI demeurant 30 RUE DE LA MARYVONNE - 98835 DUMBEA	
Arrêté	23/082/DBA	11/05/2023	PC PROROG : Monsieur Nassim BELKEBIR MRANI-Pour les travaux de : Construction de bâtiments (67) à usage d'écolodge « L'Arbre et la Pirogue »,et de bâtiments (6) à usage d'accueil, de centre de bien-être, de musées d'art et des sciences-inventions, bureau, restauration, salles polyvalentes et aménagement d'un jardin botanique, d'un parc de loisir et sportif et d'un bistrot A exécuter au : Lot n° 96 - Section COUVELEE - DUMBEA	
Arrêté	23/133/DBA	07/07/2023	PC PROROG : Monsieur Nassim BELKEBIR MRANI-Pour les travaux de : construction de 2 bâtiments en R+3 à usage de logements de type F2 (2), F3 (13) et F4 (8) avec local vélos et local poubelles A exécuter au : Lots n° 227-168 - Section AUTEUIL - DUMBEA	
Arrêté	23/170/DBA	23/08/2023	PC TRANSFERE : Le permis de construire n° PC 98805 2019 0058, accordé par arrêté municipal n°19/262/DBA du 20 août 2019 à La SCI CALMAR (représentée par Madame Marie-Claire MARECHAL) est transféré au nom de la SCI LE LEYDOUR (représentée par Madame Marie-Claire MARECHAL) demeurant 17 RUE RENE MILLIARD - 98800 NOUMEA, Adresse de correspondance : BP 5513 - 98852 NOUMEA CEDEX	
Arrêté	23/256/DBA	23/11/2023	PC PROROG : Monsieur et Madame Léon et Marie-Chanel TAUGAMOIA - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment R+1 de deux (2) logements (1 F4 et 1 F6), d'un mur de soutènement et d'une clôture - A exécuter au : Lot n° 3 - Lotissement LES HAMEAUX DE LA CASCADE - Section KATIRAMONA - DUMBEA	
Arrêté	23/267/DBA	30/11/2023	PC PROROG : SAS HOSPITEL NC SAS (représentée par Monsieur Rudolph TOGNA)-Pour les travaux de : construction d'un lieu d'hébergement pour l'accueil ambulatoire (60 lits) et des logements de passage (15 F2 et 3 F3) - A exécuter au : Lot n° 1007 – ZAC Dumbéa-sur-Mer - Section FRONT DE MER - DUMBEA	
Arrêté	23/275/DBA	07/12/2023	PC PROROG : SEM SUD HABITAT représentée par Madame Maud PEIRANO, la directrice générale - Pour les travaux de : "Résidence MAHALE" : construction de 2 bâtiments en R+2 et R+3 à usage de logements de type F3 (8) et F4 (7) - A exécuter au : Lot n° 2 - LOTISSEMENT KOMORNICKI - Section AUTEUIL - DUMBEA	
ANNULATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE				
Arrêté	23/079/DBA	11/05/2023	ANNULATION PC : Monsieur et Madame WATRONE Francis et Sophie-Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - A exécuter au : lot 234- ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	23/086/DBA	17/05/2023	ANNULATION PC : Monsieur Anthony PITTMAN et Madame Dana ROBSON-Pour les travaux de : construction d'une villa de type F5 de plain-pied avec terrasse couverte, enrochement et clôture - A exécuter au : lot 199a-ZAC DUMBEA SUR MER-section PIC AUX CHEVRES-DUMBEA	
Arrêté	23/088/DBA	02/06/2023	ANNULATION PC : SARL CONSTRUCTION NOUVELLE représenté par Monsieur HUILLET Richard-Pour les travaux de construction de trois villas de type F4 en duplex "résidence INOKA" - A exécuter au lot n°61 Lotissement "LES JARIOTS" - section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	23/162/DBA	07/08/2023	ANNULATION PC : SCI MEGG (représentée par Monsieur Mickael COURPRON) - Pour les travaux : d'aménagement intérieur du local R01 de la "résidence universitaire" à usage de restaurant sous l'enseigne "le MEGG'S" - A exécuter au : Lot n° 327 – ZAC CENTRE URBAIN DE KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	23/202/DBA	07/09/2023	ANNULATION PC : Monsieur Cedric NATUA - Pour les travaux : d'extension d'une villa existante à usage de laboratoire de cuisine avec point de vente non accessible au public - A exécuter au : Lot n° 924 - LOTISSEMENT FSH KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA	
CONFORMITE				
Courrier	199	25/01/2023	CONFO BATIMENT : SC PELEKOLOA-construction d'un dock de stockage de marchandise, de bureaux et d'un show-room professionnel en R+1-Lot n° 518 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	198	25/01/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SC PELEKOLOA-construction d'un dock de stockage de marchandise, de bureaux et d'un show-room professionnel en R+1-Lot n° 518 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	227	31/01/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur David GAZENGEL-Construction d'une villa de type F3-Lot n° 247 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	228	31/01/2023	CONFO BATIMENT :Madame Barbara COLLIN DIT DE MONTESSON SCI DOCOCO-aménagement intérieur du local A1-11 au R+1 du centre commercial "PLAZA APOGOTI" bâtiment A1 à usage de cabinet médical-Lot n° 226 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	224	31/01/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Tony Antoine TAVONG SARL LOGISTYL-construction de deux bâtiments en rez-de-chaussée et R+1 à usage de docks stockage/bureaux en 2 tranches-Lots n° 196, 197, 198 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	226	31/01/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Tony Antoine TAVONG SARL LOGISTYL-construction de deux bâtiments en rez-de-chaussée et R+1 à usage de docks stockage/bureaux en 2 tranches-Lots n° 196, 197, 198 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	225	31/01/2023	CONFO ENTREEE CHARRETIERE : Monsieur Tony Antoine TAVONG SARL LOGISTYL-construction de deux bâtiments en rez-de-chaussée et R+1 à usage de docks stockage/bureaux en 2 tranches-Lots n° 196, 197, 198 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	229	31/01/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Olivier DELABY-Construction d'une villa de type F4 + bureau de plain-pied avec deck non couvert et clôture-Lot n° 331 - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	230	31/01/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur et Madame Olivier DELABY-Construction d'une villa de type F4 + bureau de plain-pied avec deck non couvert et clôture-Lot n° 331 - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	231	31/01/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur et Madame Olivier DELABY-Construction d'une villa de type F4 + bureau de plain-pied avec deck non couvert et clôture-Lot n° 331 - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	232	31/01/2023	CONFO BATIMENT : Madame Anna KWOK-aménagement intérieur du local A2-12 a+b, au R+1, du bâtiment "PLAZA APOGOTI" à usage de snack de restauration rapide à emporter "CHICKEN POP"-Lot n° 226 - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	259	03/02/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Thierry DENEGRE et Madame Bénédicte GERBAUX-Construction d'une maison d'habitation (F4), d'une mezzanine, d'une terrasse, d'un carport et d'un mur de soutènement-Lot n° 5 - LOTISSEMENT LES JARIOTS - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-240012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Courrier	261	03/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Thierry DENEGRE et Madame Bénédicte GERBAUX-Construction d'une maison d'habitation (F4), d'une mezzanine, d'une terrasse, d'un carport et d'un mur de soutènement-Lot n° 5 - LOTISSEMENT LES JARIOTS - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	260	03/02/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Thierry DENEGRE et Madame Bénédicte GERBAUX-Construction d'une maison d'habitation (F4), d'une mezzanine, d'une terrasse, d'un carport et d'un mur de soutènement-Lot n° 5 - LOTISSEMENT LES JARIOTS - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	301	13/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SA CALEDONIE HABITAT 21-LE CLOEZIA - construction de deux bâtiments en R+3 à usage de logements (14) de type F2 (12), F4 (1) et F5 (1)-Lot n° 35 - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE KOUETA – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUKOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	300	13/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SA CALEDONIE HABITAT 21-LE CLOEZIA - construction de trois bâtiments de R-1 à R+3 à usage de logements collectifs (68) de type F2 (6), F3 (41) et F4 (21), des logements en duplex (13) de type F4 (7) et F5 (6), des locaux commerciaux (2) livrés bruts et des parkings couverts ou non couverts au R-1-Lot n° 36 - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE KOUETA – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUKOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	323	15/02/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Jean-Marc et Linca AKAUTAFEA-Construction d'une villa de type F4 avec terrasse couverte en R+1-Lot n° 118a - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	328	15/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur et Madame Jean-Marc et Linca AKAUTAFEA-Construction d'une villa de type F4 avec terrasse couverte en R+1-Lot n° 118a - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	329	15/02/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec carport, terrasse et patio-Lot n° 23 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	331	15/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec carport, terrasse et patio-Lot n° 23 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	330	15/02/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec carport, terrasse et patio-Lot n° 23 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	332	15/02/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 25 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	334	15/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 25 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	333	15/02/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 25 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	335	15/02/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 26 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	336	15/02/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 26 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	337	15/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 26 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	338	15/02/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 27 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	340	15/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 27 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	339	15/02/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 27 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	341	15/02/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 29 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	342	15/02/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 29 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	343	15/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 29 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	344	15/02/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 30 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	346	15/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 30 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	345	15/02/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 30 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	388	22/02/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 31 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	389	22/02/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 31 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	390	22/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec terrasse et patio-Lot n° 31 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	386	22/02/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 et terrasse-Lot n° 39 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	387	22/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 et terrasse-Lot n° 39 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	383	22/02/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 et terrasse-Lot n° 40 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	385	22/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 et terrasse-Lot n° 40 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	378	21/02/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 et terrasse-Lot n° 42 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	381	21/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 et terrasse-Lot n° 42 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	376	21/02/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 et terrasse-Lot n° 43 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	377	21/02/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT-Construction d'une villa de type F4 et terrasse-Lot n° 43 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	615	30/03/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : monsieur Thomas CHEVRY et Madame Anne-Cécile HUMEAU-Construction d'une villa en R-1 de type F4 avec carport-Lot n° 1 - LOTISSEMENT LA BUTTE DE KOUTIO - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	614	30/03/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : monsieur Thomas CHEVRY et Madame Anne-Cécile HUMEAU-Construction d'une villa en R-1 de type F4 avec carport-Lot n° 1 - LOTISSEMENT LA BUTTE DE KOUTIO - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA

Accusé de réception en préfecture
988-240012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Courrier	613	30/03/2023	CONFO BATIMENT : monsieur Thomas CHEVRY et Madame Anne-Cécile HUMEAU Construction d'une villa en R-1 de type F4 avec carport-Lot n° 1 - LOTISSEMENT LA BUTTE DE KOUTIO - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	612	30/03/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SCI LES MOULINS représentée par Monsieur Florian BERGON-Construction d'un dock d'artisanat avec des bureaux-Lot n°480 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	611	30/03/2023	CONFO BATIMENT : SCI LES MOULINS représentée par Monsieur Florian BERGON-Construction d'un dock d'artisanat avec des bureaux-Lot n°480 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	608	30/03/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Amar et Anne CHALAL-Aménagement d'une mezzanine-Lot n°17 - Lotissement LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	685	07/04/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Jean-Philippe N'GUYEN VAN SOC-construction d'une maison d'habitation (F4)-lot n°61-LOTISSEMENT JACARANDAS II- SECTION KOUTIO-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	684	07/04/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Jean-Philippe N'GUYEN VAN SOC-construction d'une maison d'habitation (F4)-lot n°61-LOTISSEMENT JACARANDAS II- SECTION KOUTIO-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	682	07/04/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Jean-Philippe N'GUYEN VAN SOC-construction d'une maison d'habitation (F4)-lot n°61-LOTISSEMENT JACARANDAS II- SECTION KOUTIO-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	689	07/04/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur et Madame BENUZZI Fabrice et Virginie-Construction d'un garage et d'une clôture sur rue - Lot n°28 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION BAIJE D'APOGOTI -COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	687	07/04/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur et Madame BENUZZI Fabrice et Virginie-Construction d'un garage et d'une clôture sur rue - Lot n°28 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION BAIJE D'APOGOTI -COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	688	07/04/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame BENUZZI Fabrice et Virginie-Construction d'un garage et d'une clôture sur rue - Lot n°28 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION BAIJE D'APOGOTI -COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	756	18/04/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Daniel REVERCHON-construction d'une villa de type F5 de plain-pied-sis au lot 35 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	754	18/04/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Daniel REVERCHON-construction d'une villa de type F5 de plain-pied-sis au lot 35 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	755	18/04/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Daniel REVERCHON-construction d'une villa de type F5 de plain-pied-sis au lot 35 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	747	18/04/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Sholin PONCET et Madame Yovenka PELLETIER-construction d'une villa de type F4 avec terrasse (tranche 1) et carport (tranche 2)-sis au lot n°221 section L'ERMITAGE-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	748	18/04/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Sholin PONCET et Madame Yovenka PELLETIER-construction d'une villa de type F4 avec terrasse (tranche 1) et carport (tranche 2)-sis au lot n°221 section L'ERMITAGE-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	799	24/04/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Rock MESSECKA et Madame Yannick HNAILOLO-construction d'une villa du type F5 en semi-pilotis et d'une clôture-sis au lot 16 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	801	24/04/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Cyril TEUFERT et Madame Emilie DENIS-Construction d'une villa de type F4 avec clôture-sis au lot 12 Lotissement La Pointe à la Dorade section L'EMBOUCHURE-Commune de DUMBEA
Courrier	800	24/04/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Cyril TEUFERT et Madame Emilie DENIS-Construction d'une villa de type F4 avec clôture-sis au lot 12 Lotissement La Pointe à la Dorade section L'EMBOUCHURE-Commune de DUMBEA
Courrier	802	24/04/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Matthieu SERAPHIN et Madame Ilona CHUNG-Construction d'une villa de type F3-sis au lot 242 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION ANSE APOGOTI-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	840	03/05/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur et Madame Jean-Claude MAUNOURY-Construction d'une villa de type F4 avec buanderie, garage et terrasse couverte-sis au lot 86 Lotissement La Pointe à la Dorade SECTION L'EMBOUCHURE-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	839	03/05/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur et Madame Jean-Claude MAUNOURY-Construction d'une villa de type F4 avec buanderie, garage et terrasse couverte-sis au lot 86 Lotissement La Pointe à la Dorade SECTION L'EMBOUCHURE-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	838	03/05/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Jean-Claude MAUNOURY-Construction d'une villa de type F4 avec buanderie, garage et terrasse couverte-sis au lot 86 Lotissement La Pointe à la Dorade SECTION L'EMBOUCHURE-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	889	11/05/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SAS CALEDONIE HABITAT 20-Construction d'une villa F4 R+1 et d'une villa F5 R+1 en bande-sis au lot 23 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	888	11/05/2023	CONFO BATIMENT : SAS CALEDONIE HABITAT 20-Construction d'une villa F4 R+1 et d'une villa F5 R+1 en bande-sis au lot 23 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	890	11/05/2023	CONFO BATIMENT : SAS CALEDONIE HABITAT 20-Construction de deux villas F5 R+1 en bande-sis au lot 24 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	891	11/05/2023	CONFO BATIMENT : SAS CALEDONIE HABITAT 20-Construction de deux villas F5 R+1 en bande-sis au lot 25 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	892	11/05/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SAS CALEDONIE HABITAT 20-Construction d'une villa F4 R+1 -sis au lot 26 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	893	11/05/2023	CONFO BATIMENT : SAS CALEDONIE HABITAT 20-Construction d'une villa F4 R+1 -sis au lot 26 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	896	11/05/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SAS CALEDONIE HABITAT 20-Construction groupée de 9 villas F3 R+1 -sis au lot 34 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	895	11/05/2023	CONFO BATIMENT : SAS CALEDONIE HABITAT 20-Construction groupée de 9 villas F3 R+1 -sis au lot 34 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION KOUCKOWETA-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	944	15/05/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SEM AGGLO - construction de deux bâtiments "Résidence TAAKO" en R+1+attique et R-2 à usage de logements (23) de type F3 (12) et F4 (9) - sis au lots 54 et 56 lotissement Fayard section AUTEUIL-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1061	01/06/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur RENTCHLER Edouard et Madame BENOIST Gaëlle - Construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse, extension d'une buanderie et d'un deck, modification de l'implantation de la villa, en tranche 1. - sis au lot n°4 Lotissement La Pointe à la Dorade SECTION L'EMBOUCHURE-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1059	01/06/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur RENTCHLER Edouard et Madame BENOIST Gaëlle - Réalisation de la clôture en tranche 2. - sis au lot n°4 Lotissement La Pointe à la Dorade SECTION L'EMBOUCHURE-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1058	01/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur GRATALOUP Christophe - construction d'une villa modulaire de type F2 comportant deux bungalows sis au lot n°35 section KOE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1057	01/06/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur GRATALOUP Christophe - construction d'une villa modulaire de type F2 comportant deux bungalows sis au lot n°35 section KOE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1064	01/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur et Madame Jean-Baptiste et Yasmina WAMYTAN - construction d'une villa de type F4 de plain-pied sis au lot n°241 section NONDOUE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1063	01/06/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Jean-Baptiste et Yasmina WAMYTAN - construction d'une villa de type F4 de plain-pied sis au lot n°241 section NONDOUE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1065	01/06/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Cyril TEUFERT et Madame Emilie DENIS - Construction d'une villa de type F4 avec clôture sis au lot n°12 Lotissement "LA POINTE A LA DORADE" section L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1146	12/06/2023	CONFO BATIMENT : SARL FIDEC NC représentée par Monsieur Nicolas JIMENO - aménagement intérieur ERP des locaux A1-12 et A1-13 au R+1, du bâtiment "PLAZA APOGOTI" à usage de bureaux d'experts comptables "FIDEC NC" sis au lot n°226- ZAC DUMBEA SUR MER SECTION ANSE APOGOTI -COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1173	15/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SAS RINWAY-construction de neuf (9) villas de type F4 en R+1, de murs de soutènement, d'un local poubelle et d'une clôture -sis au lots 323-322 et 336 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION PIC AUX CHEVRES-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1174	15/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SEM AGGLO-construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement-sis au lot 223 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION LES HAUTS D'APOGOTI-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1175	15/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SEM AGGLO-construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement-sis au lot 224 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION LES HAUTS D'APOGOTI-COMMUNE DE DUMBEA

Accusé de réception en préfecture
988-240012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Courrier	1176	15/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SEM AGGLO-construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement-sis au lot 219 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION LES HAUTS D'APOGOTI-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1171	16/06/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur GAZENGEL David-construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3-sis au lot 247 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION LES HAUTS D'APOGOTI-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1172	16/06/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur GAZENGEL David-construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3-sis au lot 247 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION LES HAUTS D'APOGOTI-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1170	16/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur et Madame NIULIKI Susito et Ileana-construction d'un bâtiment en R+1 à usage d'habitation de type F4 avec terrasse et stationnement au rez de chaussée-sis au lot 251 ZAC DUMBEA SUR MER SECTION LES HAUTS D'APOGOTI-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1191	16/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Rachel MONIANE-Construction d'un bâtiment en R+1 à usage d'habitation de type F3-sis au lot 119a ZAC DUMBEA SUR MER SECTION LES HAUTS D'APOGOTI-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1194	16/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH représenté par Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio -sis au lot 67 Lotissement LES PALMIERS III section KOUTIO-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1993	16/06/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FSH représenté par Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio -sis au lot 67 Lotissement LES PALMIERS III section KOUTIO-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1192	16/06/2023	CONFO BATIMENT : FSH représenté par Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio -sis au lot 67 Lotissement LES PALMIERS III section KOUTIO-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1199	16/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH représenté par Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-construction d'une villa de type F3 et terrasse-sis au lot 33 Lotissement LES PALMIERS III section KOUTIO-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1200	16/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH représenté par Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-construction d'une villa de type F3 et terrasse-sis au lot 34 Lotissement LES PALMIERS III section KOUTIO-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1201	16/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH représenté par Monsieur Jean-Loup LECLERCQ-construction d'une villa de type F3 et terrasse-sis au lot 35 Lotissement LES PALMIERS III section KOUTIO-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1207	19/06/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur NIAUTOU Fabrice et Madame FISDIEPAS Rosita-Construction d'un bâtiment en R+1 à usage d'habitation de type F3-sis au lot 119a ZAC DUMBEA SUR MER SECTION LES HAUTS D'APOGOTI-COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1274	03/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Philippe ROUBAUD - Construction d'un dock à usage de stockage, bureau et mur de soutènement - sis Lot n° 224 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1273	03/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Philippe ROUBAUD - Construction d'un dock à usage de stockage, bureau et mur de soutènement - sis Lot n° 224 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1275	03/07/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Philippe ROUBAUD - Construction d'un dock à usage de stockage, bureau et mur de soutènement - sis Lot n° 224 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1272	03/07/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SEM AGGLO représentée par Madame la Directrice - construction d'un bâtiment en R+1 sur pilotis à usage d'habitation jumelée de type F3 et F4 avec parking et clôtures - sis Lot n° 218 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1271	03/07/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Rebecca FAUA - Construction préfabriquée d'une villa de type F3 - sis Lot n° 117 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1270	03/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur de SAS FONDS CALEDONIEN DE L'HABITAT (FCH) - Réalisation d'une clôture de type Rivisa - sis Lot n° 339 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1417	28/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Philippe COURBET - Construction d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 74 - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1423	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - construction de deux villas F5 en bande - sis Lot n° 22 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1422	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - construction de deux villas F5 en bande - sis Lot n° 22 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1421	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - construction d'une villa F4 et d'une villa F5 en bande - sis Lot n° 21 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1420	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - construction d'une villa F4 et d'une villa F5 en bande - sis Lot n° 21 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1419	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - construction d'une villa F4 et d'une villa F5 en bande - sis Lot n° 20 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1418	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - construction d'une villa F4 et d'une villa F5 en bande - sis Lot n° 20 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1440	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - construction de deux villas F5 en bande - sis Lot n° 19 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1439	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - construction de deux villas F5 en bande - sis Lot n° 19 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1437	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - construction d'une villa F4 et d'une villa F5 en bande - sis Lot n° 18 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1436	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - construction d'une villa F4 et d'une villa F5 en bande - sis Lot n° 18 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1435	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - 2 villas F4 en bande - sis Lot n° 17 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1434	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - 2 villas F4 en bande - sis Lot n° 17 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1433	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F5 + terrasse) - sis Lot n° 16 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1432	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F5 + terrasse) - sis Lot n° 16 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1431	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F4 + terrasse) - sis Lot n° 15 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1430	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F4 + terrasse) - sis Lot n° 15 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1429	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F4 + terrasse) - sis Lot n° 14 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1428	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F4 + terrasse) - sis Lot n° 14 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1427	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F4 + terrasse) - sis Lot n° 13 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1426	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F4 + terrasse) - sis Lot n° 13 - DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA

Accusé de réception en préfecture
988-240012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Courrier	1425	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F4 + terrasse) - sis Lot n° 12 – DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1424	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F4 + terrasse) - sis Lot n° 12 – DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1442	27/07/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F5 + terrasse) - sis Lot n° 11 – DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1441	27/07/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Patrick DUPONT SAS CALEDONIE HABITAT 20 - La construction d'une maison d'habitation R+1 (villa F5 + terrasse) - sis Lot n° 11 – DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1543	16/08/2023	CONFO BATIMENT : SA CALEDONIE HABITAT 21 - Résidence « LE CLOEZIA » : Construction de deux bâtiments en R+3 à usage de logements (14) de type F2 (12), F4 (1) et F5 (1) - sis Lot n° 35 - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE KOUETA – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1544	16/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SA CALEDONIE HABITAT 21 - Résidence « LE CLOEZIA » : Construction de deux bâtiments en R+3 à usage de logements (14) de type F2 (12), F4 (1) et F5 (1) - sis Lot n° 35 - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE KOUETA – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1545	16/08/2023	CONFO BATIMENT : SA CALEDONIE HABITAT 21 - Résidence « LE CLOEZIA » : Construction de trois bâtiments de R-1 à R+3 à usage de logements collectifs (68) de type F2 (6), F3 (41) et F4 (21), des logements en duplex (13) de type F4 (7) et F5 (6), des locaux commerciaux (2) livrés bruts et des parkings couverts ou non couverts au R-1 - sis Lot n° 36 - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE KOUETA BAIE - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1546	16/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SA CALEDONIE HABITAT 21 - Résidence « LE CLOEZIA » : Construction de trois bâtiments de R-1 à R+3 à usage de logements collectifs (68) de type F2 (6), F3 (41) et F4 (21), des logements en duplex (13) de type F4 (7) et F5 (6), des locaux commerciaux (2) livrés bruts et des parkings couverts ou non couverts au R-1 - sis Lot n° 36 - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE KOUETA BAIE - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1547	16/08/2023	CONFO BATIMENT : SA CALEDONIE HABITAT 21 - Résidence « LE CLOEZIA » : Construction de trois bâtiments en R+3 à usage de logements collectifs (30) de type F3 (18) et F4 (12), de logements en duplex de type F4 (4) et F5 (4) et de parking couvert et non couvert au R-1 - sis Lot n° 37 - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE KOUETA – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1548	16/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SA CALEDONIE HABITAT 21 - Résidence « LE CLOEZIA » : Construction de trois bâtiments en R+3 à usage de logements collectifs (30) de type F3 (18) et F4 (12), de logements en duplex de type F4 (4) et F5 (4) et de parking couvert et non couvert au R-1 - sis Lot n° 37 - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE KOUETA – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1549	16/08/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SA CALEDONIE HABITAT 21 - Résidence « LE CLOEZIA » : Construction de trois bâtiments en R+3 à usage de logements collectifs (30) de type F3 (18) et F4 (12), de logements en duplex de type F4 (4) et F5 (4) et de parking couvert et non couvert au R-1 - sis Lot n° 37 - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE KOUETA – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1654	29/08/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SEM AGGLO - Construction d'un bâtiment en R+1 à usage d'habitation jumelée de type F3 et F4 avec parking et clôtures - sis Lot n° 217 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1655	29/08/2023	CONFO BATIMENT : SECAL - Construction préfabriquée d'une maison d'habitation de type F4 - sis Lot n° 258 - LOTISSEMENT JACARANDAS 2 - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1656	29/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SECAL - Construction préfabriquée d'une maison d'habitation de type F4 - sis Lot n° 258 - LOTISSEMENT JACARANDAS 2 - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1673	29/08/2023	CONFO BATIMENT : SEM AGGLO - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation jumelée de type F3 PMR et F4 PMR avec parking et clôtures - sis Lot n° 182 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1674	29/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SEM AGGLO - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation jumelée de type F3 PMR et F4 PMR avec parking et clôtures - sis Lot n° 182 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1675	29/08/2023	CONFO BATIMENT : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 219 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1676	29/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 219 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1670	29/08/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 220 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1671	29/08/2023	CONFO BATIMENT : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 220 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1672	29/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 220 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1669	29/08/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 221 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1667	29/08/2023	CONFO BATIMENT : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 221 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1668	29/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 221 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1665	29/08/2023	CONFO BATIMENT : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 223 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1666	29/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 223 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1663	29/08/2023	CONFO BATIMENT : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 224 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1664	29/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 224 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1661	29/08/2023	CONFO BATIMENT : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 226 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1662	29/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SEM AGGLO - Construction de deux villas jumelées du type F4 et F3 en R+1 avec varangues et d'une clôture et murs de soutènement - sis Lot n° 226 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1659	29/08/2023	CONFO BATIMENT : SEM AGGLO - Construction d'un bâtiment en R+1 à usage d'habitation jumelée de type F3 et F4 avec parking et clôtures - sis Lot n° 227 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1660	29/08/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SEM AGGLO - Construction d'un bâtiment en R+1 à usage d'habitation jumelée de type F3 et F4 avec parking et clôtures - sis Lot n° 227 – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA

Courrier	1715	06/09/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Karine FONGUE - Extension (chambre, salle d'eau, dressing) au RDC, véranda) et d'un studio F2 au R-1, d'une maison d'habitation existante (F5) en R-1 (F6), - sis Lot n° 131 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1716	06/09/2023	CONFO BATIMENT : Madame Karine FONGUE - Extension (chambre, salle d'eau, dressing) au RDC, véranda) et d'un studio F2 au R-1, d'une maison d'habitation existante (F5) en R-1 (F6), - sis Lot n° 131 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1714	06/09/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Patrick DASTE - Construction d'un bâtiment sur plots à usage d'habitation de type F3 - sis Lots n° 263, 1 - LOTISSEMENT DASTE - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1713	06/09/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Patrick DASTE - Construction d'un bâtiment sur plots à usage d'habitation de type F3 - sis Lots n° 263, 1 - LOTISSEMENT DASTE - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1802	19/09/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - construction d'une villa de type F4 en R+1 avec une terrasse et un porche, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 75 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA Adresse : 98835 DUMBEA
Courrier	1810	19/09/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - construction d'une villa de type F4 en R+1 avec une terrasse et un porche, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 76 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA Adresse : 98835 DUMBEA
Courrier	1813	19/09/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - construction d'une villa de type F4 en R+1 avec une terrasse et un porche, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 77 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA Adresse : 98835 DUMBEA
Courrier	1807	19/09/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - construction d'une villa de type F4 en R+1 avec une terrasse et un porche, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 78 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA Adresse : 98835 DUMBEA
Courrier	1806	19/09/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - construction d'une villa de type F4 en R+1 avec une terrasse et un porche, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 79 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA Adresse : 98835 DUMBEA
Courrier	1805	19/09/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - construction d'une villa de type F4 en R+1 avec une terrasse et un porche, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 80 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA Adresse : 98835 DUMBEA
Courrier	1804	19/09/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - construction d'une villa de type F4 en R+1 avec une terrasse et un porche, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 81 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA Adresse : 98835 DUMBEA
Courrier	1803	19/09/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - construction d'une villa de type F4 en R+1 avec une terrasse et un porche, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 82 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA Adresse : 98835 DUMBEA
Courrier	1812	19/09/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame la Directrice de la SEM AGGLO - construction d'un bâtiment à usage d'habitation jumelée de type F3 (de plain-pied) et F4 (en R+1) avec parking et clôtures - sis Lot n° 216 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1809	19/09/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Marcel et Madeleine JEMES - Construction d'une villa de type F4 avec terrasse - sis Lot n° 153 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1808	19/09/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur et Madame Marcel et Madeleine JEMES - Construction d'une villa de type F4 avec terrasse - sis Lot n° 153 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1903	04/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur de la SAS OHANA 21 - Construction de deux (2) bâtiments en R+2 et R-3 à usage de logements (52) de type F2 (12), F3 (24) et F4 (16) - sis Lots n° 4, 194, 7 - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1952	16/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F4 - sis Lot n° 228 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1952	16/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F4 - sis Lot n° 228 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1952	16/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F4 - sis Lot n° 228 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1973	16/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 229 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1973	16/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 229 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1973	16/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 229 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1972	16/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 230 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1972	16/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 230 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1972	16/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 230 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1968	16/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 231 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1968	16/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 231 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1968	16/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 231 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1965	16/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 232 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1965	16/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 232 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1965	16/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 232 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1956	16/10/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Idris OLLIVIER - SCI SIDIBOU - Aménagement d'un local à usage de snack dénommé "SNACK CMK" dans le complexe du Centre Médical de Koutio - sis Lot n° 1352 - LOTISSEMENT FSH KOUTIO - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1957	16/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Jorice MEURET et Madame Tiphany LE BRETON - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - sis Lot n° 261 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1959	16/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Marilyne MOUEAOU et Monsieur Christopher RAINAL - Construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte et enrochement en limite sur rues - sis Lot n° 200 - SECTION DSM - KOUKOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA

Accusé de réception en préfecture
988-210012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Courrier	1959	16/10/2023	CONFO BATIMENT : Madame Marilyne MOUEAOU et Monsieur Christopher RAINAL - Construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte et enrochement en limite sur rues - sis Lot n° 200 - SECTION DSM - KOUKOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1958	16/10/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Franck HANDLER et Madame Prisca HANDLER MARTIN - Fermeture d'une terrasse - sis Lot n° 27 - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2044	24/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Pierre DHERISSART et Madame Nancy DARKAM - Construction d'une villa de type F5 de plain-pied avec terrasse et clôture sur rue - sis Lot n° 138 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2045	24/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Pierre DHERISSART et Madame Nancy DARKAM - Construction d'une villa de type F5 de plain-pied avec terrasse et clôture sur rue - sis Lot n° 138 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2117	31/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 233 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2116	31/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 233 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2118	31/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 233 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2113	31/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 234 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2114	31/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 234 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2115	31/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 234 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2110	31/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 235 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2111	31/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 235 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2112	31/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 235 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2107	31/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 236 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2108	31/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 236 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2109	31/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 236 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2101	31/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 237 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2105	31/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 237 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2106	31/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 237 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2097	31/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 238 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2098	31/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 238 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2100	31/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F3 & F4 en duplex - sis Lot n° 238 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2094	31/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F4 en duplex - sis Lot n° 239 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2095	31/10/2023	CONFO BATIMENT : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F4 en duplex - sis Lot n° 239 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2096	31/10/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Monsieur Jean-Loup LECLERCQ - Construction de deux villas jumelées de type F4 en duplex - sis Lot n° 239 - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2093	31/10/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Adrien AGOSTI - SCI LOCADOCK - Construction traditionnelle d'un bâtiment de plain-pied abritant 5 docks - sis Lot n° 228 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2301	27/11/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Charlemagne WAHEO et Madame Yvonne NEMIA - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - sis Lot n° 249 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2331	30/11/2023	CONFO BATIMENT : SAS RINGWAY - Construction de neuf (9) villas de type F4 en R+1, de murs de soutènement, d'un local poubelle et d'une clôture - sis Lots n° 323, 322, 336 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2332	30/11/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SAS RINGWAY - Construction de neuf (9) villas de type F4 en R+1, de murs de soutènement, d'un local poubelle et d'une clôture - sis Lots n° 323, 322, 336 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2345	05/12/2023	CONFO BATIMENT : Madame Marion MOCELLIN - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - sis Lot n° 108 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2343	05/12/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Madame Marion MOCELLIN - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - sis Lot n° 108 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2346	05/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Michel MEES - SCI NEBELO - Construction d'un ensemble commercial "RETAIL PARK" comportant deux bâtiments à usage de locaux commerciaux et de restauration avec terrasses couvertes, locaux techniques, locaux poubelles, parking et clôtures - sis Lot n° 1 - SECTION DSM - KOUKOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2344	05/12/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Michel MEES - SCI NEBELO - Construction d'un ensemble commercial "RETAIL PARK" comportant deux bâtiments à usage de locaux commerciaux et de restauration avec terrasses couvertes, locaux techniques, locaux poubelles, parking et clôtures - sis Lot n° 1 - SECTION DSM - KOUKOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2370	07/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur PARROT Etienne David - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse et bâtiment de type "ALGECO" à usage d'abri et de rangement - sis Lots n° 245, 273 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2371	07/12/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur PARROT Etienne David - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse et bâtiment de type "ALGECO" à usage d'abri et de rangement - sis Lots n° 245, 273 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	Accusé de réception en préfecture 988-240012565-20240229-178BIS-AU Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024

Courrier	2364	07/12/2023	CONFO BATIMENT : SEM AGGLO - Résidence TAAKO - Construction de deux bâtiments "Résidence TAAKO" en R+1+attique et R-2 à usage de logements (23) de type F1 (2), F3 (12) et F4 (9) - sis Lots n° 54, 56 - LOTISSEMENT FAYARD - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2365	07/12/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SEM AGGLO - Construction de deux bâtiments "Résidence TAAKO" en R+1+attique et R-2 à usage de logements (23) de type F1 (2), F3 (12) et F4 (9) - sis Lots n° 54, 56 - LOTISSEMENT FAYARD - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2372	07/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur de la SAS LS AUTEUIL - Construction de 5 bâtiments en R+2 de 35 logements (10 F2, 10 F3, 10 F4 et 5 F5) - sis Lot n° 200 - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2366	07/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : SCI CIPA représentée par Monsieur COUCHY Gael - Construction d'un dock artisanal avec bureaux, d'ouvrages de soutènement et d'un clôture - sis Lot n° 444 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2368	07/12/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SCI CIPA représentée par Monsieur COUCHY Gael - Construction d'un dock artisanal avec bureaux, d'ouvrages de soutènement et d'un clôture - sis Lot n° 444 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2369	07/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Dick BROTHERS et Madame Marjorie JAVARY - Construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse et clôture grillagée - sis Lot n° 244 - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2377	07/12/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Laurent et Michele JAUBERT - Construction d'un mur de soutènement - sis Lot n° 164 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2373	07/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Construction d'une villa de type F4 avec une terrasse et un patio, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 100 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2374	07/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Construction d'une villa de type F3 avec une terrasse et un patio, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 101 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2375	07/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Construction d'une villa jumelée de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte, patio et clôtures - sis Lot n° 102 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2376	07/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - Construction d'une villa jumelée de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte, patio et clôtures - sis Lot n° 103 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2388	08/12/2023	CONFO BATIMENT : SNC KIATEX NC représentée par Monsieur MEES Quentin - Aménagement intérieur et création d'une mezzanine, local B3 du centre commercial RETAIL PARK à usage de boutique de vêtements sous l'enseigne "KIABI" - sis Lot n° 1 - SECTION DSM - KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2391	08/12/2023	CONFO BATIMENT : SNC SODIBAM NC représentée par Monsieur MEES Michel - Aménagement intérieur du local B5a du centre commercial RETAIL PARK à usage de boulangerie sous l'enseigne "BRIOCHE DOREE" - sis Lot n° 1 - SECTION DSM - KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2389	08/12/2023	CONFO BATIMENT : SARL BRITINA représentée par Madame ASSIENE-AMBASSA Christine - Aménagement intérieur du local B5b du centre commercial RETAIL PARK à usage de local de restauration spécialisé dans la préparation de yaourts sous l'enseigne "YOGURT FACTORY" - sis Lot n° 1 - SECTION DSM - KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2390	08/12/2023	CONFO BATIMENT : SAS SODISBEAUTE NC représentée par Monsieur DE REYNAL Grégory - Aménagement intérieur du local A10 du centre commercial RETAIL PARK à usage de boutique de commerce de matériel et produits de coiffure sous l'enseigne "BLEU LIBELLULE" - sis Lot n° 1 - SECTION DSM - KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2392	08/12/2023	CONFO BATIMENT : SARL BOY N CO représentée par Monsieur GOMEZ Patrick - Aménagement intérieur des locaux 6A et 6B du bâtiment A, centre commercial RETAIL PARK à usage de brasserie/restaurant sous l'enseigne "BOY N'CO" - sis Lot n° 1 - SECTION DSM - KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2393	08/12/2023	CONFO BATIMENT : SARL VAP'STORE représentée par Monsieur NGUYEN Thanh Nhan Eric - Aménagement intérieur du local 12 du bâtiment A, centre commercial RETAIL PARK à usage de commerce sous l'enseigne "VAP'STORE" - sis Lot n° 1 - SECTION DSM - KOUCKOWETA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2475	26/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Eve CLAEYMAN - Construction d'une villa de type F3 avec terrasse et carport - sis Lot n° 32 - LOTISSEMENT JOUBERT - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2476	26/12/2023	CONFO BATIMENT : Madame Eve CLAEYMAN - Construction d'une villa de type F3 avec terrasse et carport - sis Lot n° 32 - LOTISSEMENT JOUBERT - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2496	27/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 - sis Lot n° 263 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2497	27/12/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 - sis Lot n° 263 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2500	27/12/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 - sis Lot n° 263 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2507	27/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 - sis Lot n° 264 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2506	27/12/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 - sis Lot n° 264 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2505	27/12/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 - sis Lot n° 264 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2511	27/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'une villa jumelée de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 265 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2510	27/12/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'une villa jumelée de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 265 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2509	27/12/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'une villa jumelée de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 265 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2515	27/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'une villa jumelée de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 266 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2514	27/12/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'une villa jumelée de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 266 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2513	27/12/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'une villa jumelée de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 266 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2503	27/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'une villa jumelée de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 267 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2501	27/12/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'une villa jumelée de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 267 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA

Accusé de réception en préfecture
988-210012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Courrier	2502	27/12/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - "PAVILLON TROPICAL 2.1" construction d'une villa jumelée de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 267 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2538	28/12/2023	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Marie-Claire MARECHAL - SCI LE LEYDOUR - RESIDENCE CALMAR : Construction d'un bâtiment en R-1 à usage de parking et R+3 à usage de logements (14) de type F2 (1), F3 (12) et F4 (1) - sis Lot n° 21 - LOTISSEMENT ASSEN-AIDA - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2540	28/12/2023	CONFO BATIMENT : Madame Marie-Claire MARECHAL - SCI LE LEYDOUR - RESIDENCE CALMAR : Construction d'un bâtiment en R-1 à usage de parking et R+3 à usage de logements (14) de type F2 (1), F3 (12) et F4 (1) - sis Lot n° 21 - LOTISSEMENT ASSEN-AIDA - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2539	28/12/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Madame Marie-Claire MARECHAL - SCI LE LEYDOUR - RESIDENCE CALMAR : Construction d'un bâtiment en R-1 à usage de parking et R+3 à usage de logements (14) de type F2 (1), F3 (12) et F4 (1) - sis Lot n° 21 - LOTISSEMENT ASSEN-AIDA - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2547	29/12/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Charlemagne WAHEO et Madame Yvonne NEMIA - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - sis Lot n° 249 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2551	29/12/2023	CONFO BATIMENT : Monsieur Adrien AGOSTI - SCI LOCADOCK - Construction traditionnelle d'un bâtiment de plain-pied abritant 5 docks - sis Lot n° 228 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	2549	29/12/2023	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Adrien AGOSTI - SCI LOCADOCK - Construction traditionnelle d'un bâtiment de plain-pied abritant 5 docks - sis Lot n° 228 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA
DECLARATIONS PRELABLES			
Arrêté	23/004/DBA	11/01/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur et Madame Laurent DOUARCHE - Pour les travaux de : réalisation de deux murs de soutènement, bétonnage de l'aire de stationnement et remplacement de la clôture et du portail d'accès - A exécuter au : Lot n° 332 - lotissement La Pointe à la Dorade - Section L'EMBOUCHURE - DUMBEA
Arrêté	23/005/DBA	11/01/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur et Madame Laurent et Michèle JAUBERT - Pour les travaux de : construction d'un mur de soutènement - A exécuter au : Lot n° 164 - lotissement La Pointe à la Dorade - Section L'EMBOUCHURE - DUMBEA
Arrêté	23/020/DBA	02/02/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : MONSIEUR JONATHAN MORANDEAU - Réfection d'un enrochement existant A exécuter au : lot n°391 - lotissement FSH KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA
Courrier	307	13/02/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : MADAME ET MONSIEUR GABRIELLA ET FRANCK IHMANANG - A exécuter au lot n°407 lotissement "La Pointe à la Dorade" - section L'EMBOUCHURE - DUMBEA
Arrêté	23/024/DBA	14/02/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : MADAME DEBORAH KADDOUR ET MONSIEUR MICKAEL BENEBIG - Réfection d'un enrochement existant - A exécuter au : lot n°391 - lotissement FSH KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA
Arrêté	23/026/DBA	27/02/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION: SEM AGGLO remplacement des clôtures, mise en place de portes de sécurité, changement des garde-corps et ravalement des façades - A exécuter au lot n°256 - ZAC DUMBEA SUR MER - section KOUJOKWETA - DUMBEA
Arrêté	23/054/DBA	27/03/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : MADAME SABRINA TARENTO - construction d'un faré et d'une piscine A exécuter au lot n°49 - Lotissement "LA POINTE A LA DORADE" - section L'EMBOUCHURE - DUMBEA
Courrier	897	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 77 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	898	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 78 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	899	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 79 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	900	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 80 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	901	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 81 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	902	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 82 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	903	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 83 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	904	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 84 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	905	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 85 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	906	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 86 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	907	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 87 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	908	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 88 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	909	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 89 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	910	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 90 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	911	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 91 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa
Courrier	912	09/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 92 – ZAC DUMBEA SUR MER - section ANSE APOGOTI – Dumbéa

Accusé de réception en préfecture
988-20012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Courrier	1105	24/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 104a – ZAC DUMBEA SUR MER – section LES HAUTS D' APOGOTI – Dumbéa
Courrier	1106	24/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 105a – ZAC DUMBEA SUR MER – section LES HAUTS D' APOGOTI – Dumbéa
Courrier	1107	24/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 106a – ZAC DUMBEA SUR MER – section LES HAUTS D' APOGOTI – Dumbéa
Courrier	1108	24/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 107a – ZAC DUMBEA SUR MER – section LES HAUTS D' APOGOTI – Dumbéa
Courrier	1109	24/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 108a – ZAC DUMBEA SUR MER – section LES HAUTS D' APOGOTI – Dumbéa
Courrier	1110	24/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 109a – ZAC DUMBEA SUR MER – section LES HAUTS D' APOGOTI – Dumbéa
Courrier	1111	24/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 110a – ZAC DUMBEA SUR MER – section LES HAUTS D' APOGOTI – Dumbéa
Courrier	1112	24/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 111a – ZAC DUMBEA SUR MER – section LES HAUTS D' APOGOTI – Dumbéa
Courrier	1113	24/05/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Société IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE (SIC) (représentée par Monsieur Benoît NATUREL), concernant les travaux de réfection des toitures existantes (sur toitures) avec ravalement complet des façades, exécutés au lot n° 112a – ZAC DUMBEA SUR MER – section LES HAUTS D' APOGOTI – Dumbéa
Courrier	1133	09/06/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : SCI NG & CO représentée par Madame Elsa NOTHIS-pour les travaux de : changement de destination d'une villa d'habitation existante de type F4 en R+1 en 3 bureaux avec salle de réunion - sis au lot n°322 ZAC DUMBEA SUR MER section KOUCOKWETA -COMMUNE DE DUMBEA
Courrier	1313	11/07/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur François GURRERA, concernant les travaux de construction d'un mur de soutènement en B.A en limite Nord de parcelle, exécutés au lot n° 27 du LA BUTTE DE KOUTIO – section KOUTIO – Dumbéa
Courrier	1314	11/07/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur François GURRERA, concernant les travaux de construction d'un mur de soutènement en B.A en limite de fonds de parcelle, exécutés au lot n° 28 du LA BUTTE DE KOUTIO – section KOUTIO – Dumbéa
Courrier	1348	18/07/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur Robert HAMU, concernant les travaux de pose d'une clôture ajourée de type "ALUCOBOND" et d'un portail coulissant, exécutés au lot n° 313 du LOTISSEMENT F.S.H. KOUTIO – section KOUTIO – Dumbéa
Courrier	1379	21/07/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur et Madame Fabrice et Virginie BENUZZI, concernant les travaux d'aménagement du garage en studio avec salle d'eau, exécutés au lot n° 28 – section DSM - BAIE D'APOGOTI – Dumbéa
Courrier	1603	23/08/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur Julien ROTH et Madame Chloé CANTALOUBE ROTH, concernant les travaux de remplacement de la clôture actuelle et remise en état de la zone de stationnement, exécutés au lot n° 201 du lotissement La Pointe à la Dorade – section l' Embouchure – Dumbéa
Courrier	1604	23/08/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur Christophe MATHIEU, concernant les travaux de pose d'une clôture grillagée en périphérie de la parcelle, exécutés au lot n° 60 du lotissement le Plateau des Nurses – section Koé – Dumbéa
Arrêté	23/205/DBA	14/09/2023	ARRETE D'AUTORISATION : SCI MAUPITI (représentée par Monsieur Laurent FISCHER) - Pour les travaux de : réalisation d'un terrassement avec plateformes et murs de soutènement - A exécuter au : Lot n° 111 - - Section ZAC PANDA - DUMBEA
Courrier	1971	16/10/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : FONDS CALEDONIEN DE L'HABITAT (représentée par Monsieur Etienne VELUT), concernant les travaux de réalisation d'une clôture sur rue type "BAMBOU", exécutés au lot n° 309 de la ZAC DUMBEA SUR MER – section KOUCOKWETA – commune de Dumbéa
Courrier	2052	25/10/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur et Madame Thierry et Sylvie FAUCOMPTE, concernant les travaux de construction d'un mur de soutènement en gabion et d'un mur de soutènement en rondin de bois, exécutés au lot n° 384 du JACARANDAS II – section KOUTIO – Commune de Dumbéa
Courrier	2120	02/11/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur Jacques DOMINE, concernant les travaux de réalisation d'une sur-toiture au niveau de la toiture terrasse existante, exécutés au lot n° 382 du lotissement FSH KOUTIO – section KOUTIO – Dumbéa
Courrier	2212	13/11/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur et Madame Laurent et Stéphanie DOUARCHE, concernant les travaux de construction d'un mur de soutènement en B.A en limite Est de parcelle, exécutés au lot n° 332 du lotissement LA POINTE A LA DORADE – section L'EMBOUCHURE – Dumbéa
Arrêté	23/255/DBA	13/11/2023	ARRETE D'AUTORISATION : SARL LYL TAKE AWAY (représentée par Madame Huongly NGUYEN) - Pour les travaux d'aménagement intérieur et modification de façades d'un local existant à usage de snack de vente de plats à emporter sous l'enseigne "LYLY TAKE AWAY" avec terrasse non couverte et clôtures - A exécuter au : Lot n° 234 - LOTISSEMENT F.S.H. KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA
Courrier	2440	15/12/2023	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : SEM AGGLO (représentée par Monsieur Rachid TUATAANE), concernant les travaux de ravalement des façades "Résidence TANNA Koutio Dumbéa", exécutés au lot n° 155 – section KOUTIO – Centre Urbain de Dumbéa
DIVISIONS			
Arrêté	23/006/DBA	11/01/2023	DIVISION AUTORISEE : Pour un terrain appartenant à la Madame Danièle NIXON épouse URBAIN -Est autorisée la division de la propriété foncière constituée du lot n°19pie, en 2 lots numérotés 392 et 393 de la section KATIRAMONA, commune de Dumbéa.
Arrêté	23/083/DBA	15/05/2023	DIVISION AUTORISEE : Division sur la propriété foncière constituée des parcelles n°113pie (448221-8839 et 448221-9783) de la section DUMBEA, n°2pie de la section KOUTIO et n°86pie de la section DUMBEA : la création de fait par le passage de l'Avenue d'Auteuil de deux (2) entités foncières ; la division d'une entité foncière en trois (3) parcelles projetées n°124, 127 et un surplus non renuméroté constitué des parcelles 2pie, 11pie (448221-8839), 123 et 113pie (448221-9783) et la division d'une entité foncière en trois (3) parcelles projetées n° 125, 126 et 123 de la section AUTEUIL, commune de Dumbéa.
Arrêté	23/085/DBA	16/05/2023	DIVISION AUTORISEE : Division de la propriété foncière constituée des lots n°18-109-1010 dans le cadre de la réorganisation foncière des futurs lots 381 à 383 de la section Dumbéa, afin de redéfinir les assiettes foncières des équipements du Centre Aquatique Régional de Dumbéa pour organiser au mieux leurs différentes affectations domaniales, commune de Dumbéa.
Arrêté	23/084/DBA	16/05/2023	DIVISION AUTORISEE : Division en donation-partage de la propriété foncière constituée du lot n°26, en 2 lots numérotés 67 et 68, section COUVELEE, commune de Dumbéa.
Arrêté	23/093/DBA	05/06/2023	DIVISION AUTORISEE : Division de la propriété foncière constituée du lot n°316 en 2 lots numérotés 344 et 345 et un surplus numéroté 343 de la section KOUTIO, commune de Dumbéa
Arrêté	23/129/DBA	15/06/2023	DIVISION AUTORISEE : Division de la propriété foncière constituée du lot n°7, en 2 lots numérotés 78, 79 et 80 (surplus) du Morcellement LES BANCOLIERS GEORGES PONCET de la section KATIRAMONA, commune de Dumbéa.
Arrêté	23/131/DBA	03/07/2023	DIVISION AUTORISEE : Division de la propriété foncière constituée du lot n°43, en 2 lots numérotés 222 et 223 du lotissement FAYARD de la section AUTEUIL, commune de Dumbéa.

Accusé de réception en préfecture
988-24012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Arrêté	23/137/DBA	12/07/2023	DIVISION AUTORISEE : Division de la propriété foncière constituée du lot n°19pie, en 2 lots numérotés 95 et 96 de la section KATIRAMONA, commune de Dumbéa.	
Arrêté	23/144/DBA	19/07/2023	DIVISION AUTORISEE : Division de la propriété foncière constituée du lot n°4, en 2 lots numérotés 139 et 140 du lotissement MAYET DE CASTELJAU (BAS ET MOYEN) de la section L'ERMITAGE, commune de Dumbéa.	
Arrêté	23/147/DBA	25/07/2023	DIVISION AUTORISEE : Division de la propriété foncière constituée du lot n°189, en 2 lots bâtis numérotés 23 et 24 – section ZAC PANDA, commune de Dumbéa.	
Arrêté	23/153/DBA	02/08/2023	DIVISION AUTORISEE : définition de l'assiette de la section Dumbéa sur Mer – Cap Apogoti en vue de sa création et la division d'une partie de la propriété foncière constituée des lots n°100, 101 et partie des lots n°21pie et 27pie de la section L'EMBOUCHURE, en 79 lots numérotés de 1 à 78 et 79 (lot voirie et divers), commune de Dumbéa	
Arrêté	23/152/DBA	02/08/2023	DIVISION AUTORISEE : création des parcelles numérotées 550 et 551 (voirie) de la section ZAC PANDA-tranche 2.3.1, commune de DUMBEA	
Arrêté	23/163/DBA	11/08/2023	DIVISION AUTORISEE : division dans le cadre d'une donation-partage de la propriété foncière constituée du lot n°80, en 3 lots numérotés 141, 142 et 143 du lotissement MAYET DE CASTELJAU (BAS ET MOYEN) de la section L'ERMITAGE, commune de Dumbéa	
Arrêté	23/165/DBA	22/08/2023	DIVISION AUTORISEE : division de la propriété foncière constituée du lot n°68 en 2 lots numérotés 189 et 190 du lotissement FAYARD - section AUTEUIL, commune de Dumbéa.	
Arrêté	23/166/DBA	22/08/2023	DIVISION AUTORISEE : division en propriétés de lots bâtis du lot 43Pie du morcellement Fayard (Société des Propriétés Fayard) de la section KOE, en 2 lots numérotés 80 et 81, commune de DUMBEA	
Arrêté	23/167/DBA	22/08/2023	DIVISION AUTORISEE : division de la propriété foncière constituée du lot n°19 en 2 lots numérotés 61 et 62 de la section NIMBA, Commune de Dumbéa	
Arrêté	23/172/DBA	23/08/2023	DIVISION AUTORISEE : division en lots bâtis de l'entité foncière composée des lots n°228 à 239 en douze lots numérotés 228 à 239, Zac Dumbéa Sur Mer – section Les Hauts d'Apogoti, Commune de Dumbéa	
Arrêté	23/173/DBA	24/08/2023	DIVISION AUTORISEE : division en lots bâtis de l'entité foncière constituée des lots 263 à 267 en cinq lots numérotés 263 à 267, ZAC DUMBEA SUR MER section BAIE D'APOGOTI, Commune de Dumbéa	
Arrêté	23/197/DBA	05/09/2023	DIVISION AUTORISEE : création des parcelles numérotées 17 à 20 de la section DUMBEA-SUR-MER – FRONT DE MER, provenant de la propriété foncière constituée pour partie des lots n°9apie et 186pie de la section DUMBEA-SUR-MER – FRONT DE MER, commune de DUMBEA	
Arrêté	23/198/DBA	05/09/2023	DIVISION AUTORISEE : division de la parcelle n°138 en trois parcelles projetées n° 170, 171 et 172, et détachement de la parcelle projetée n° 169 provenant d'une partie de la parcelle n° 92 (partie de la RM.14) en vue de son rattachement à la parcelle projetée n° 172, de la section L'ERMITAGE, commune de Dumbéa	
Arrêté	23/218/DBA	12/10/2023	DIVISION AUTORISEE : division de la propriété foncière constituée du lot n°46pie, en 2 parcelles numérotées 154 et 155 de la section NONDOUE, Commune de Dumbéa	
Arrêté	23/271/DBA	30/11/2023	DIVISION AUTORISEE : suppression des lots n°537 à 541 et création des parcelles numérotées 554 et 555 (voirie) de la section ZAC PANDA-tranche 2.1, commune de DUMBEA	
Arrêté	23/272/DBA	30/11/2023	DIVISION AUTORISEE : suppression de la parcelle n° 169 et création des parcelles numérotées 268 à 271 de la ZAC Dumbéa-sur-Mer, section Baie d'Apogoti, commune de DUMBEA	
Arrêté	23/257/DBA	24/11/2023	DIVISION AUTORISEE : division en propriété de lots bâtis de l'entité foncière constituée des lots n°96 à 112 en dix-sept parcelles n°106, 110, 111, 112 et 259 à 271- Zac Dumbéa Sur Mer - Section Les Hauts d'Apogoti, commune de Dumbéa	
Arrêté	23/258/DBA	24/11/2023	DIVISION AUTORISEE : division en propriété de lots bâtis de l'entité foncière constituée des lots n°151 à 158 en huit parcelles projetées n°151, 152, 153, 235, 236, 237, 238, 239 et 158, Zac - Dumbéa Sur Mer - Section Anse d'Apogoti, commune de Dumbéa	
Arrêté	23/259/DBA	24/11/2023	DIVISION AUTORISEE : division en propriété de lots bâtis de l'entité foncière constituée des lots n°163 à 178 et 180 en quinze parcelles projetées n°254 à 269 - Zac Dumbéa Sur Mer - Section Anse d'Apogoti, commune de Dumbéa	
Arrêté	23/260/DBA	24/11/2023	DIVISION AUTORISEE : division en propriété de lots bâtis de l'entité foncière constituée des lots n°57 à 96 en quarante parcelles projetées n°270 à 309 - Zac Dumbéa Sur Mer - Section Anse d'Apogoti, commune de Dumbéa	
Arrêté	23/269/DBA	30/11/2023	DIVISION AUTORISEE : division de la propriété foncière constituée du lot n°49, en 2 lots projetés n°324 et 325 du lotissement « La Pointe à la Luzerne » - section NAKUTAKOIN, Commune de Dumbéa	
Arrêté	23/271/DBA	30/11/2023	DIVISION AUTORISEE : la suppression des lots n°537 à 541 et la création des parcelles numérotées 554 et 555 (voirie) de la section ZAC PANDA-tranche2.1, commune de DUMBEA	
Arrêté	23/272/DBA	30/11/2023	DIVISION AUTORISEE : la suppression de la parcelle n°169 et la création des parcelles numérotées 268 à 271 de la ZAC Dumbéa-sur-Mer, section Baie d'Apogoti, commune de DUMBEA	
Arrêté	23/293/DBA	15/12/2023	DIVISION AUTORISEE : détachement de cinq lots projetés n°80 à 84 provenant de la parcelle n°21 PIE de la section L'EMBOUCHURE et devant être rattachés respectivement aux lots projetés n°11 à 15 de la section CAP APOGOTI - ZAC DUMBEA SUR MER Commune de Dumbéa	
DETACHEMENTS RATTACHEMENTS				
Arrêté	23/164/DBA	11/08/2023	AUTORISATION : détachement de la parcelle numérotée 174 provenant des parcelles n°135 et 209, et destinée à être rattachée à la parcelle n°227 de la section L'ERMITAGE – Commune de DUMBEA	
Arrêté	23/206/DBA	20/09/2023	AUTORISATION : détachement des parcelles numérotées 350 et 352 provenant d'une partie de la propriété foncière constituée des lots 21, 32 et 39 - section KOUTIO appartenant à la Société KENU IN, destinées à être rattachées au lot 353 (partie de l'emprise de la R.P.E.2) de la même section. Définition de la parcelle n° 353 et du surplus (21-32-39pie) non numéroté de la section Koutio	
Arrêté	23/228/DBA	23/10/2023	AUTORISATION : détachement-rattachement sur l'unité foncière communale composée des parcelles n°113PIE (NIC:448221-8839 et NIC 448221-9783) et n°86PIE de la section DUMBEA, de la parcelle n°2PIE de la section KOUTIO et création des parcelles numérotées 373 et 375 destinées à être rattachées à la parcelle n°113PIE-86PIE-2PIE. Plan synthétique du surplus de propriété composé des parcelles n°380 de la section KOUTIO, 113PIE de la section DUMBEA (NIC : 448221-9783), et 123 à 127 de la section AUTEUIL Commune de Dumbéa	
Arrêté	23/227/DBA	23/10/2023	AUTORISATION : détachement des parcelles projetées n°220 et 221, provenant de la propriété foncière constituée des parcelles n°172 et 173PIE et destinées à être rattachées respectivement aux lots n°1357 et 348 du lotissement F.S.H.KOUTIO, section Koutio - commune de DUMBEA. Définition de la parcelle projetée numérotée 219.	
Arrêté	23/229/DBA	23/10/2023	AUTORISATION : détachement du lot n° 312, section KOUTIO, provenant de la propriété foncière constituée du lot n° 1pie K 1pie, section DUMBEA, destiné à être rattaché au lot projeté n° 270 de la section Rivière Salée à NOUMEA, et la définition du lot n° 313, section KOUTIO Commune de Dumbéa	
Arrêté	23/230/DBA	24/10/2023	AUTORISATION : détachement de la parcelle numérotée 77 provenant d'une partie de la propriété foncière constituée du lot 57PIE - lotissement GIOZZI - section AUTEUIL appartenant à la COMMUNE DE DUMBEA, destinée à être rattachée au lot 7 du lotissement "Résidence les pinèdes" - section AUTEUIL. Définition de la parcelle n°76 de la section AUTEUIL, Commune de Dumbéa.	
Arrêté	23/268/DBA	30/11/2023	AUTORISATION : détachement de la parcelle numérotée 1314 provenant pour partie de la parcelle n°568 du lotissement F.S.H KOUTIO - section KOUTIO, destinée à être rattachée au lot n°1357 du même lotissement. Définition de la parcelle n°1315 du lotissement F.S.H KOUTIO - section KOUTIO, commune de Dumbéa	
Arrêté	23/296/DBA	15/12/2023	AUTORISATION : détachement des lots projetés n° 628 à 634 provenant du lot n°379, destinés à être rattachés respectivement aux lots n° 261 à 267, section KOUTIO, commune de Dumbéa	
Arrêté	23//312/DBA	29/12/2023	AUTORISATION : détachement de la parcelle projetée n°107 provenant de la parcelle n°80 et destinée à être rattachée à la parcelle n°79, définition de la parcelle projetée n°106, section COUVELEE, commune de Dumbéa	
Arrêté	23/313/DBA	29/12/2023	AUTORISATION : détachement de la parcelle projetée n°109, provenant de la parcelle n°79 et destinée à être rattachée à la parcelle n°80, définition de la parcelle projetée n°108, section COUVELEE, commune de Dumbéa	
LOTISSEMENTS				
Arrêté	23/213/DBA	05/10/2023	Arrêté municipal autorisant Monsieur Bruno VOIS et Madame Marie PLANES à réaliser un lotissement «UNILOT» numéroté 67 et de la définition du surplus numéroté 68 provenant des lots n°47 et 49pie du lotissement LE PLATEAU DES NURSES de la section KOE, sur une propriété foncière leur appartenant, d'une superficie d'environ 66 ares 53 centiares, commune de DUMBEA.	

DDP

décision d'exercer au nom de la commune, et sans préjudice des droits de préemption de la Nouvelle-Calédonie et des provinces, les droits de préemption définis par les règlements d'urbanisme

(Article L 122-20 - alinéa 18)

Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)

N°

date

objet (intitulé exact)

observations

Accusé de réception en préfecture
988-210012565-20240229-178BIS-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Sans objet				
------------	--	--	--	--

SFS

décision de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal

(Article L 122-20 - alinéa 19)

Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
Sans objet				

M. LE MAIRE :

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, nous avons reçu une question de monsieur BASSET-CREUGNET dont je vais vous donner lecture :

« Monsieur le Maire, en cette période de rentrée scolaire, pouvez-vous nous éclairer sur la stratégie de l'exécutif quant à l'équipement de l'ensemble des écoles primaires en salles de classes climatisées et à quel horizon il est prévu que la couverture de la Commune atteigne les 100% ? »

M. LE MAIRE :

Je vais laisser la parole à l'adjoint en charge du secteur, M. MESTRE.

M. MESTRE :

Merci M. le Maire, je vais essayer d'être complet et concis dans ma réponse.

Il faut savoir que la décision a été prise, afin de limiter l'empreinte énergétique et écologique, de coupler la climatisation des écoles à la pose de panneaux photovoltaïques. La priorité était donc d'installer ces panneaux sur les bâtiments. Une fois cette pose effectuée, il était possible d'ajouter les climatiseurs. Au vu des 191 classes que comptabilise la commune de Dumbéa, le choix a été fait de prioriser dans un premier temps les 65 classes de maternelle. Sur ces 65 classes de maternelle, 42 sont équipées pour la rentrée scolaire 2024. Neuf autres classes le seront d'ici les vacances d'avril ce qui signifie que 80% des classes de maternelle seront climatisées. Trois écoles ne sont pour l'heure pas climatisées car la pose des panneaux photovoltaïques est plus délicate pour des raisons structurelles de toiture, mais le seront courant 2024. Ce qui signifie que presque la totalité des écoles maternelles de Dumbéa seront équipées.

A titre indicatif, les travaux représentent un coût de 31 millions F CFP et la Ville remercie l'effort de la province Sud qui l'accompagne à hauteur de 75%. Sur les 18 écoles, 15 sont pourvues de panneaux photovoltaïques et le coût pour la commune s'élève à 82 millions F CFP.

Pour parvenir à une couverture à 100%, il reste encore 126 classes élémentaires à équiper en climatiseurs. Le coût global est de 82 millions F CFP. La décision devrait bientôt être prise de savoir si on poursuit ce dispositif et à quel horizon.

M. LE MAIRE :

La couverture des classes maternelles atteindra les 100% d'ici la rentrée scolaire 2025 ou au cours de l'année 2025 en cas de soucis de toiture. Il faut préciser que les écoles communales ne sont pas toutes récentes.

Pour l'équipement des autres classes, cela dépendra des aides des collectivités. Comme vous l'a précisé M. MESTRE, ce projet a pu se réaliser car la Ville a reçu une aide de la province Sud à hauteur de 75% et il faudrait la même aide pour poursuivre ce dispositif sur les autres écoles.

Il sera tout de même possible de le faire au fur et à mesure selon l'exposition thermique et sonore des écoles.

M. BASSET-CREUGNET :

Merci pour vos réponses conjuguées.

Ce que je retiens c'est que pour la partie maternelle, le projet suit son cours mais que sur la partie primaire, rien n'est encore décidé et il n'y a pas d'échéance.

Je ne vous cache pas que je trouve cela dommage. Il y a eu une publication de la Présidente de la province Sud sur les réseaux sociaux où elle a présenté la couverture par commune. J'ai été très surpris de découvrir que le Mont-Dore, qui est je pense la commune de Nouvelle-Calédonie la plus proche démographiquement de Dumbéa, était

couverte à 100% ou en tout cas à 99.99% car seulement une école n'est pas équipée, alors que Dumbéa est inférieure à 50%. Ce qui a donné lieu à cette interrogation.

Je ne vais pas faire un couplet sur le dérèglement climatique et sur l'été même si les températures se sont rafraîchies depuis 1 semaine. Je suis convaincu et je pense que vous l'êtes aussi, du fait qu'il faut le faire. Je trouve cela un peu dommage qu'il n'y ait pas encore de planification et j'espère que prochainement on en aura une.

M. LE MAIRE :

La Ville de Dumbéa n'a pas le même nombre d'écoles. La Ville du Mont-Dore a beaucoup plus d'écoles privées et Dumbéa a beaucoup plus d'écoles publiques. Ainsi, les pourcentages sont difficilement comparables. Les partenariats ne sont aussi certainement pas les mêmes. J'aimerais avoir le même partenariat avec la province Sud.

Comme l'a indiqué M. MESTRE, il faut commencer par la pose des panneaux photovoltaïques et ensuite les climatiseurs. La pose de ces panneaux sera poursuivie sur les écoles primaires qui le permettent, afin de baisser la facture énergétique dans un premier temps. Ensuite, viendra la climatisation au fur et à mesure par ordre de priorité.

M. LE MAIRE :

Pour votre information, la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Il y a 4.700 élèves inscrits en primaire dans 19 écoles. Trois classes ont été ouvertes. La Ville accueille beaucoup trop d'enfants d'autres communes, ce qui pénalise les enfants de Dumbéa sur certaines écoles. Dans les collèges, 4.500 élèves ont fait leur rentrée. Le lycée quant à lui accueille 2.000 lycéens alors qu'il a été conçu pour 1.400 à 1.500 personnes. L'effectif total du primaire au poste-BAC est de 11.000 élèves. Ce qui représente beaucoup de jeunes à occuper, encadrer, diriger et dynamiser au quotidien à Dumbéa. C'est une richesse mais il faut savoir bien la mener et lui donner des perspectives.

Les équipes ont travaillé jusqu'au samedi précédent la rentrée afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions.

Agenda :

Rentrée des associations le 17 février ;

Marché municipal le 2 mars ;

Commissions municipales le 4 mars ;

Prochain Conseil Municipal le 14 mars.

Mesdames, Messieurs, nous avons terminé l'examen de l'ordre du jour de notre séance de ce soir.

Je vous remercie et prenez soin de vous.

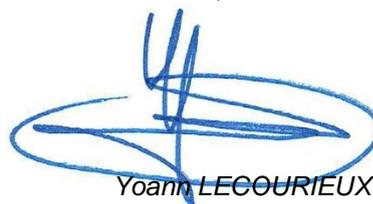
La séance est levée. Il est 18h45.

Le secrétaire de séance,



Jean-Marc VIAN

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

Dumbéa, le 15/02/24

PROCURATION

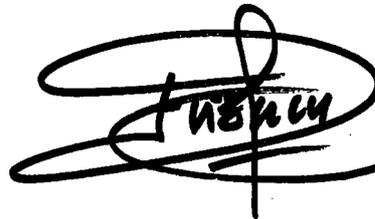
Je soussigné, **NAPOLÉON GISELÉ**
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à
ÉLIE HAEWENG

Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 15 février 2024

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit

NOM : **NAPOLÉON**
Prénom : **GISELÉ**



Dumbéa, le 14. 02. 2024

PROCURATION

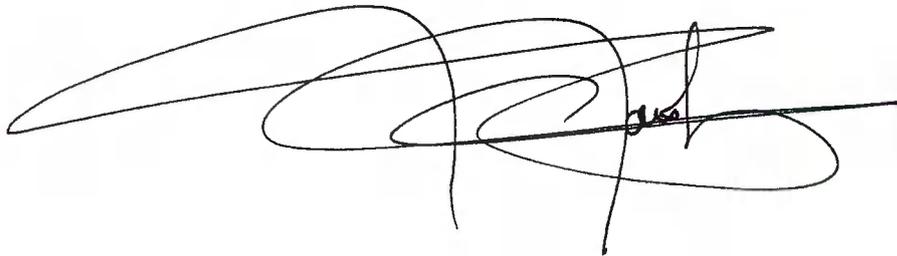
Je soussigné, M. TAUIU Amasio
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à
M. BLAISE Daniel

Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 15. 02. 2024

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit

NOM : TAUIU .
Prénom : AMASIO

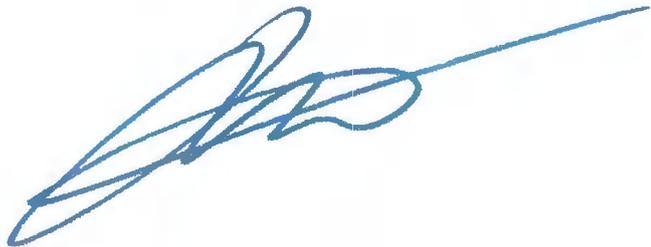


PROCURATION

Je soussigné Larry MARTIN, donne procuration
à Mme Sylvia TUHANI..... afin de me représenter, voter en mes
lieu et place lors de la réunion du conseil municipal, qui aura
lieu..... 15.02.2024.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Dumbéa, le



Dumbéa, le 15.02.2024.

PROCURATION

Je soussigné, Nickolas N'GODRELA
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à Naran Anthya

Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 15.02.2024.

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit

NOM : N'GODRELA
Prénom : NICKOLAS





PROCURATION

Je soussignée Marielka Launay, donne procuration
à.....WENST..... afin de me représenter, voter en mes
lieu et place lors de la réunion du conseil municipal, qui aura
lieu.....15/02/24.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit
Dumbéa, le



DUMBÉA, INTÈGRE !
CONSEIL MUNICIPAL DE DUMBÉA

PROCURATION

Je soussigné **Monsieur Christian MARTIN**, conseiller municipal, donne procuration à **Madame Katia PALADINI**, conseillère municipale, afin de me représenter lors du **Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa convoqué le 15 février 2024**, de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Dumbéa, le 15 février 2024

Christian MARTIN

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



UNE OBLIGATION LEGALE

Article L.212-1 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie

- un débat a lieu au conseil municipal
- orientations générales du budget de l'exercice à venir
- engagements pluriannuels envisagés
- au cours des deux mois précédant le vote de celui-ci.

SOMMAIRE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2024-2026

LES ORIENTATIONS POUR 2024

A l'international : une croissance mondiale qui reste modeste

- Durcissement des politiques monétaires qui freinent l'investissement
- Apparition d'un nouveau conflit au Proche-Orient
- Une inflation en baisse mais des prix qui restent élevés

Au niveau national : une économie résiliente

- La poursuite d'une croissance faible
- Une inflation qui amorce sa baisse
- Un marché du travail bien orienté
- Un budget de l'Etat qui soutient les collectivités :
 - ✓ évolution de la DGF
 - ✓ reconduction du fonds vert



Champ : France hors Mayotte et France métropolitaine.

Source : Insee.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

En Nouvelle Calédonie : la croissance n'est pas au rendez vous

- Un ralentissement de la croissance après le pic de 2022
- Le secteur du nickel qui connaît de grandes difficultés de compétitivité et de trésorerie
- Un solde migratoire qui reste négatif
- Des incertitudes sur l'avenir institutionnel
- Des réformes fiscales anxiogènes

Malgré tout...

- Un emploi salarié qui résiste
- Une inflation maîtrisée
- Une consommation mieux orientée en fin d'année 2023



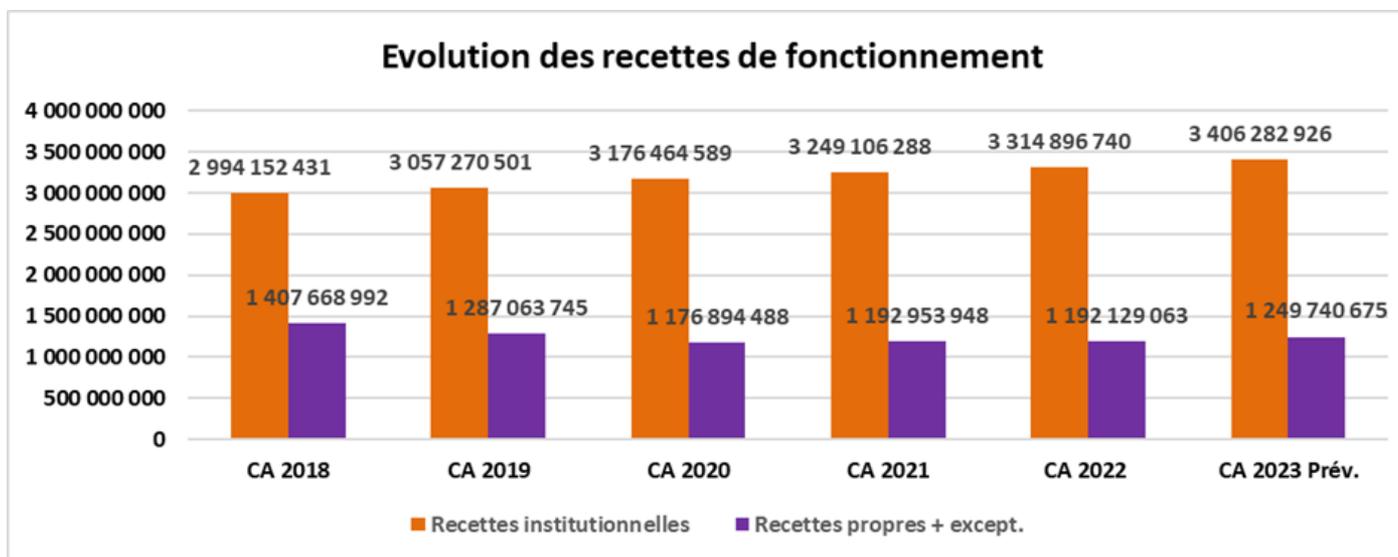
LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Des finances publiques toujours sous tension :

- Des comptes sociaux sous perfusion : 9 milliards de F CFP
- Des régimes de retraites au bord de la cessation de paiement
- Une réforme fiscale au point mort
- La trésorerie de la Nouvelle-Calédonie toujours dans une situation critique
- Des décisions qui viennent impacter lourdement les comptes des communes : Enercal, enseignement privé, hausse de la valeur du point de rémunération...

L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

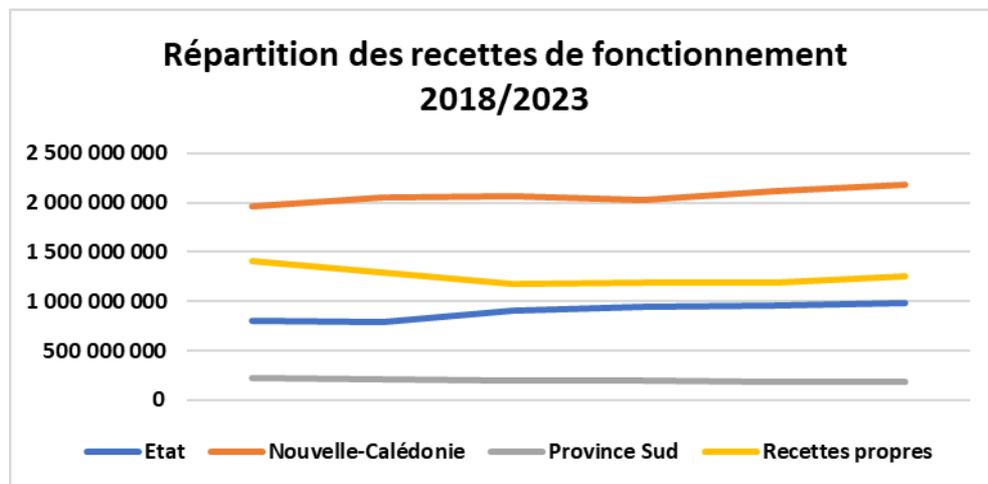
Des recettes de fonctionnement qui stagnent traduisant l'absence d'autonomie financière de la commune et sa dépendance aux autres collectivités



- Aucune évolution du FIP après le rattrapage en 2023
- Des dotations de l'Etat stables mais sans garantie

L'ÉVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

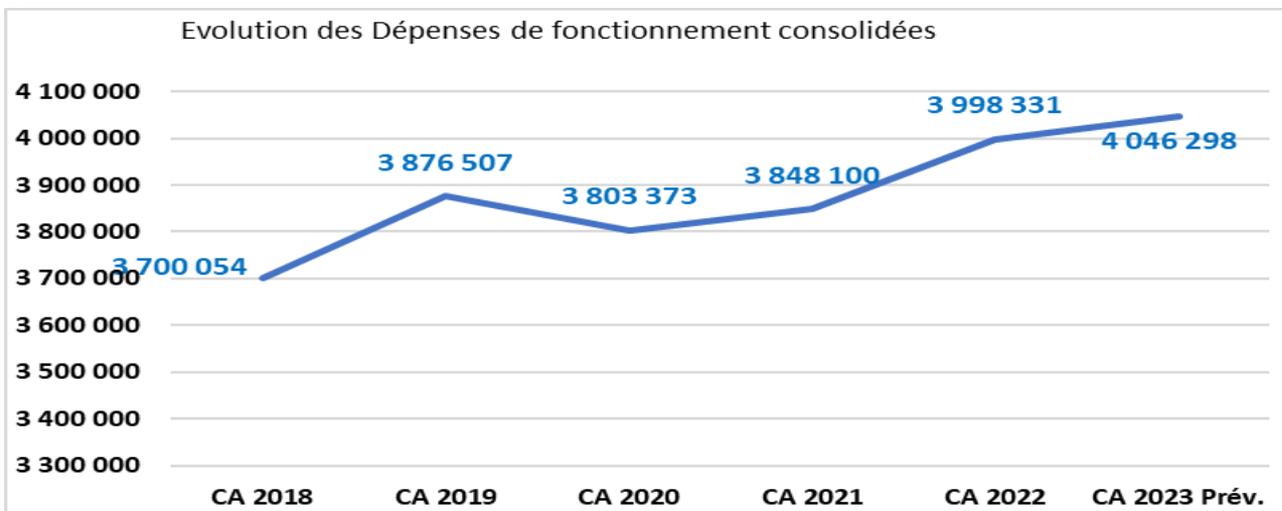
Des recettes propres de fonctionnement stabilisées mais qui restent faibles



- Un recul de 11% en 6 ans
- Une part des recettes propres qui diminue de 32% en 2018 à 27% en 2023

L'ÉVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

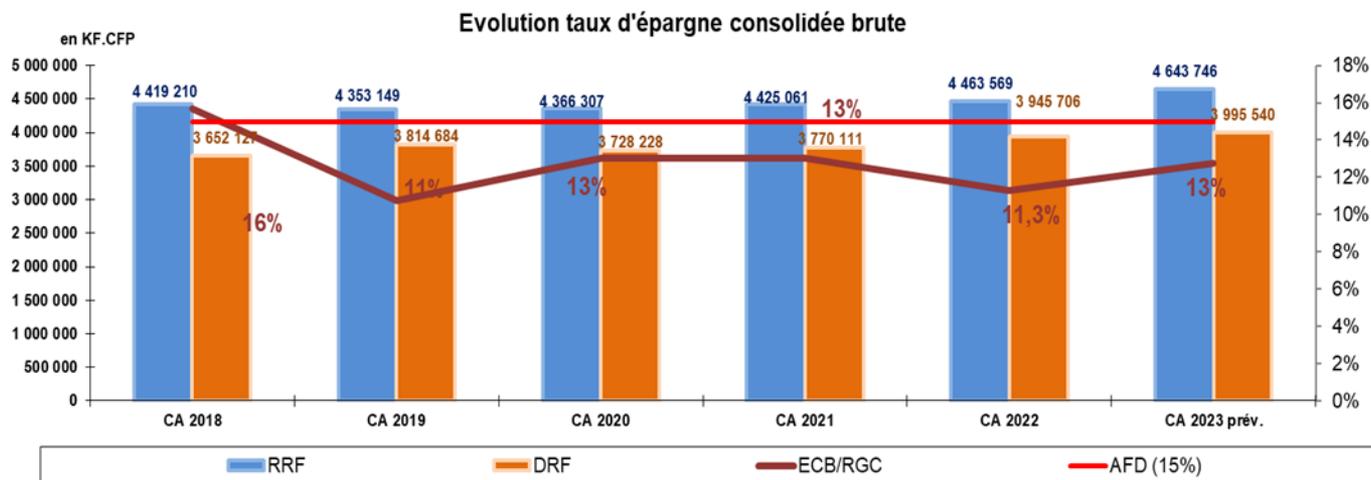
Des dépenses de fonctionnement contenues au prix d'efforts constants



- Marchés pluriannuels en fonctionnement
- Mutualisation, programmation et groupement des achats
- Maintien du nombre de postes à périmètre constant
- Recherche de performance énergétique dans les bâtiments

L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

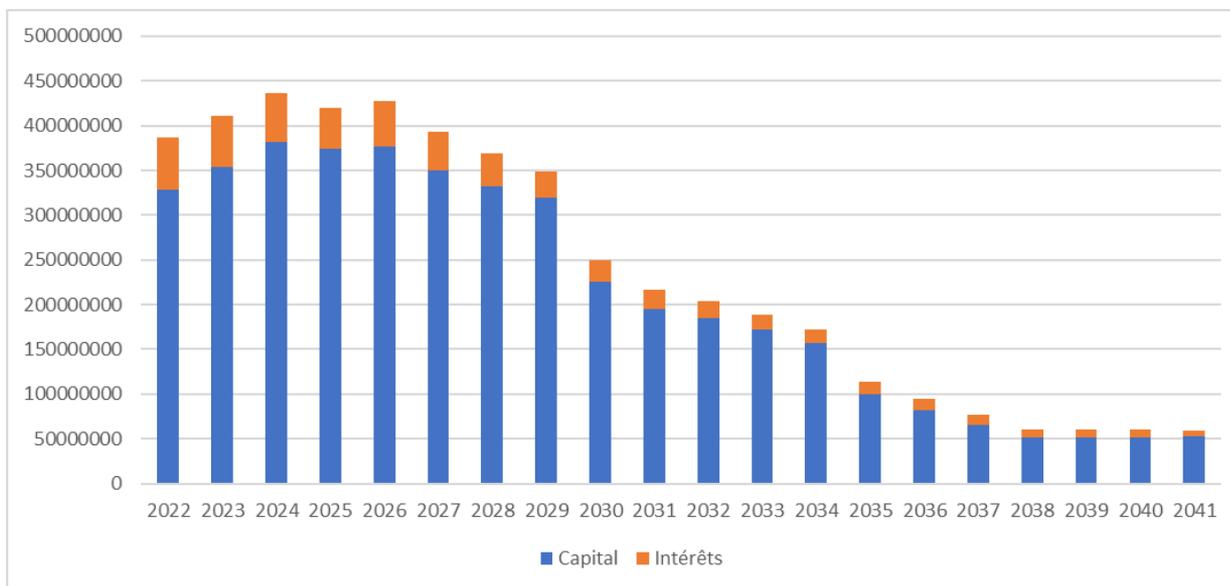
Une épargne faible qui ne se reconstitue pas



- Un taux d'épargne brute qui progresse légèrement mais reste préoccupant
- Une épargne nette très faible qui ne permet pas de financer les besoins d'investissement sans un recours systématique à l'emprunt

L'ÉVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

Un endettement significatif mais conforme aux critères de l'Agence Française de Développement



- Un encours de dette de 3 milliards de francs
- Une capacité de désendettement de 4,7 années
- Une charge annuelle de la dette supérieure à 400 MF pour les 3 prochaines années

L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2024-2026

Des recettes de fonctionnement sans réelle dynamique

Une évolution des recettes qui reste très prudente à 1,5 % sur la période

1 - Les dotations et participations : une part qui restera prépondérante avec 60% des recettes réelles

- Le FIP : aucune évolution prévue pour 2024
 - option retenue : une stabilité à minima sur la période
- Les dotations de l'Etat : peu de perspectives avec une croissance 1%
 - option retenue : +1%
- Un maintien des subventions de la province Sud à hauteur de 200 MF/an
 - Accompagnement au développement urbain du quartier de Dumbéa-sur-Mer
 - Soutien à la sécurité des biens et des personnes

L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2024-2026

2- Les recettes fiscales :

Mieux orientées, mais dans l'attente des réformes

- Les centimes additionnels : un pari sur la reprise faible de la croissance
 - Option retenue : 1%
- La TCA : un retour à la normale à compter de 2024 (*réforme de 2020*)
 - Option retenue : environ 100 MF/an

L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2024-2026

Des dépenses de fonctionnement qui devront respecter la même trajectoire

1- Dépenses de personnel : une dépense obligatoire difficile à contenir

- Prévisionnel CA 2023 : 1,8 milliards de francs
- Une évolution contenue exceptionnellement à + 0,5% entre 2022 et 2023 (départ de 3 cadres en milieu d'année)
- Un périmètre constant : 306 postes ouvert / 286 pourvus
- Une prévision d'évolution maîtrisée à 2,5% en 2024 (effectif constant sans augmentation de la valeur du point d'indice) puis 1,5% en 2025 et 2026

(en M.CFP)	CA 2023 prév.	CA 2024 prév.	CA 2025 prév	CA 2026 prév
Dépense de personnel	1 841 599	1 887 000	1 915 305	1 944 035
Evolution		2,5%	1,5%	1,5%
Recette réelles de fonc	4 643 746	4 670 941	4 682 000	4 707 000
Taux de personnel	39,7%	40,4%	40,9%	41,3%

L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2024-2026

2- Autres dépenses de fonctionnement : limitées à 2,3% sur la période

- Les charges de gestion courantes : avec une inflation contenue...
 - Option retenue : +1% par an
- Les participations et subventions : un soutien constant aux associations
 - Option retenue : une stabilité de l'enveloppe sur la période

DRF (en M.FCFP)	CA 2023 prév.	BU 2024 prév.	BU 2025 prév	BU 2026 prév
Achat et charges externes	1 454 330	1 468 873	1 483 562	1 498 398
Participations et subventions	492 388	497 312	498 000	498 000
Frais financiers	56 801	60 209	61 000	61 000
Charges exceptionnelles	161 739	161 742	160 000	160 000
Autres dépenses	39 441	39 441	39 000	39 000
Dépenses réelles de fonc	2 204 699	2 227 577	2 241 562	2 256 398
<i>Evolution</i>		1,0%	0,6%	0,7%

L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2024-2026

- Un taux d'épargne préservé, mais en dessous des valeurs cibles.

CA 2023 prév.	CA 2024 prév.	CA 2025 prév	CA 2026 prèv
13%	12%	11%	11%

- Un recours à l'emprunt qui reste indispensable mais devra être contenu autour de 550 MF afin de conserver le profil de remboursement.

Des choix contraints par le contexte financier

- Maintenir l'effectif global du personnel
- Poursuivre certaines activités si les partenariats financiers sont pérennisés
- Améliorer l'externalisation des prestations et la centralisation des achats
- Anticiper la réalisation des équipements à contractualiser avec l'Etat (appels à projets)
- Favoriser les investissements qui contribuent à la transition énergétique
- Poursuivre la réalisation du programme pluriannuel d'investissement sur les routes

Améliorer le cadre de vie au quotidien et le vivre ensemble

- Mettre en œuvre le PUD révisé
- Engager les travaux du projet de rénovation urbaine APOGITEA
- Commencer les aménagements autour de la plage de Nouré
- Finaliser les études pour l'aménagement de la plaine de la Tonghoué
- Accélérer le renouvellement de l'éclairage public
- Réaliser un schéma directeur des déchets et construire un nouveau quai d'apports volontaires

Intensifier les actions pour la sécurité des personnes et des biens

- Moyens supplémentaires pour la police municipale (gardiens, chien)
- Présence renforcée notamment sur le nord de la commune en fin de semaine et vacances
- Poursuite des travaux de l'hôtel de police pour une mise en service 2025
- Sécurisation de l'ensemble des établissements scolaires (barreaudage, caméras,...)
- Renforcement des moyens du centre de secours et d'incendie (personnels, locaux)
- Réouverture à double sens de la promenade Jules Renard après confortement du talus

Développer l'identité dumbéenne pour renforcer le sentiment d'appartenance à la commune

- 40^{ème} anniversaire de la Fête de de Dumbéa
- Soutien et accompagnement renforcés aux associations
- Reconduction du « plan jeunesse » avec le soutien de l'Etat
- Nouvelle direction « Vie Educative et Associative »
- Ouverture du nouveau cimetière à Katiramona
- Dialogue permanent avec les acteurs économique

En conclusion

- Une incertitude institutionnelle qui perdure
- Un contexte économique peu favorable à la reprise à court terme
- Des décisions prises par le gouvernement qui risquent de peser fortement sur le budget communal
- Une absence de dynamique des recettes qui oblige à la prudence et au maintien des efforts sur les dépenses de fonctionnement
- Un programme d'investissement soutenu mais calibré aux moyens financiers de la commune
- Une situation toujours contrainte mais qui autorise la continuité du programme engagé par l'équipe municipale